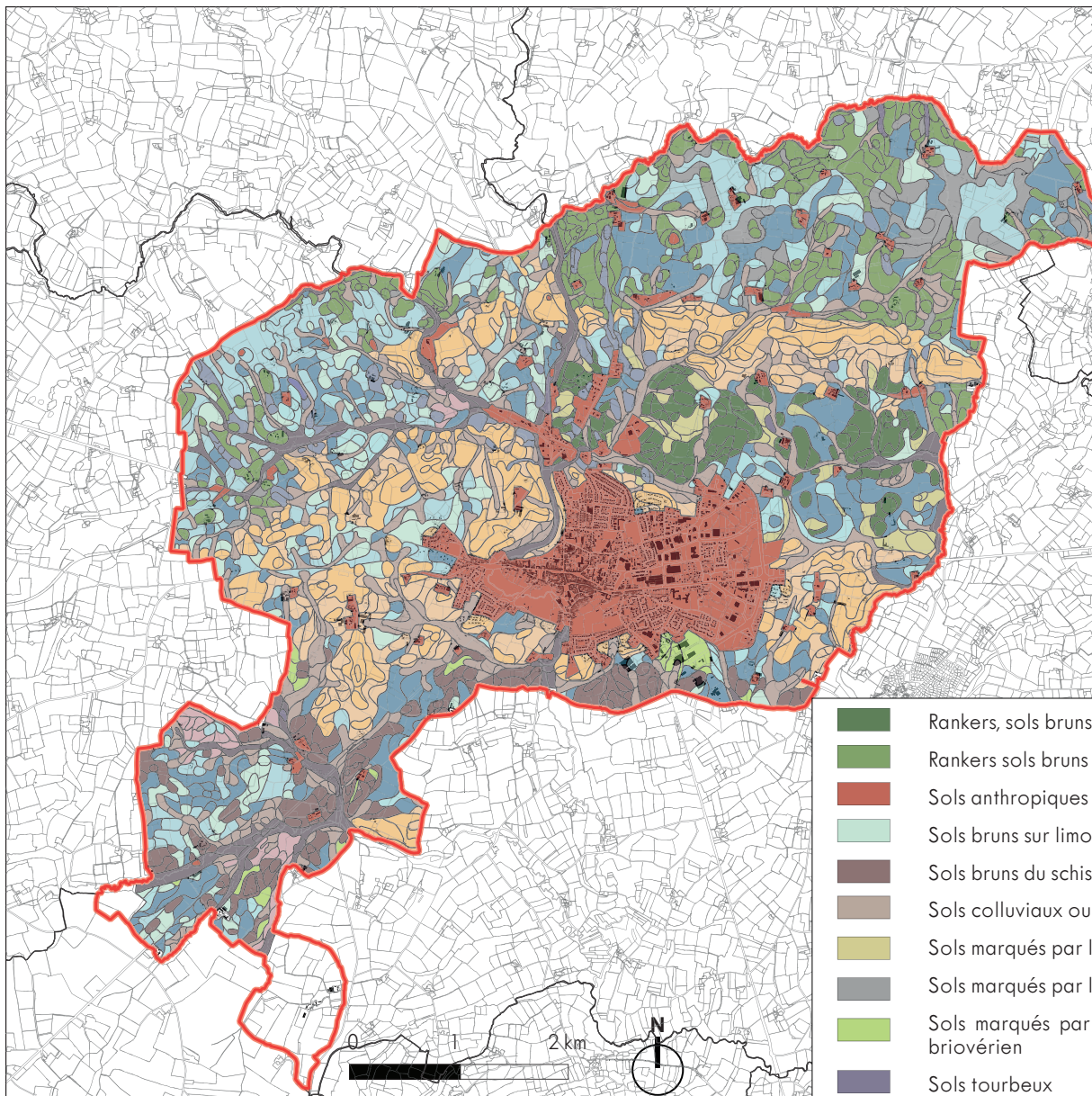


5

ANALYSE DU CONTEXTE PAYSAGER

I FORMATIONS GÉOLOGIQUES



Cartographie de la nature des sols de la commune, SIG, Agence AEI, 2022.

	Rankers, sols bruns sur diorite		Sols marqués par le lessivage, hydromorphes sur limon
	Rankers sols bruns sur granite		Sols marqués par le lessivage peu hydromorphes, sur limon
	Sols anthropiques		Sols marqués par le lessivage sain, sur limon
	Sols bruns sur limon		Sols peu profonds sur schiste métamorphisé
	Sols bruns du schiste biovérien		Sols profonds sur schiste métamorphisé
	Sols colluviaux ou d'apprt		Sols sur alluvions
	Sols marqués par le lessivage sur diorite		Sols sur dolérite
	Sols marqués par le lessivage sur granite		Sols sur quartz
	Sols marqués par le lessivage sur schiste biovérien		Sols sur terrasse
	Sols tourbeux		

a. Contexte géologique régional

L'analyse des composants du sous-sol permet de comprendre les installations, les occupations et les exploitations du sol.

Dans la région de la Mayenne, le sol est principalement composé de schistes et grès de biovérien, de grès armoricain et porphyre ordovisien, de terrains granitiques et de dépôts sédimentaires (proche des cours d'eau). Le schiste et le granit sont les pierres les plus extraites du territoire pour la construction, distribuant une palette de nuances dans l'architecture locale.

Ces sols sont propices aux prairies, car ils sont peu perméables. En revanche, les zones de dépôts sédimentaires sont davantage disposées aux cultures.

b. Contexte géologique communal

Une analyse plus fine des composants des sols sur le territoire communal permet de comprendre l'installation du centre bourg, en cohérence avec le cours d'eau. Les sols dits «anthropiques» correspondant à l'urbanisation et l'occupation de l'homme sur le territoire Ernéen, sont définis par une transformation de la nature du sol due à la présence de l'être humain. Il s'agit de sol «artificiel». Ces derniers correspondent aux limites bâties de la commune. Le relief du haut Panard est composé majoritairement de schiste et de sols et marqué par le lessivage sur limon.

II TOPOGRAPHIE

a. Un relief structurant le territoire

Ernée se situe au cœur de la Vallée de l'Ernée. La zone communale géographique présente un relief ondulé, collinaire, mais sans accident géologique majeur. Ces paysages se construisent par une succession de vallons et de points hauts avec des plateaux bocagers.

Les points culminants de la commune se situent au niveau de la «Ville haute», à proximité de l'église Notre-Dame, avec environ 145 m, le promontoire à l'Est (~170 m) offre une vue dégagée sur la vieille ville et sur le grand paysage. Les points bas de la ville se placent au niveau du fond de vallée de l'Ernée (~115 m).

La particularité du grand paysage de la Mayenne est la multitude de plateaux bocagers, ils vallonnent la région irriguée de nombreux cours d'eau ; rûs, et rivières.

b. L'implantation du bourg

L'implantation du bourg est caractéristique de la région. Il se situe en fond de vallée, aux abords du cours d'eau de l'Ernée. La ville haute s'est implantée grâce à la situation naturelle géographique stratégique qu'offrait le promontoire, la ville basse s'est développée sur l'espace plan de la berge, profitant en retour de la présence directe de l'eau (cultures, pâturages, exploitations de l'énergie hydraulique avec moulins, lavoirs..).

La topographie de la commune permet ainsi d'offrir des panoramas sur les points hauts, et de dégager des vues lointaines. Les architectures telles que le clocher de l'église Notre-Dame fonctionnent comme des points de repère.



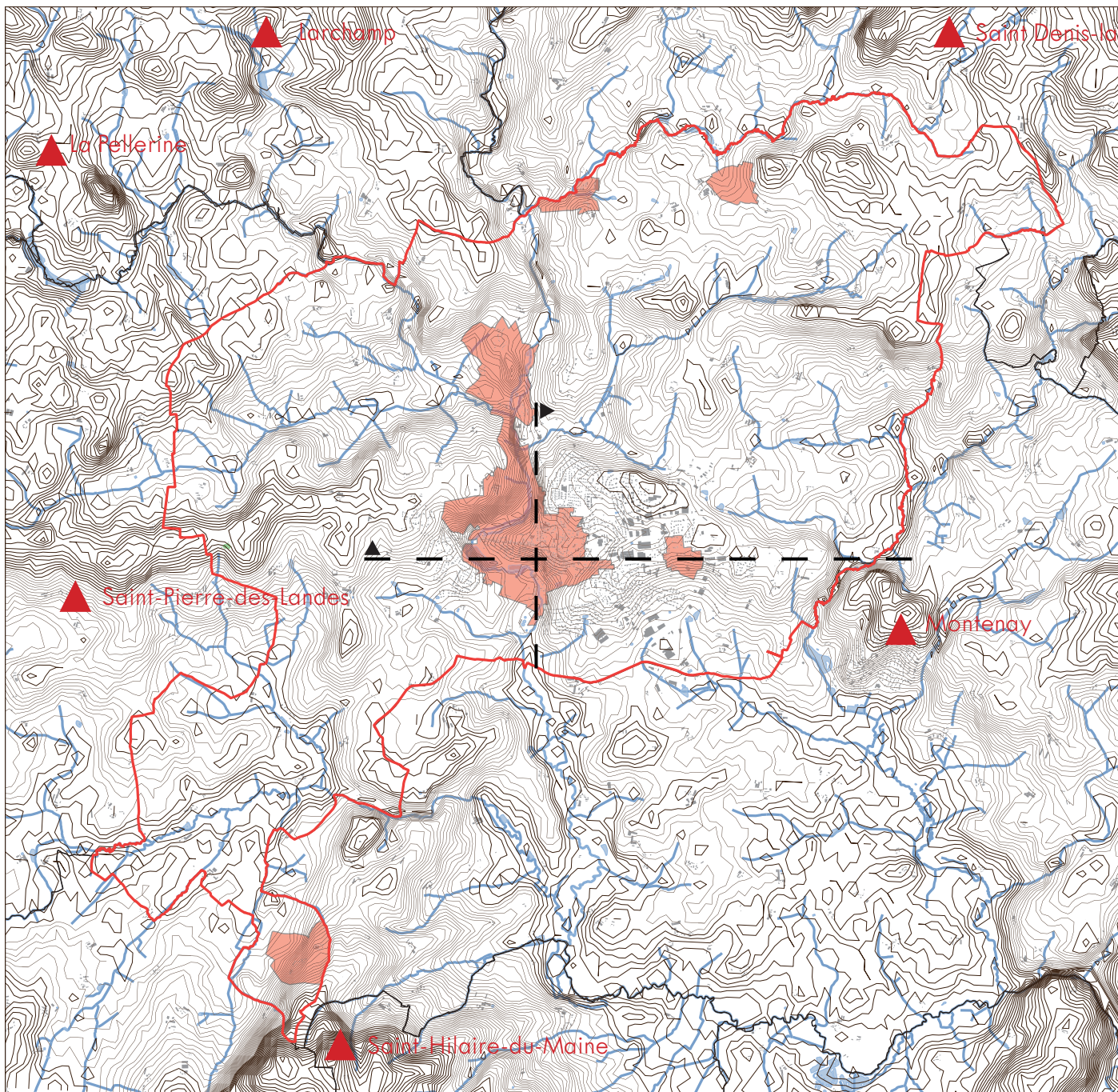
Photographies de la ville et son paysage de proximité



Coupes schématiques du dénivelé d'Ernée



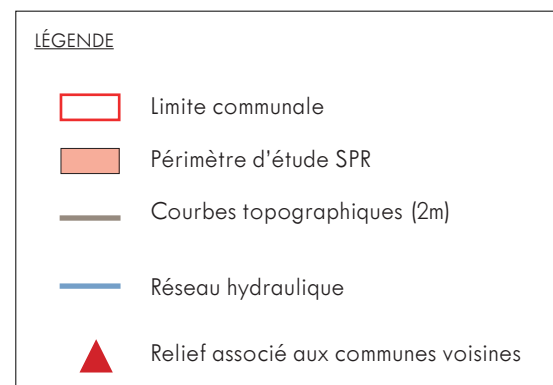
Source : ZPPAUP, rapport de présentation



La carte représentant les courbes topographiques illustre clairement la position géographique d'Ernée, comme un bourg vallonné.

La forme du périmètre du SPR s'explique en partie, par la protection de la vallée naturelle du cours d'eau. Le périmètre a été déterminé par l'ancienne ZPPAUP, incluant également la notion de paysage.

Par ailleurs, l'Ernée est présente dans la toponymie du cours d'eau, de la commune et de la Communauté de communes de l'Ernée, au même titre que la Mayenne (cours d'eau, ville et département).



Carte topographique et hydrographique d'Ernée, SIG, Agence AEI, 2022.

c. La topographie comme limites naturelles

Le dénivelé naturel de la commune a façonné la morphologie urbaine d'Ernée. D'abord à vocation défensive et militaire par la motte castrale puis profitant du cours d'eau au niveau des berges de l'Ernée.

Les limites naturelles liées à la différence de niveau dessinent les contours de la commune plus particulièrement du périmètre du SPR (secteur du haut Panard, secteur de la tranchée).

Ainsi, les habitants ont aménagé le territoire afin de compenser le dénivelé. De nombreux talus arborés et végétalisés profitent à la commune, qui est assez peu végétalisée dans l'ensemble. Ce sont de petits espaces verts assurant toutefois une trame verte dans la ville.

Par ailleurs des ouvrages d'art comme des murs de soutènement et contreforts soutiennent les retenues de terre – particulièrement visibles au niveau du presbytère, et structurent la vision de la ville haute depuis la ville basse. Ils marquent ainsi une réelle rupture physique entre les deux.

Cependant, des moyens de liaison existent comme des escaliers piétons, des sentes piétonnes à pente douce, des passerelles.

d. Implantation de bâti

L'aménagement du territoire au niveau de la structure parcellaire et de l'implantation du bâti est fondamentalement influencé par les variations dans les courbes de niveau. Généralement, les parcelles sont encadrées et se définissent selon les pentes. L'implantation du bâti se dessine selon deux catégories :

- Le bâtiment comme promontoire dominant le paysage et servant de repère
- Le bâtiment en fond de parcelle, encaissé dans le fond de la vallée, où une des façades frôle la roche/ est accolée à la roche.



Route de Vitré, plans d'eau en contrebas



Rue du Moulin à Tan



Sentier 'Sur les pas de Louis Derbré'



Rue Auguste Fortin



En contrebas de la Place de l'Église



Chemin de la Noé Guesdon

III LE PAYSAGE A GRANDE ÉCHELLE

a. Les unités paysagères ligériennes

Les paysages de la région sont riches et variés avec plus de cinquante unités paysagères distinctes. La Communauté de communes de l'Ernée et plus particulièrement Ernée se situent dans le bocage de la Haute-Mayenne. Ils se définissent par des paysages de plateaux bocagers mixtes et paysages de vallons bocagers ; denses et chahutés.

Le maillage végétal y est dense et préservé dans son ensemble. L'occupation du sol est principalement tournée vers la polyculture d'élevage avec une part importante de prairies. La présence de nombreuses haies de séparation structure le paysage rural. Les haies bocagères sont un réel héritage du paysage.

b. Les haies bocagères

Elles se constituent d'arbres à haut jet avec arbustes de bourrage. Plusieurs types de sujets sont ainsi visibles :

- Arbre d'avenir : se dit d'un sujet dont la vocation est de produire du bois d'œuvre.
- Arbre d'émonde : végétal dont les branches, le long du tronc, sont régulièrement récoltées.
- Arbre têtard : arbre au tronc court surmonté d'une "tête" sur laquelle les branches régulièrement récoltées forment une couronne.

Quelques peupleraies sont présentes.

Parfois délaissées, et ayant manqué d'entretien à une époque, les haies champêtres peuvent se détériorer, voir disparaître petit à petit. Des projets de revalorisation de ces dernières sont portés par la Communauté de communes de l'Ernée.



Haie bocagère peu entretenue, avec les manques

Par ailleurs, ce paysage est également marqué par les nombreux cours d'eau.

c. Des vues et ouvertures sur le grand paysage

Le relief et les cours d'eau animent les vues avec une succession de plans soulignés par un maillage bocager. Quelques bourgs et hameaux (habitat traditionnel et exploitations agricoles) regroupés sont visibles à l'horizon et ponctués d'infrastructures (pylônes, château d'eau, ligne THT). Ces vues et ouvertures ont été pris en considération par le périmètre délimité de la ZPPAUP, conservé pour l'actuel SPR.

d. Les perspectives paysagères

Ernée offre des vues cadrées grâce à son dénivelé. Elles permettent des échappées visuelles vers les ouvertures sur les bocages à travers les rues, cadrées par la composition du tissu urbain ou paysager.

(voir la carte page suivante)

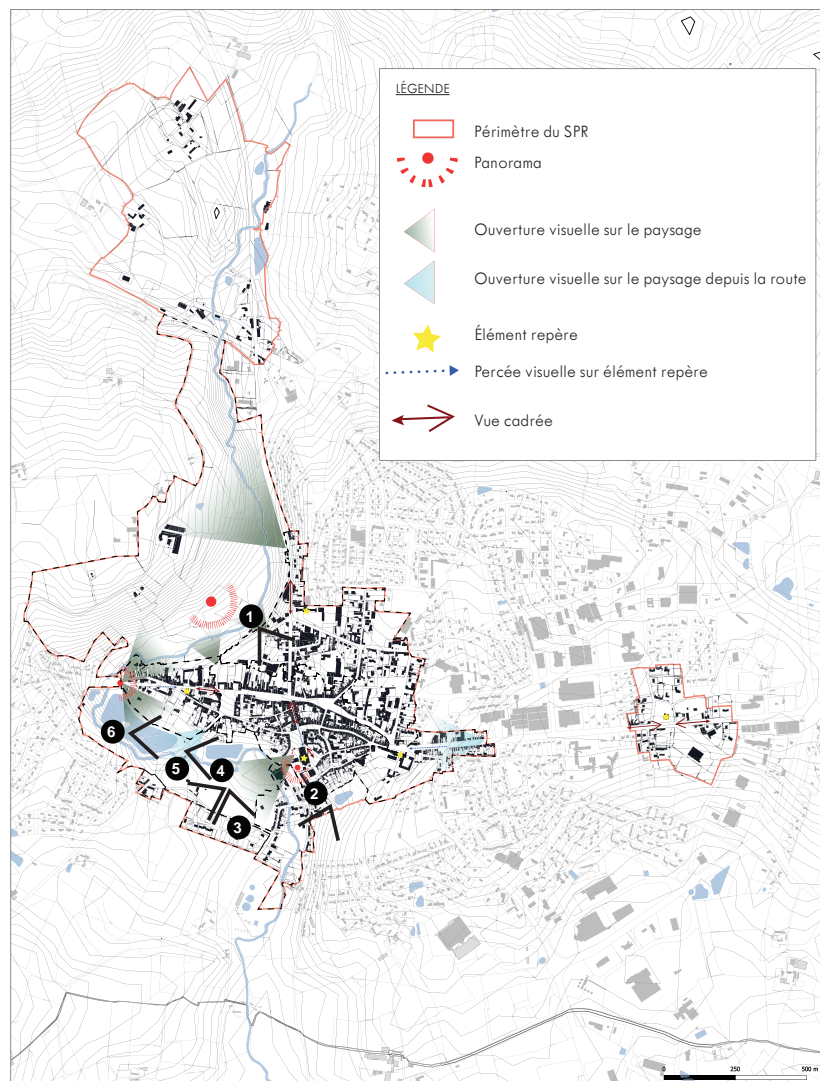
e. Les éléments paysagers structurants

Les bocages, les haies bocagères et sa végétation (têtards de châtaigniers) ainsi que les vallées et ses cours d'eau sont autant de caractéristiques qui définissent Ernée.

Dans le paysage naturel sont implantés des hameaux, bourgs et villes, il existe trois modèles de bourgs :

- Les bourgs sommitaux : modèle de bourg en ligne de crête, permet de conserver les meilleures terres agricoles des coteaux et de la vallée. Exemple : Montenay.
- Les bourgs adossés ; généralement implantés en ligne de crête, sur le rebord d'un coteau (souvent sud), souvent associé à une émergence (type clocher d'église). Exemple : Larchamp.
- Les bourgs vallons, situés en fond de vallée, aux abords des cours d'eau, sur l'espace plan qui borde la rive, mais à une hauteur suffisante pour limiter les risques d'inondation. Le développement urbain s'est souvent fait au plus proche des cours d'eau pour s'étaler dans un second temps, en terrasse. La notion de panorama est importante. Ernée se caractérise par cette typologie.

IV. LES VUES ET PAYSAGES



Carte des vues et spécificités de paysages d'Ernée, Agence AEI



1 Avenue de la Libération



2 Rue de la Tranchée



3 Route de Fougères, vers le plan d'eau des Cardamines



4 Sentier "Sur les pas de Louis Derbré"



5 Route de Vitré



6 Route de Fougères, au niveau de l'entrée de ville ouest d'Ernée

a. Perception visuelle du paysage en centre-bourg

Les paysages urbains sont variés à Ernée et plusieurs séquences sont visibles.

La densité du bâti, les rues sinueuses et courbes du centre historique donnent la sensation d'un quartier «recentré» sur lui-même. Les voies sont assez étroites, peu de dégagements sont possibles (photographies 7 et 8).

À certains endroits, la ville offre des vues larges, panoramas, donnant sur des canopées d'arbres au premier plan, et sur un horizon lointain au second (photographies 1, 5, 6 et 9).

b. Perception visuelle en entrée de ville

Les voies de circulation situées sur les points hauts de la commune sont au-dessus des constructions, et permettent de voir les toitures et des dégagements visuels (photographies 2 et 6). Il en va de même pour l'étang des Cardamines et le lit majeur de l'Ernée où la perception se fait par le dessus et où le paysage est composé d'une canopée végétale (photographies 3 et 4).

Les entrées de ville sont, pour la plupart, en contrebas du centre-ville. Il en résulte une «découverte» au fur et à mesure (photographies 11). À l'inverse, les sorties de ville offrent un dégagement sur le paysage (photographie 11 et 12).

Le secteur de Charné fonctionne comme une entrée de ville.

c. Perception visuelle des secteurs en périphérie

Les secteurs en périphérie s'inscrivent dans un environnement très peu bâti et largement végétalisé. À l'image des descriptions sur le grand paysage, les vues sont dégagées et donnent sur les vallons bocagers. Il est nécessaire d'apporter toutefois des nuances.

- La Contrie du Rocher : au fond de la vallée, les paysages sont limités aux coteaux avoisinants, fonctionnant comme un écran naturel où s'installe l'allée couverte sépulcrale.
- La Tardivière : à l'inverse du premier dolmen, ce dernier se situe dans un espace totalement ouvert, avec des vues larges et dégagées sur les champs et la région.
- Surgoin : le château et les dépendances ne sont pas visibles depuis la route, mais s'ouvrent sur le panorama de toute la vallée.



ERNÉE — Rue Amiral-Courbet



6 .

ANALYSE DE LA STRUCTURE URBAINE

I LA PLACE DE L'EAU



a. Les cours d'eau à l'échelle du grand paysage

La création du relief déterminée par l'histoire géologique de la région induit une organisation générale du réseau hydrographique.

La rivière de l'Ernée et ses affluents s'écoulent sur près de 500 km de cours d'eau permanents ou intermittents, dont 67 km pour le cours principal. Elle circule sur près de 19 communes. Ses principaux affluents sont : Mesnu, Vilaines, Bois Béranger, Rollon, Touchet, Oscence, Perche, Vaumorin, Villeneuve, Bas Bois, Corbon, Foireux, Ingrande pour se jeter enfin dans la Mayenne, au niveau de Saint-Jean-Sur-Mayenne.

Les activités sont principalement liées à l'agriculture (polyculture et élevage). L'Ernée constitue une réserve d'eau potable exploitée par des captages souterrains (Riautère, Bas Jarzé, Breil). Le cours d'eau est également exploité pour des activités récréatives (pêche, randonnée, canoë-kayak).

Il existe un syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Ernée. Il a pour objectif d'assurer et de promouvoir toutes les actions utiles et nécessaires au fonctionnement du cours d'eau et de ses annexes hydrauliques (directive Cadre sur l'Eau). Il assure les aménagements de bords de cours d'eau, l'entretien ponctuel de la rivière, la gestion et les aménagements des ouvrages hydrauliques, le suivi de la qualité des cours d'eau, et les animations scolaires et périscolaires.

b. L'Ernée à Ernée

La commune tient son nom de la rivière. Le cours d'eau forme une boucle où s'installe la partie ouest de la ville. La commune s'étend davantage sur la rive est.

L'Ernée est formée d'une rivière principale avec ses affluents, et est secondée par un chevelu hydrographique très dense. Le Rollon (16 km) et l'Oscence (13.3 km) sont deux ruisseaux présents dans le périmètre du SPR. Le tout forme un maillage aquatique encadré par des ripisylves, éléments marqueurs du paysage.

c. Les plans d'eau communaux

Des plans d'eau sont courants dans le paysage. Au total, Ernée en compte 64, soit 11.3ha (0.3% du terrain communal). Le plus important est celui des Cardamines. Lieu ouvert à la pêche, il est également un lieu de promenade. À une échelle plus restreinte, les mares sont également des poches de biodiversité. Ernée en comptabilise 15. La Communauté de communes de l'Ernée compte 1.1 mares/km² inégalement répartie.

Ernée possède 142 ha de zones humides, soit 3.90% de la surface du territoire. Ce sont des milieux qui abritent une forte biodiversité avec de nombreuses espèces.

d. Le traitement des berges le long de l'Ernée, dans le secteur du SPR

L'Ernée possède un tracé assez sinueux, tracé de façon naturelle et peu canalisé. Néanmoins, les berges ont été aménagées différemment selon les secteurs, les usages et la proximité avec le développement urbain. Huit modes d'aménagement sont visibles à Ernée.

- 1/ Berge naturelle en fond de vallée : le cours d'eau trace son chemin sans contrainte et la gestion du débit n'est pas maîtrisée, il a la possibilité de déborder de son lit sans encombre. Il n'y a peu de différence de niveaux entre l'eau et la berge. Il peut s'assécher pendant les périodes estivales. Le paysage alentour est assez plat et dégagé.
- 2/ Berge naturelle sur plateau / coteaux : Le cours d'eau s'écoule sans l'influence de l'homme. Le débit y est plus important en raison des pentes plus raides. Les berges sont peu entretenues et présentent une ripisylve dense et diversifiée, ce qui induit une richesse faunistique et floristique de qualité. Le cours est assez peu visible, mais se devine par son environnement.
- 3/ Berge naturelle, mais entretenue : Le cours d'eau a creusé son sillage en contrebas du niveau du sol. Son tracé sinueux laisse penser à un dessin naturel des eaux. Le flux y est plus intense. Une ripisylve continue borde les berges, quelques aménagements (grosses pierres) ont été placés par sécurité.
- 4/ Berge naturelle artificielle : Au niveau du moulin de Vahais, des travaux d'aménagements paysagers ont permis de redonner le tracé naturel de l'Ernée. Ces aménagements artificiels récents donnent à voir un paysage totalement recomposé, où la nature n'a pas encore repris ses droits. Un petit pont franchit le cours d'eau dans cette prairie inondable.
- 5/ Berge mixte naturelle/ anthropisée : Le cours d'eau voit ses berges entretenues en raison de la proximité directe des habitations, il poursuit un tracé assez sinueux. Quelques aménagements de canalisation et de franchissement sont mis en place. Dans le cas présent, une passerelle piétonne et un pont maçonné pour la RN12.
- 6/ Berge canalisée : Le cours d'eau est contrôlé, canalisé par des berges maçonnées. Cette typologie se traduit par l'ancienne utilisation de l'Ernée (lavoirs, pontons). Des immeubles prennent leur fondation directement dans le lit du cours d'eau (rive gauche) et servent de soutènement de la place (rive droite). La hauteur des murets sert également de garde-corps. Le cours d'eau est en contrebas.
- 7/ Berge canalisée pour jardins : La zone inondable du lit majeur de l'Ernée est utilisée pour des jardins et vergers (zone non constructible). Les berges se caractérisent par des murs de soutènement de retenue de terre, avec des accès ponctuels par des escaliers et un quai très fin à fleur d'eau.



- 8/ Des ouvrages d'art, et petits patrimoines hydrauliques ponctuent le cours d'eau.

Pour conclure et de façon logique, les berges laissées au naturel se situent en périphérie du centre-bourg tandis que les berges aménagées et anciennement exploitées s'installent au plus proche des habitations et ateliers.

L'Ernée est, depuis la création de la ville, au cœur du développement de la commune. Exploitées à la fois pour ses qualités paysagères et ses ressources, les Ernées l'ont façonnée.

Ces cartes postales anciennes illustrent l'importance du cours d'eau dans la ville.



- ① Carte postale, Ernée la rivière Ernée, AD 5Fi 91/52
- ② Carte postale, Ernée Les lavoirs de Monthoudoux, AD 5Fi 91/204
- ③ Carte postale, Bords de l'Ernée Les lavoirs de Monthoudoux, AD 5Fi 91/10
- ④ Carte postale, Environs d'Ernée : bords de la rivière, AD 5Fi 91/7
- ⑤ Carte postale, Ernée : le lavoir du bas de ville 1890-1930, AD 5Fi 91/205

II LA STRUCTURE VIAIRE

a. Le réseau viaire dans le périmètre d'étude

Un des composants les plus structurants de la commune est son réseau viaire. Ernée se distingue par sa structure viaire très hiérarchisée.

L'analyse prend en compte la lecture en plan de la trame viaire, mais également la lecture réalisée sur le terrain des différentes voies. Il s'agit de rendre compte de l'organisation de la trame viaire et de la structure des espaces publics à travers deux échelles ; celle de la commune et celle du centre-ville.

Ainsi, le diagnostic présente les caractéristiques physiques et historiques, l'organisation, les usages, le paysage et le cadre urbain, mais aussi les composantes des voies (séparation des chaussées et des trottoirs, qualités des matériaux de revêtement, plantation d'alignements d'arbres, éclairage, etc.).

L'analyse de la structure viaire est réalisée par type de voies :

- Le réseau primaire, les axes principaux, intercommunaux, départementaux et nationaux
- Le réseau secondaire, soit les axes intra communaux, c'est-à-dire les rues reliant les quartiers
- Le réseau tertiaire ; les voies de desserte, ruelles et sentes au sein d'un même secteur
- Les voies douces (piétons et vélos)

Ces grands tracés sont étroitement liés à la géographie naturelle et son histoire et témoignent de la densification progressive du territoire. La qualité paysagère de ces axes a fortement été altérée dans la seconde moitié du XXe siècle par l'intensification des flux automobiles.

Le réseau primaire

Deux grands axes structurent et donnent un accès à la commune ; l'axe est-ouest et nord-sud. La route nationale RN12 entre Fougères et Mayenne scinde la vieille ville en deux. Cet axe est un témoignage du passé -voir chapitre sur l'histoire urbaine- mais est un des principaux enjeux futurs -projet de dévoiement par le Sud. L'axe nord-sud, la départementale D31 menant à Landivy irriguent les voitures vers le nord de la commune. Enfin un axe au Sud, menant vers Juvigné (D29) trace de façon rectiligne la voie du Sud.

• Le réseau secondaire

Ces voies s'organisent autour du réseau primaire. D'importance moindre, elles articulent les secteurs entre eux et relient les quartiers en périphérie du centre-ville.

• Le réseau tertiaire

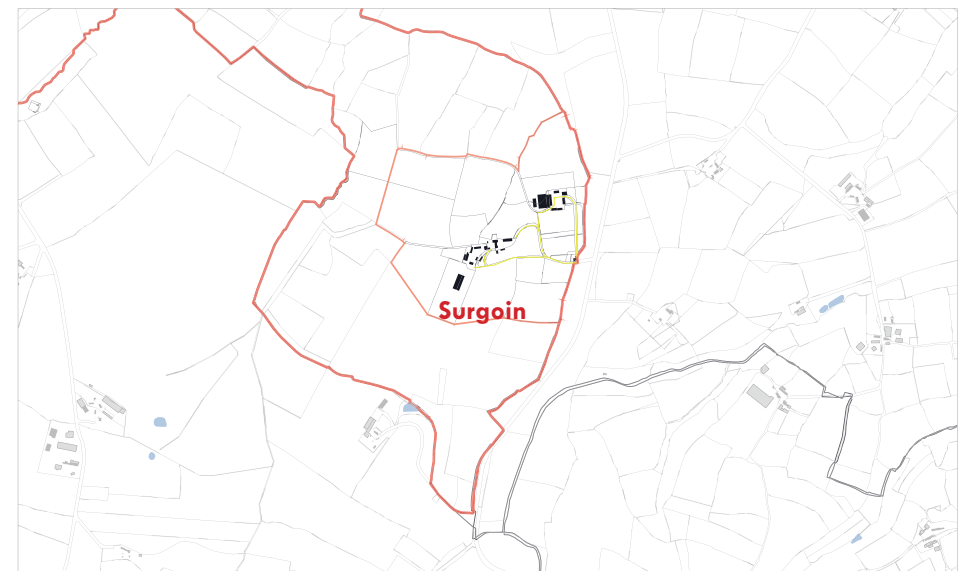
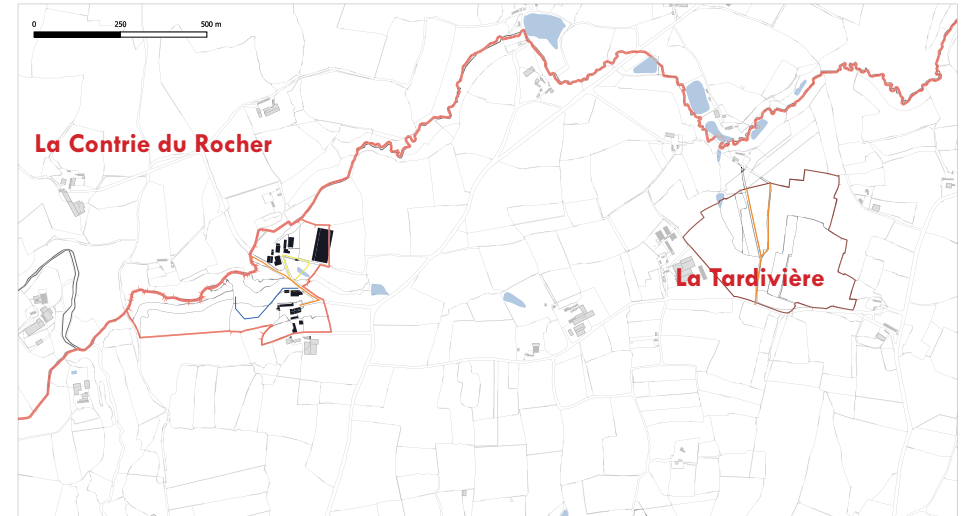
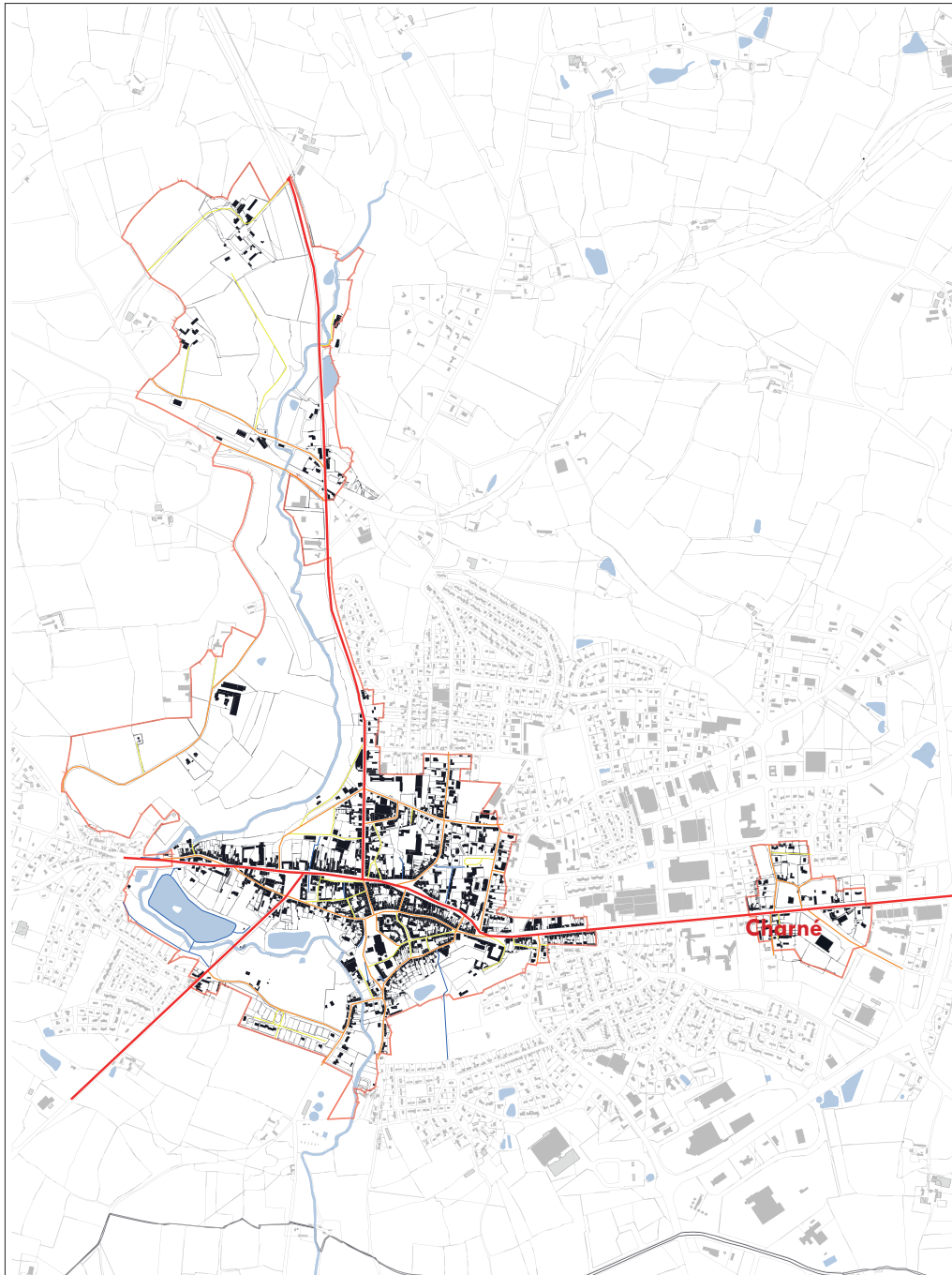
La topographie a amené le développement de sentes piétonnes, avec escaliers ou pentes douces permettant la liaison entre la ville haute et ses parties basses.

La physionomie de certains quartiers anciens (quartier des lavoirs) donne sur des impasses et des venelles très étroites.






À la Contrie du Rocher, un sentier piéton permet d'accéder au dolmen.

• Les voies douces

Au nord de la commune, vers le secteur de la gare, existent quelques voies réservées aux cyclistes. Faute de voies de circulation dédiées, ce moyen de transport est assez limité à Ernée.



LEGENDE

-  Périmètre du SPR
-  Voie majeure, intercommunale
-  Voie secondaire, intracommunale
-  Voie de desserte, interquartier
-  Voie piétonne

b. Les typologies de voies rencontrées

- Voie principale en centre-ville



Nationale sur place de l'Hôtel de Ville

Largeur : ~50 m

Partage chaussée/piéton : Trottoir piéton, avec stationnement puis trottoir et voie double sens, tracé en diagonale sur la place

Type de stationnement : en bataille, sur aire de stationnement prévu

Type de plantation : Un petit alignement au niveau de la rue Gambetta, jardinières mobiles

Revêtement de sol : Enrobé bitumineux noir, marquages blancs

Mobilier : Lampadaire à crosse, éclairage en applique ou mâts, signalétique directionnelle et informative, jardinières



- Voie principale en zone non bâtie



Nationale traversant un espace non bâti

Largeur : 10 à 12 m

Partage chaussée/piéton : Un trottoir unilatéral, voie à double sens

Type de stationnement : Pas de stationnement (route départementale)

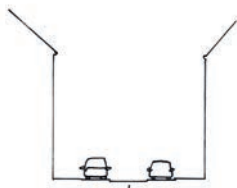
Type de plantation : Coteaux arborés, pas de construction, route en surplomb de la végétation, bande enherbée

Revêtement de sol : Enrobé bitumineux noir, marquages blancs

Mobilier : Lampadaire en mâts, signalétique directionnelle et informative, mobilier de sécurité (potelet, barrière, glissières)



- Voie secondaire, intra communale



Voie intra communale

Largeur : 10 à 13 m

Partage chaussée/piéton : Deux petits trottoirs de part et d'autre de la chaussée, voie à double sens

Type de stationnement : Le long de la rue en lincoln

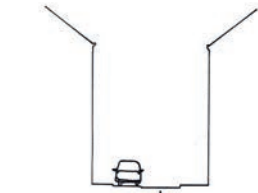
Type de plantation : Pas de plantation, voie très minérale

Revêtement de sol : Enrobé bitumineux noir, pavés autobloquants ou béton désactivé sur certains trottoirs

Mobilier : Éclairage en applique ou mâts, signalétique directionnelle et informative, quelques mobiliers d'assise et de propreté, jardinières



- Voie secondaire, voie de desserte



Voie de desserte

Largeur : 7 à 10 m

Partage chaussée/piéton : Deux petits trottoirs de part et d'autre de la chaussée, simple voie

Type de stationnement : Le long de la rue en lincoln

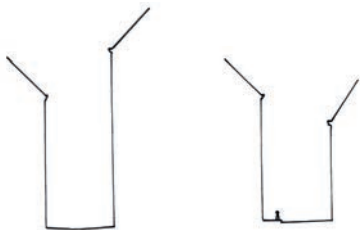
Type de plantation : Pas de plantation, voie très minérale

Revêtement de sol : Enrobé bitumineux noir, pavés autobloquants ou béton désactivé sur certains trottoirs

Mobilier : Éclairage en applique ou mâts, signalétique directionnelle et informative, quelques mobiliers d'assise et de propreté, jardinières



- Voie tertiaire, rues en cœur historique



Rues en cœur historique

Largeur : 5 à 7m

Partage chaussée/piéton : Un trottoir sur un côté de la chaussée ou pas de trottoirs, simple voie

Type de stationnement : Lincoln, ou pas de stationnement

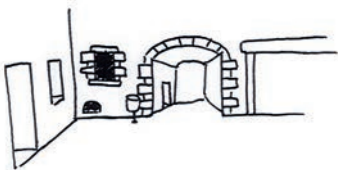
Type de plantation : Quelques jardinières

Revêtement de sol : Enrobé bitumineux noir, béton désactivé

Mobilier : Peu de mobilier



- Voie tertiaire, voie privée, venelle



Venelle - Voie privée

Largeur : 3 à 5 m

Partage chaussée/piéton : Voie piétonne ou voie de desserte pour stationnement

Type de stationnement : Pas de stationnement

Type de plantation : Pas de plantations

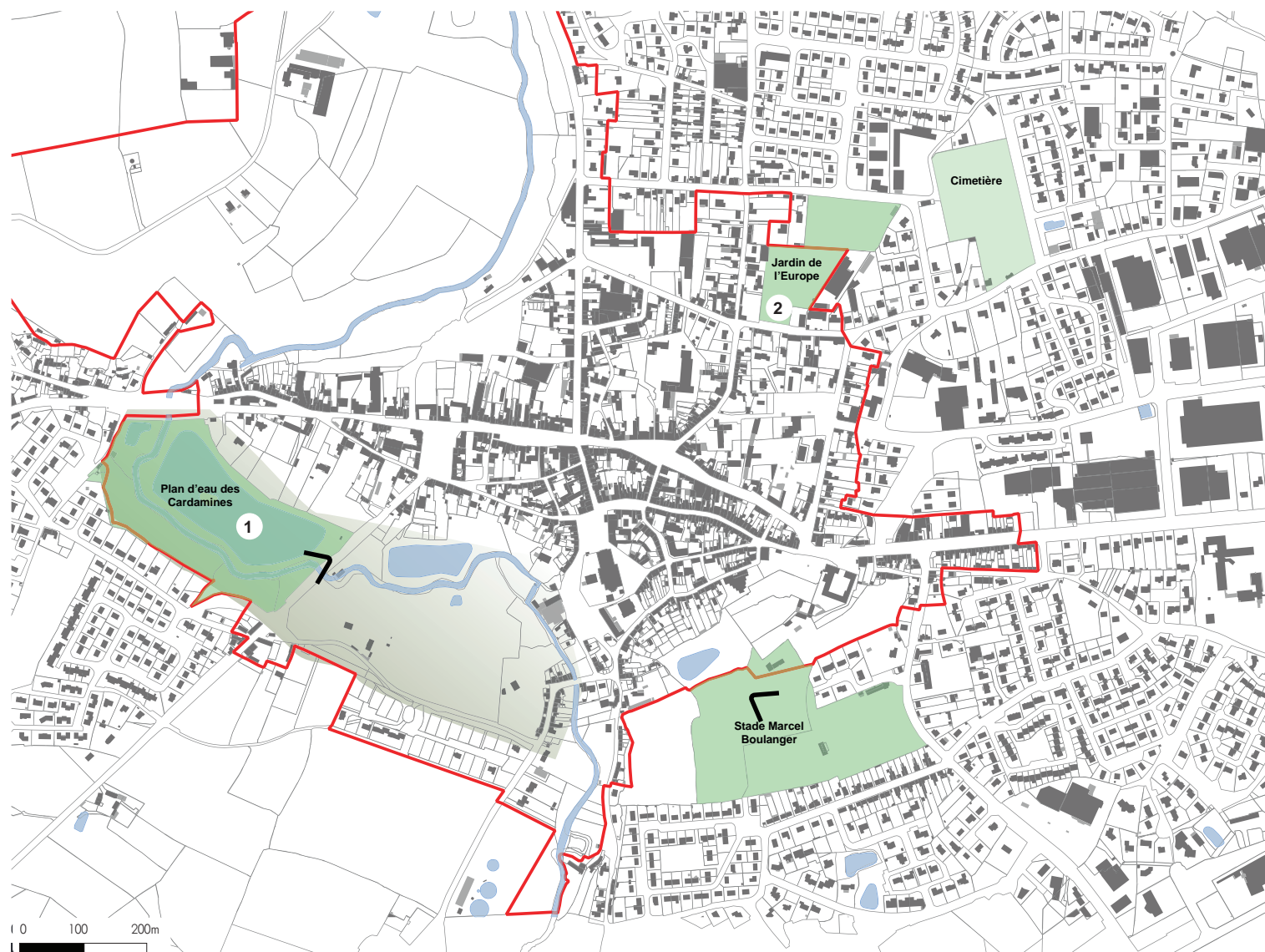
Revêtement de sol : Enrobé bitumineux noir

Mobilier : Mobiliers de propreté



III LES ESPACES NON BATIS

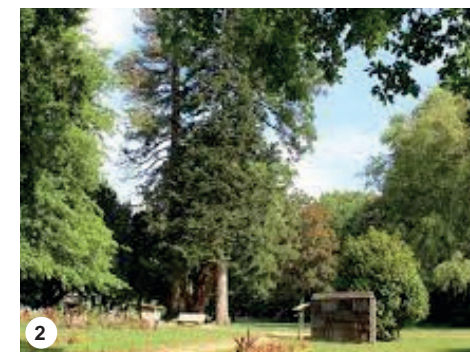
1 LES ESPACES VERTS ACCESSIBLES AU PUBLIC



Principaux espaces verts aménagés à proximité du SPR d'Ernée, Agence AEI



Plan d'eau des Cardamines



Jardin de l'Europe (source : Mairie d'Ernée)



Stade Marcel Boulanger (source : Mairie d'Ernée)

• **En secteur urbain :**

L'espace de la commune est compact et n'offre pas beaucoup d'espaces verts. Néanmoins, Ernée possède deux espaces de promenade majeurs :

- Le jardin de l'Europe situé au nord-est du SPR dans le secteur de Belle-Plante. C'est un parc communal avec des arbres remarquables et des aires de jeux pour les enfants.



Le jardin de l'Europe

- Le plan d'eau des Cardamines, étang artificiel alimenté par l'Ernée, ce dernier propose une balade autour de l'eau, avec une possibilité de stationnement à proximité et quelques aménagements pour pique-niquer.



Le plan d'eau de Cardamines

Le lit majeur de l'Ernée, constitué de prairies inondables sur le plan cadastral, délimité en une seule parcelle privative, ce territoire naturel est dans la continuité du plan d'eau des Cardamines. Ils forment, à eux deux, une «poche» verte au sud-ouest du SPR. Cette partie est peu aménagée, mais reste accessible.



Lit majeur de l'Ernée

Par ailleurs, la ville d'Ernée reste très minérale (malgré sa proximité avec la campagne). Le centre-ville n'offre qu'un accès très limité aux mails, alignements, malgré les talus enherbés.

Quelques alignements, dont ceux situés place de l'Église Notre-Dame et ceux de la place Voisin représentent la maigre richesse plantée du centre-ville historique. Ils s'accompagnent de jardinières en béton éparpées fleuries.



Place de l'Église

• **En dehors du périmètre du SPR**

D'autres espaces verts particuliers bordent le secteur du SPR tels que le cimetière et le stade Marcel Boulanger. Ces espaces non bâtis sont spécifiques à leurs usages, mais font partie de la trame verte d'Ernée.

1 LES ESPACES LIBRES PRIVÉS

Si la densité bâtie du centre historique est importante, et qu'il y a peu de présence végétale depuis les voies publiques, Ernée recèle des cœurs d'îlots verts.

a. Les jardins et espaces libres

Dans la vieille ville, les espaces libres sont souvent de petite dimension. Présentant souvent un revêtement minéral, la qualité de ces espaces libres est variable. Certaines cours d'immeubles souffrent d'un manque d'usage d'autres, au contraire, ont été investies et présentent de petits jardins ou des cours plantées.

Souvent invisibles depuis l'espace public ou aperçus au gré de l'ouverture d'un portail ou porche, ces espaces libres se répartissent ponctuellement ou en ensembles continus séparés de murs en cœur d'îlot, constituant ainsi des jardins d'agrément à l'arrière des bâtiments, en cœur de parcelle. Ces derniers sont visibles grâce aux photographies aériennes.

Ces petits espaces verts sont parfois repérables grâce aux arbres et plantes grimpantes visibles sur les murs et depuis l'espace public. Certaines cours et jardins conservent des dispositions anciennes : sols pavés, organisation des plantations, murs et portails, etc.

Les murs en particulier constituent un trait spécifique de l'architecture du vieux Ernée. Plus ou moins ouvragés, ils prolongent les façades bâties en reprenant les caractéristiques architecturales et modes constructifs : ce sont pour la plupart des murs en appareillage en pierre (chaîne d'angle, encadrements de porte, clef, etc.).

Ces jardins ont un usage d'agrément privatif, mais jouent également un rôle environnemental important, tant d'un point de vue écologique que climatique (îlots de fraîcheur en période estivale). Ils réduisent également le ressenti de carence en espaces verts.

Photographies 1,2,3

b. Les jardins et/ou cours visibles depuis l'espace public et mettant en valeur l'architecture

Associés à des demeures bourgeoises, demeures cossues, hôtels urbains, ou à des équipements, ces espaces libres se développent sur rue derrière un mur de clôture ou une clôture de type grille ajourée. Principalement localisés dans les quartiers périphériques à la butte, ces espaces sont traités soit par une cour ponctuellement végétalisée, soit par un jardin d'agrément. D'organisation variable, ces espaces se caractérisent généralement par



Photographie aérienne des cœurs d'îlots verts en centre historique, géoportail, 2022

un dégagement important de l'espace libre, offrant une covisibilité entre l'espace public et la façade. La composition d'ensemble, associant cour pavée ou allées, pelouses et arbres tiges, a pour vocation la mise en valeur de l'architecture et participe à créer une séquence d'entrée scénographiée de la clôture au bâti. Ces jardins ont un usage privatif ornemental de mise en valeur de l'architecture. C'est le cas des hôtels urbains ou encore des châteaux situés en périphérie.

c. Les espaces libres associés aux équipements

Le périmètre du SPR regroupe de nombreux équipements d'importance qui s'installent sur des parcelles de très grande dimension. Presbytère, ancien hôpital, hôtel de ville, salles des fêtes, écoles et lycée en sont des exemples.

Le programme de ces équipements dédie de larges surfaces aux espaces libres. L'observation de ces espaces libres montre qu'ils sont souvent traités par des surfaces imperméables et présentent peu de plantations. La désimperméabilisation des équipements est un levier important pour contribuer à répondre aux enjeux de végétalisation et de rafraîchissement de la ville.

Une des particularités d'Ernée est que de grands équipements se sont installés en cœur d'îlot, à l'emplacement de prieuré/ couvent disparu. Ils ne sont accessibles que par des sentes ou des voies sans issue et débouchent majoritairement sur une zone de stationnement.



2 LES ESPACES PUBLICS

a. Localisation des places principales



Principales places publiques d'Ernée, Agence AEI



1

Place de Noé Guesdon



2

Place Fernand Vadis



3

Place de l'Hôtel de Ville



4

Place Renault Morlière



5

Place de l'Église



6

Place Voisin

b. Les Places principales

Les places principales correspondent à de vastes espaces libres à dominante minérale, elles participent à la structuration du territoire ernéen, et sont liées aux tracés historiques des voies, aux anciens équipements aujourd'hui disparus et au développement urbain de la ville.

Elles correspondent aux espaces libres les plus spacieux d'Ernée. Lieux de réunion, elles peuvent avoir pour vocation l'accueil d'un marché, la nécessité de rassembler le public pour de grands événements, les fêtes, les déroulements de cérémonies politiques ou religieuses, le stationnement de véhicules, la jouissance d'une vue, etc.

En règle générale, l'ensemble des places souffrent de l'absence d'un traitement qualificatif dû aux espaces de stationnement importants non intégrés et aux revêtements de sols imperméables dotés de peu de végétation.

PLACES PRINCIPALES :

Place de l'Hôtel de Ville

Localisation : Centre historique, ancien emplacement du prieuré Saint-Jacques ; forme rectangulaire

Identité : Place au centre des grandes institutions : mairie, musée gendarmerie

Fréquentation / Usages : Lieu de passage, axe de circulation au croisement de la RN12 et D29, Aire de stationnement, quelques stands pendant le marché, peu de végétalisation

Place de l'Église Notre-Dame

Localisation : Au cœur du centre historique, héritée de l'ancien château et motte castrale, forme rectangulaire, Allée double plantée

Identité : Cœur névralgique de la commune, mais peu d'appropriations

Fréquentation / Usages : Parvis de l'église, mais utilisé principalement comme aire de stationnement, voie de circulation vers la Place Voisin, et D515 en contrebas

c. Les places et placettes secondaires

Les places et placettes secondaires sont des espaces libres à dominante minérale. Elles possèdent des dimensions généralement plus modestes que les places principales et participent à la structuration et à l'identité des quartiers. Ce sont des espaces de proximité qui supportent également le stationnement.

PLACES ET PLACETTES SECONDAIRES :

Esplanade de la salle de fêtes

Localisation : Le long de la RN12, à proximité de la place de l'hôtel de ville, forme rectangulaire

Identité : Place piétonne, fonctionne comme parvis à la salle des fêtes

Fréquentation / Usages : monuments aux morts et salle des fêtes avec quelques places de stationnement et une sculpture de Louis Derbré, peu de végétalisation

Place Voisin

Localisation : Dans le cœur historique, à l'est de l'église, en continuité de la place de l'église, forme triangulaire

Identité : Peu d'appropriations

Fréquentation / Usages : Aire de stationnement, Mail planté avec quelques manques en triangle

Place de Noë Guesdon

Localisation : À l'ouest du quartier de Belle-Plante

Identité : Parking

Fréquentation / Usages : Donne sur le gymnase de tennis de table, aire de stationnement (notamment pour les bus scolaires) avec une allée plantée le long du boulevard avec quelques parterres fleuris

Place Renault Morlière

Localisation : Le long de la RN12, à l'entrée du quartier historique

Identité : Marché et commerces

Fréquentation / Usages : Aire de stationnement (zone bleue) avec marché tous les mardis

Place Ferdinand Vadis

Localisation : en cœur d'îlot, proche des établissements scolaires

Identité : Parking

Fréquentation / Usages : Aire de stationnement avec quelques arbres éparses

d. Intersection de voies, carrefour

Hérité d'un développement ancien du tracé viaire, les espaces publics circulés présentent en différents endroits des intersections en surlargeurs de forme triangulaire ou trapézoïdale. Ces espaces constituent des nœuds urbains importants dans la découverte du territoire en offrant une surlargeur propice à l'ouverture visuelle.

Traités bien souvent en surlargeur de voirie ou en giratoire pour des raisons de praticité d'aménagement, ils amènent aujourd'hui une surprésence des réseaux viaires au détriment de voies dédiées aux circulations piétonnes ou d'espaces végétalisables.

INTERSECTION DE VOIES, CARREFOUR :

Place Thiers

Localisation : Le long de la RN12, au croisement de la rue du Général Buchet

Identité : Ancien emplacement des halles

Fréquentation / Usages : voie d'accès à une aire de stationnement, un café à proximité avec quelques commerces

Place Patis Bougaud

Localisation : Au croisement de la rue Jeanne d'Arc et la RN12

Fréquentation / Usages : lieu de passage, aucune végétation

Placette vers l'ancien hôpital

Localisation : à l'entrée est de la ville, donnant sur l'ancien hôpital et en contrebas de la RN12

Identité : fonctionne comme un morceau de terrain «résiduel» de la création de la RN12

Fréquentation / Usages : Stationnement, placette en impasse, avec une allée plantée entre la placette et la route nationale



Carte postale ancienne - Place Thiers, AD 5 FI 191/70



Carte postale ancienne - Place du Pâtis Bougaud, AD 5 FI 91/117



Carte postale ancienne - Hôtel Dieu, AD 5 FI 91/189

3 LES ESPACES DE STATIONNEMENT



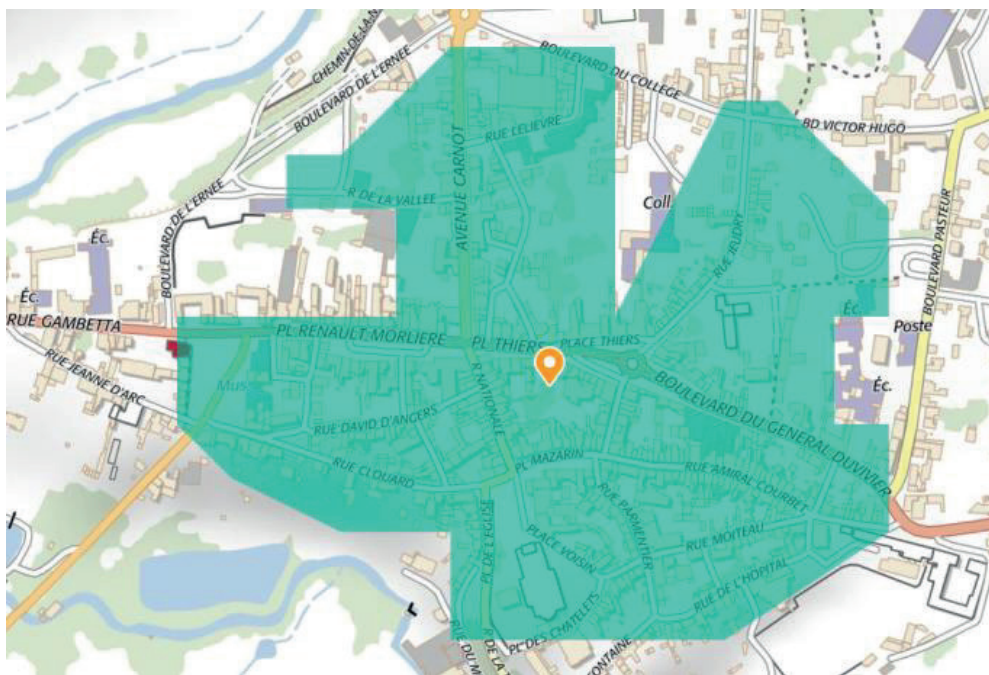
Principaux espaces de stationnement en centre-ville d'Ernée, Agence AEI

La commune d'Ernée est très riche en espaces de stationnement. Plusieurs zones de stationnement sont possibles :

- Un périmètre "Zone bleue" dans un rayon de 200 mètres du centre-ville et avec une durée de stationnement limitée à 1h30, représente une capacité de 130 places.
- De nombreux parkings en libre accès, sans limitation de durée, représentent une capacité de plus de 500 places à moins de 5 minutes à pied du centre-ville.
- Les stationnements privés (moins représentés).

Les poches les plus importantes sont la place Noé Guesdon (137 places), la place de l'Hôtel de Ville (76 places), les places de l'Église et Voisin (50 et 52 places).

La création d'un nouveau parking sur deux niveaux est en projet afin de répondre aux besoins du futur pôle culturel.



Courbe isochrone : 5 minutes à pied, Étude urbaine et de revitalisation du centre-ville, 2019

Sources : Terrain et étude urbaine et de revitalisation du centre-ville, Atelier d'architecture & d'urbanisme Thierry Roty / ARCAM

Agence du Paysage LEBER, CERCIA, Alizés SERVICAD 2019

ENJEUX

- Assurer l'accompagnement de l'aménagement une fois la RN12 en dehors du centre-ville
- La gestion paysagère des espaces de stationnement nécessaire
- Le nombre d'espaces de stationnement à la baisse et les places aux espaces plus dynamiques
- Favoriser les circulations piétonnes en centre-ville

Les cartes postales anciennes illustrent les grandes places et éléments marqueurs du paysage d'antan. Cela permet de se rendre compte des aménagements précédents, ainsi que des usages et circulations d'Ernée pendant le XXe siècle.

À noter que la place de l'église n'était pas plantée, qu'un square ornait l'Hôtel de Ville et que les places majeures étaient pavées avec, déjà, quelques poches de stationnement de charrues.



Carte postale ancienne- Ernée : l'Église, AD 5Fi 91/78



Carte postale ancienne- Ernée : place de l'Église, AD 5Fi 91/98



Carte postale ancienne- Ernée : Square de l'Hôtel de Ville, AD 5Fi 91/39



Photographie actuelle de la place



Photographie actuelle de la place



Photographie actuelle de la place, google street view



Carte postale ancienne- Ernée : le chemin neuf avant 1906, AD 5Fi 91/42



Carte postale ancienne- Ernée : place de l'hôtel de ville, côté est, AD 5Fi 91/105



Carte postale ancienne- Ernée : Passage de troupes, AD 5Fi 91/132



Photographie actuelle de la place



Photographie actuelle de la place



Photographie actuelle de la place,

4 LE TRAITEMENT DES ESPACES LIBRES

a. Revêtements de sol



b. Mobilier de sécurité



c. Mobilier de propreté et d'assise



d. Mobilier d'agrément



e. Mobilier d'éclairage



• Les revêtements de sol :

De nombreuses typologies de matériaux et revêtements de sol s'installent sur Ernée.

La variété de matériaux, teintes, granulométrie et système de pose confèrent à l'espace public une hétérogénéité non maîtrisée et une incompréhension.

Trois types de traitement de sol sont visibles à Ernée :

- L'enrobé noir : Maître des revêtements de sol pour les aires de stationnement, ce sol peu imperméable s'étend sur les principales places et rues. Sur la place Noé Guesdon, l'enrobé a été peint afin de séparer les circulations.

- Les pavés : des allées pavées et quelques sections de trottoirs sont recouvertes de pavés. Ce traitement est qualitatif et se développe au niveau des circulations piétonnes, au niveau des bords de trottoirs et pour certains caniveaux. Les pavés en grès, et les pavés autobloquants (de forme variée) en quinconce sont les principaux pavés rencontrés.

- Platelage bois : Ce matériau se trouve majoritairement sur les ouvrages de franchissement au niveau de l'Ernée. Ajouré et putride, il est important de l'entretenir et de le changer pour assurer la sécurité des piétons.

Dans l'ensemble, Ernée présente une multitude de typologies de revêtement de sol pour l'espace public. Une réelle volonté de mettre en valeur l'espace public est visible, mais l'ensemble manque de cohérence entre les quartiers.

• Mobilier urbain :

Dans la même dynamique que les revêtements de sol, Ernée présente de nombreux garde-corps, poteaux, grilles et barrières différents. Ces derniers sont employés pour différents usages. Des barrières en ciment sont visibles en zones rurales afin d'assurer la clôture.

Enfin, du mobilier temporaire d'antistationnement a pris place au niveau de la place de l'Église. Quelques supports à vélo sont visibles malgré le manque de pistes cyclables.

- **Mobilier de propreté :**

Peu de bancs sont présents à Ernée. Ils traduisent le manque d'une « place de village ».

Des mobiliers de traitement des déchets, poubelles, tri sont positionnés ponctuellement au sein de la commune.

- **Mobilier d'agrément :**

L'étude portée sur la place du végétal illustre le manque d'arbres plantés dans le cœur historique. Toutefois, un certain nombre de jardinières fleuries agrémentent l'espace public.

Ces agréments se complètent par un parcours de statuts et sculptures de Louis Derbré (1925-2011), dont l'espace culturel Louis Derbré lui est aujourd'hui consacré. Il était à l'origine initié par l'artiste et organisé autour d'ateliers.

- **Mobilier d'éclairage :**

À l'image des autres typologies de mobilier urbain de la commune d'Ernée, les lampadaires sont présents en centre-ville, mais sont, à nouveau, peu homogènes et leur typologie se regroupe par quartier.

f. Synthèse et enjeux :

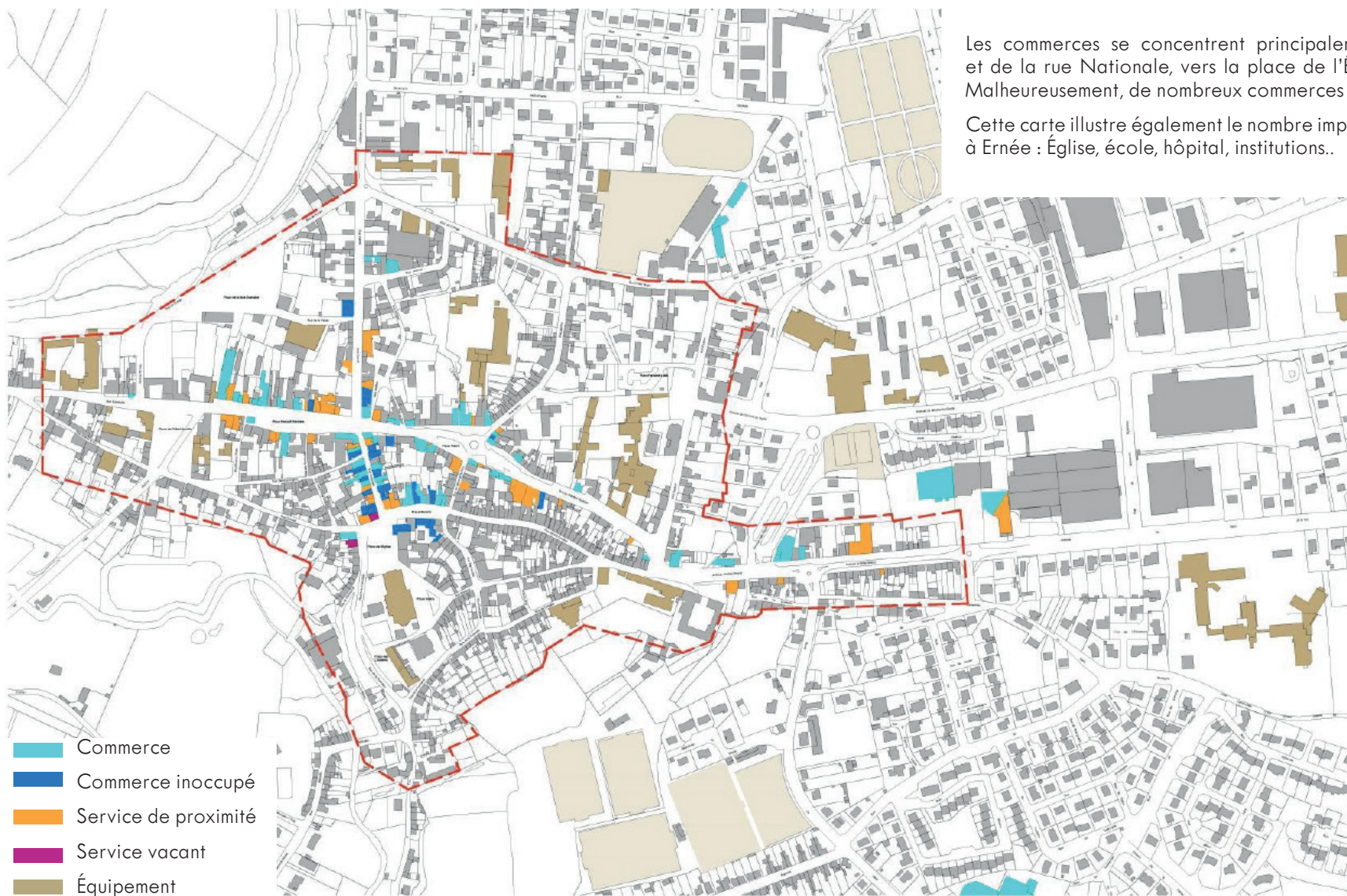
L'espace public est par nature un espace partagé entre plusieurs usagers : piétons, cyclistes et automobilistes s'y croisent. La géométrie, l'organisation et le traitement de la trame viaire comme des places et placettes doivent traduire le nécessaire partage de ces espaces publics. Les principes liés au partage entre usagers insistent sur plusieurs points : la garantie de l'accessibilité à la mobilité à tous les publics, les enjeux liés aux déplacements et à la mobilité au sein de la commune et au-delà grâce à la continuité de la trame viaire, le choix du mode de déplacement et la nécessité de mettre tous les modes de transport au même niveau.

Sur les espaces libres des places, placettes et carrefours, une hétérogénéité forte existe entre les espaces ayant fait l'objet de réaménagement récent et ceux qui demeurent peu exploités pour leur qualité urbaine. Les placettes dominées par le stationnement sont quasi majoritaires dans le secteur du SPR.

- Hiérarchiser l'ensemble des espaces libres, voies, places et placettes afin d'offrir un aménagement cohérent et en lien avec les usagers (confort de parcours, orientation, sécurité, valorisation d'édifices, etc.) ;
- Proposer un traitement des espaces libres en accord avec les lieux et les paysages urbains ;
- Penser le partage des espaces au-delà du partage piétons/cycles/automobilistes avec une réflexion sur l'insertion de l'extension des commerces sur l'espace public (terrasse notamment)

IV LA PLACE DU COMMERCE

a. Les activités en centre-ville



Les commerces en centre-ville, Étude urbaine et de revitalisation du centre-ville, 2019



Carte postale ancienne- Ernée : Place Renault Morlière, AD 5fi 91/149

b. Ernée : Ville commerçante historique

Historiquement, Ernée possédait un champ de foire permettant à la ville d'accueillir des marchés (aux bœufs, aux chevaux, aux porcs, aux légumes...) avec une halle aujourd'hui disparue. Les marchés, de renommée régionale, attirent les habitants et participent à la richesse de la ville. Des grands magasins et boutiques s'installent en centre-ville.

Aujourd'hui, Ernée poursuit cette tradition avec un centre-ville animé possédant de nombreuses boutiques en rez-de-chaussée (plus ou moins vacantes) et un marché hebdomadaire.



Carte postale ancienne- Ernée : Marché aux légumes- avant 1918, AD 5fi 91/9



Carte postale ancienne- Ernée : Grand Bazar- avant 1913, AD 5fi 91/196

c. Devantures commerciales

Les devantures commerciales, par leur diversité de formes et de couleurs, sont des composantes essentielles du paysage de la rue. À la hauteur du piéton, elles contribuent à la qualité du cadre de vie. La réalisation d'une devanture commerciale nécessite la prise en compte des caractéristiques du paysage urbain :

- la topographie du lieu
- le gabarit de l'espace public
- la densité commerciale
- le caractère ancien du bâti et ses dispositifs spécifiques

Les commerces, leurs devantures et leurs enseignes sont des éléments moteurs de l'animation et de la qualité de vie à Ernée, notamment par sa concentration en cœur historique, principalement dans la rue Nationale et le long de la RN12. Ils contribuent à l'attractivité de la ville et participent à l'image urbaine en s'ouvrant directement sur l'espace public.

Le traitement d'une devanture commerciale s'inscrit dans différentes ambiances, celle d'un quartier du centre-ville ou celle d'un faubourg. La rue est composée d'une succession de bâtiments. Elles sont marquées par des lignes verticales (entre les bâtiments, les fenêtres des différents niveaux, etc.) et des lignes horizontales (définies par les niveaux des immeubles et des rez-de-chaussée). Lorsqu'elles sont réussies, les devantures commerciales ne marquent pas de rupture et ne rompent pas l'équilibre général de la rue, elles s'inscrivent dans l'architecture de l'immeuble et ne s'imposent pas à elle.

Certaines devantures des commerces d'Ernée ont un caractère remarquable. Elles s'inscrivent bien souvent dans le style d'une époque et ont fait l'objet d'un grand soin tant dans le dessin que dans l'exécution. À l'inverse, certaines devantures « polluantes » et dégradent la lecture du bâtiment en étant de mauvaise facture et/ou en inéquation avec la composition de l'édifice (proportions, teintes, typographies, matériaux, pollution lumineuse).

Les devantures des restaurateurs / cafetiers se traduisent par des terrasses/certaines ont déjà été intégrées dans l'aménagement de l'espace public, d'autres sont en cours. Les terrasses créent de véritables espaces de rencontre, de convivialité et de dynamisme. Toutefois, leur installation sur l'espace public peut parfois contrarier la mise en valeur de l'architecture ou le partage des usages.

d. Devantures « temporaires » :



Devanture rue Nationale



Devanture rue Nationale



Devanture rue Nationale



Devanture place Thiers



Devanture située au boulevard de l'Ernée et l'avenue Artiside Briand



Devanture située à l'angle de la rue Amiral Courbet et l'avenue Artiside Briand

Accompagner le dessin des devantures et enseignes :

- Respecter les éléments de composition et de décor des immeubles
- Respecter la rythmique des parcelles et des immeubles
- Rechercher l'harmonie et l'intégration des formes, dessins des devantures, enseignes, teintes, matériaux, etc.

Permettre l'implantation des terrasses respectant :

- le partage des usages de l'espace public (cheminements et tranquillité des riverains)
- le respect de la composition des espaces publics
- le dialogue harmonieux entre le bâti, l'espace public et les installations
- Encourager la sobriété des installations qui au travers des couleurs, des matériaux et des styles doit contribuer à mettre en valeur les façades commerciales et assurer un équilibre esthétique et fonctionnel



Devanture remarquable de la rue Nationale

Les marchés sont une forme de commerce, nomades, qui s'installent le mardi sur les principales places publiques.

Élément moteur historique de la commune, les marchés et foires font partie intégrante du développement de la commune. En témoigne la sélection de cartes postales anciennes ci-dessus (page 113).

Cet héritage est encore présent dans la commune, notamment par la présence de son marché hebdomadaire et ses foires, telles que la Foire Saint-Grégoire en septembre.



Marché Place Thiers

V LES UNITÉS URBAINES ET PAYSAGÈRES

a. Définitions

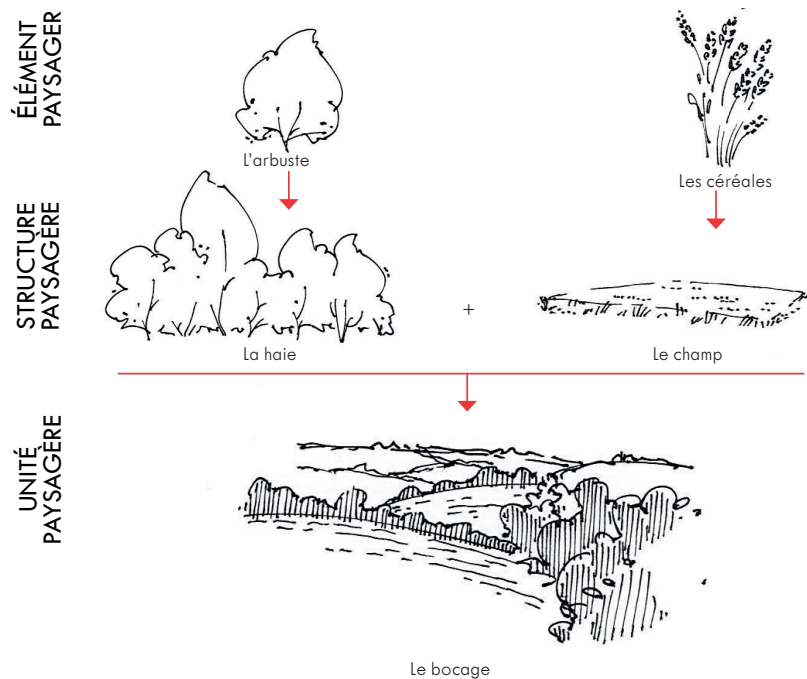
- Principe d'analyse des unités paysagères

LA COMPRÉHENSION DU PAYSAGE PERCEPTIBLE : LES UNITÉS PAYSAGÈRES :

L'unité paysagère est l'ensemble, au sens mathématique du terme, des structures paysagères que l'on retrouve à plusieurs reprises.

En se déplaçant dans le paysage, on passe d'une unité paysagère à une autre lorsqu'un nombre suffisant de structures ont disparu, sont apparues ou se sont modifiées.

PRINCIPE DE COMPOSITION D'UNE UNITÉ PAYSAGÈRE :



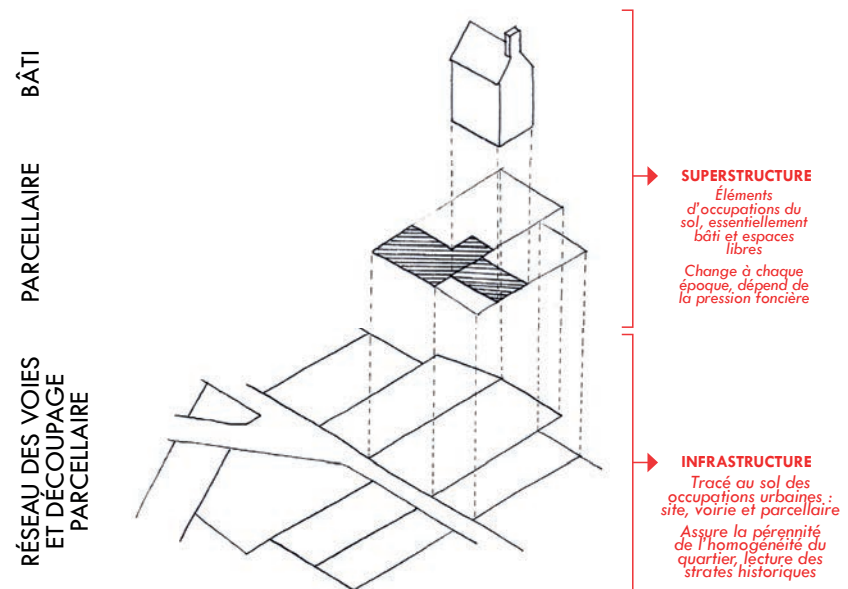
- Principe d'analyse des unités urbaines

La compréhension du paysage urbain et de ses composantes

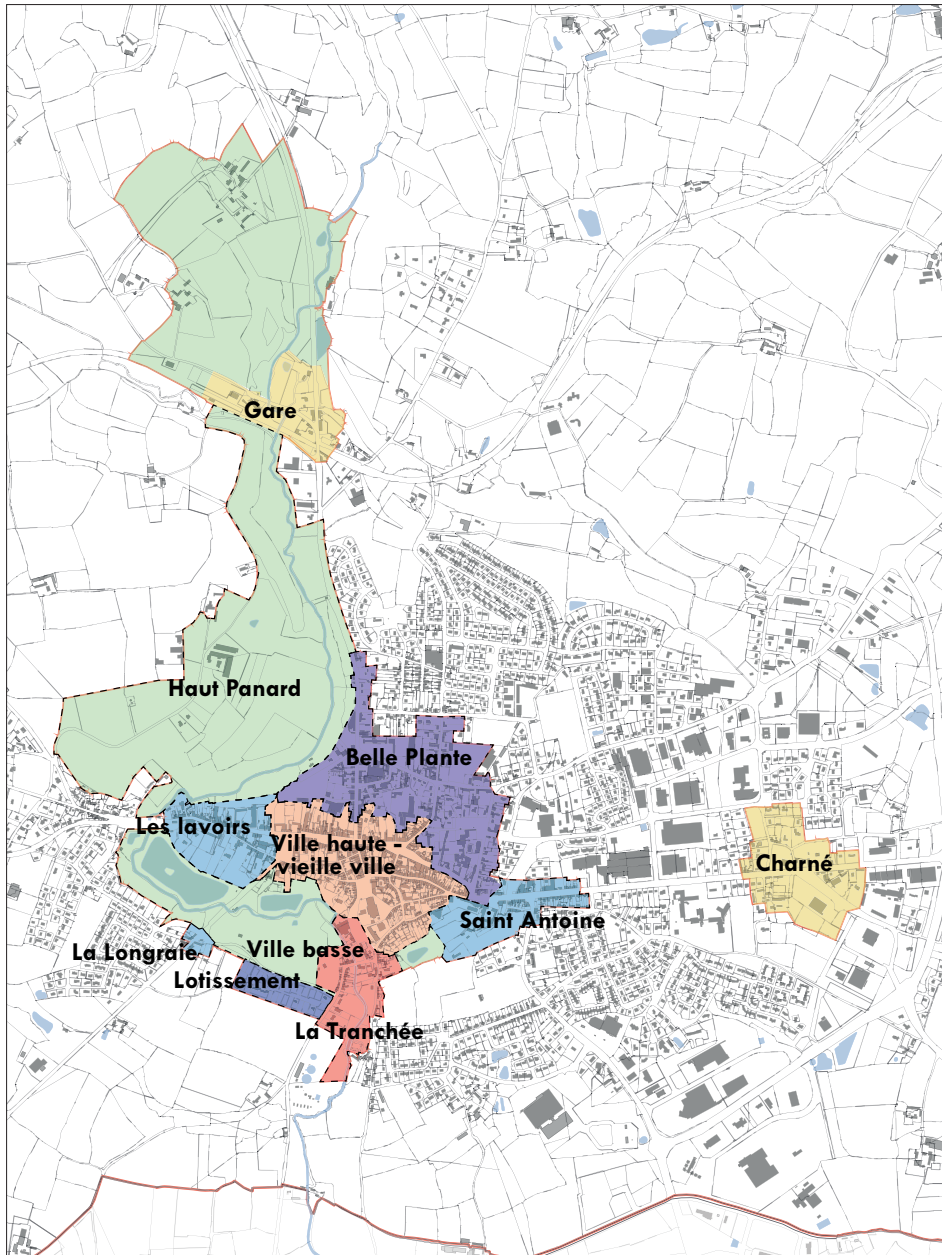
La permanence des structures et des tracés : viaires, parcellaires... , leur rôle et leur influence dans le processus de sédimentation de la ville, les modes spécifiques de combinaison des espaces et des formes construites sont à l'origine de la qualité et la diversité actuelles des lieux.

Dans les tissus urbains traditionnels, les éléments de la forme urbaine ne sont pas des éléments séparés, uniquement reliés par des liens fonctionnels, ils présentent des interactions morphologiques d'une grande complexité qui est un facteur de qualité et d'enrichissement de l'espace urbain. Dans ce cadre un bâtiment ne prend toute sa signification que par rapport au tissu urbain dans lequel il s'insère et c'est ainsi que des ensembles s'imposent plus par leur cohérence et leur unité que par l'originalité de certains composants.

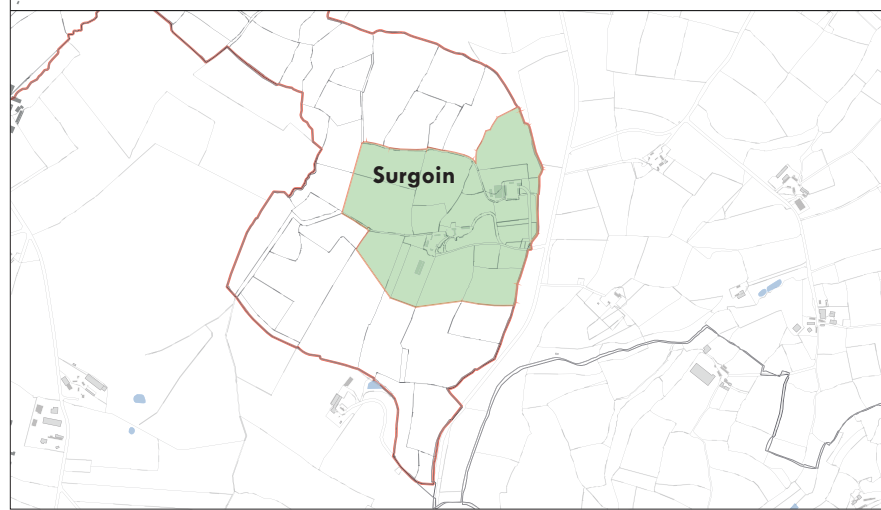
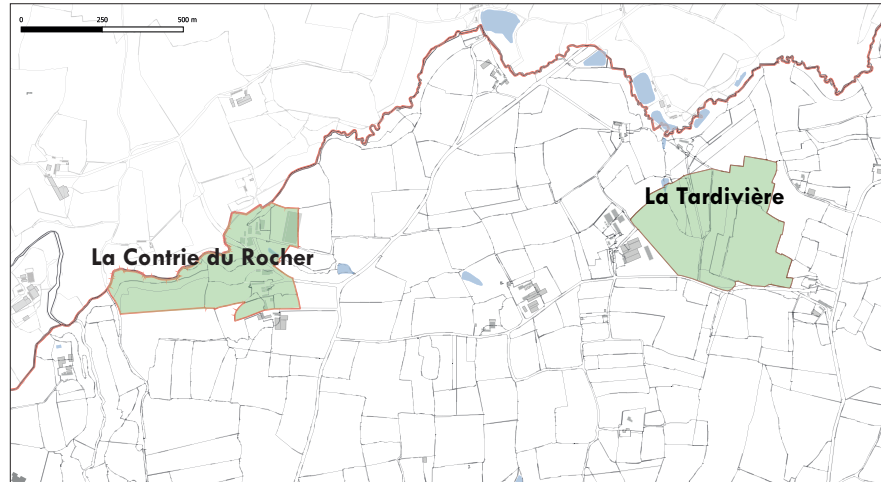
Principe de composition d'analyse du tissu urbain (analyse typomorphologique) :



b. Cartographie



Les unités urbaines et paysagères du SPR d'Ernée, Agence AEI



LÉGENDE

	Périmètre du SPR
	Ville haute - vieille ville
	Ville basse - La Tranchée
	Ville basse - Lotissement
	Entrée de ville
	Belle-plante
	Poche d'urbanisation périphérique
	Espace naturel et bocager

1 LES SECTEURS NATURELS

a. Espaces naturels bocagers - La Contrie du Rocher et la Tardivière

Pour l'histoire approfondie de ces entités, se référer au chapitre de l'histoire urbaine.

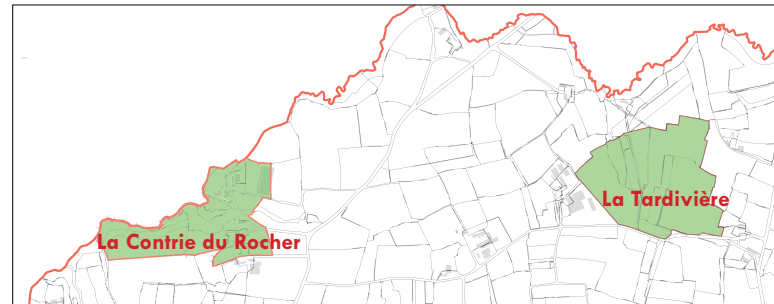
Ces deux poches du SPR se situent au nord de la commune, en zone rurale. Elles abritent deux monuments historiques datant de la période Néolithique; une allée couverte et un dolmen. À l'origine, ces poches ont été créées afin d'en protéger les abords de façon plus précise que les rayons de 500 m.

- **La Tardivière**

L'allée couverte de la Tardivière est un monument datant du Néolithique et s'installe à proximité du ruisseau de Bois Béranger. Le paysage se compose principalement de prairies pâturées faiblement vallonnées. Une exploitation agricole se situe à proximité. Une route est venue remplacer le chemin. Les parcelles se sont petit à petit regroupées.

- **La Contrie du Rocher**

Le dolmen de la Contrie du Rocher se situe dans un boisement encaissé dans la basse vallée de l'Ernée. Une exploitation agricole se situe à proximité, mais aucune covisibilité n'est constatée.



Localisation des deux secteurs



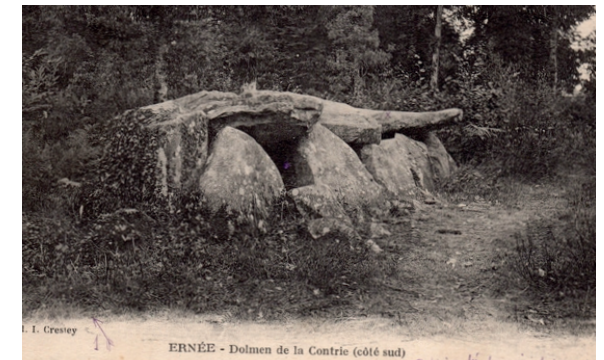
Photographie aérienne 2022, géoportail



Photographie aérienne 1950-1965, géoportail



La Tardivière



Carte postale ancienne



La Contrie du Rocher



La Contrie du Rocher

b. Espaces naturels bocagers - Le haut Panard et Surgoin

• Le Haut Panard

Le Haut Panard se situe dans un espace paysager regroupant le fond de la vallée, les coteaux et le plateau agricole avec une ripisylve et des allées bocagères très marquées et parfois vieillissantes, avec des haies émondées et/ou des arbres têtards.

• La gare - Le grand Vahais

Ce secteur se place au niveau du pont de Carelles, et de l'emplacement de l'ancienne gare d'Ernée. Aujourd'hui, se développe un tracé de circulations douces sur l'ancien tracé de la voie ferrée.

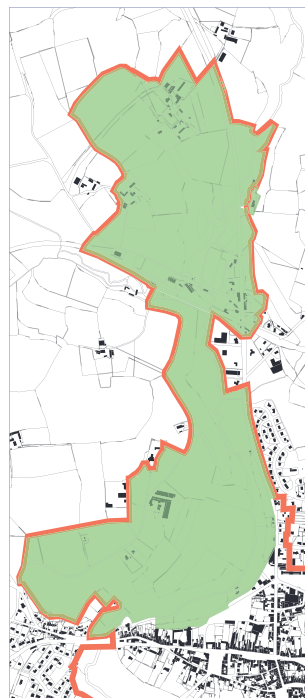
Le grand Vahais se définit par un plateau agricole avec quelques exploitations, en limite du ruisseau le Rollon (qui se jette dans l'Ernée).

Un circuit de motocross, qui accueille des événements sportifs, se situe en limite du périmètre d'étude et participe à son attractivité.

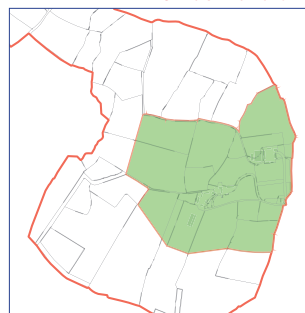
• Surgoin

La caractéristique principale de Surgoin est sa grande propriété avec une exploitation agricole (le Bas Surgoin). Situé en contrebas et peu visible depuis la route, Surgoin s'entoure d'un parc arboré et de grandes parcelles agricoles aux alentours séparées par des haies bocagères. Il s'ouvre sur un large panorama.

De manière générale, ces trois entités accueillent un château ou une belle demeure qui structure le paysage.



Le Haut Panard



Surgoin



Le Haut Panard



Château le Haut Panard



Moulin du Grand Vahais



Château le Grand Vahais



Château de Surgoin et paysage large



Château de Surgoin

c. Espaces naturels aménagés - Le lit majeur de l'Ernée

Il s'agit d'une entité à part entière, une zone non bâtie en limite proche du centre ancien. La topographie y est relativement plane. Le lit majeur du cours d'eau se situe en fond de vallée de l'Ernée, et est une zone naturelle non constructible. En effet, ces zones sont humides avec des bassins de rétention et des bassins aménagés. Par ailleurs, il est utilisé également comme lieu de détente et de promenade (lieu de pêche).

• Autour des plans d'eau

Espace à proximité direct du centre-ville, les plans d'eau se situent en contrebas du centre historique. Ils forment une rupture avec le tissu ancien du centre-bourg et les nouveaux lotissements au Sud, notamment avec une variation dans la topographie.

L'étang est alimenté par l'Ernée, est également un alevinage régulier pour la pêche, aménagé et accessible au public par des promenades avec une aire de stationnement par la D29.

La zone est arborée entre le lac et le lotissement et reliée directement avec la ripisylve de l'Ernée.

• Prairies inondables

Il s'agit de zones naturelles (N) non constructibles fonctionnant comme une zone tampon entre la ville et le stade. Ces prairies représentent de grands espaces vides, peu arborés, ni bâtis. Leur usage est dédié principalement aux pâturages avec quelques bosquets ponctuels et peupleraies. Le site est plus bas que le niveau de la ville, et offre un panorama dégagé sur cette partie du paysage, espace de prairies et de pâtures.

Ces espaces sont assez peu accessibles depuis le centre-bourg.



Cadastrage napoléonien, AD Mayenne, 3 P 2691/42 - section D3

Forme d'étang, réserve en creux de vallée

Terre désignée comme pré, pâturage, car inconstructible



Plan d'eau des Cardamines



Espace naturel depuis le parking de la rue de l'hôpital



Plan d'eau des Cardamines



Vue de la commune depuis le stade Marcel Boulanger

Variété des essences

Point bas avec le clocher en arrière plan



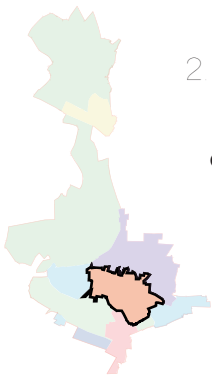
Cadastrage actuel

Changement de paysage dû au nouvel emplacement de l'étang (à distance de la ville)

Relativement peu d'évolution dans le parcellaire

Bassin de rétention de la zone humide

2 LES SECTEURS URBAINS



a. Ville haute - Noyau historique

- **Historique du secteur :**

La ville haute est le cœur historique de la commune d'Ernée. À l'origine, une motte castrale profitant de la topographie naturelle du site s'implante avec un donjon et le bourg se développe autour de cette place forte. Ces architectures ont aujourd'hui disparu.

Pendant le Moyen Âge, ce secteur se développe également autour du prieuré Saint-Jacques.

L'attractivité du centre-bourg se poursuit avec l'implantation d'infrastructures, l'Église Notre-Dame.

Il est, aujourd'hui encore, le centre-ville de la commune avec des commerces et une densité du bâti le plus dense de la commune.

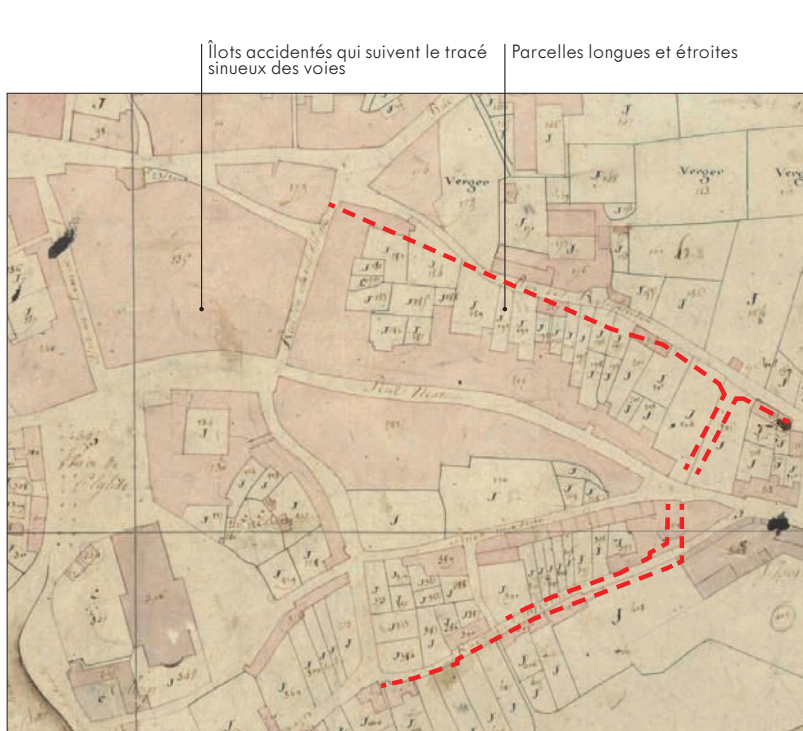
Enjeux du secteur :

ATOUS :

- > Cœur de ville
- > Richesse du tissu ancien à préserver
- > Proximité des commerces

PROBLÉMATIQUES :

- > Stationnement nécessaire et très présent
- > Pas de place de village aménagée aux habitants
- > Peu de visibilité du végétal



Cadastre napoléonien, AD Mayenne, 3 P 2691/42 - section D2



Cadastre actuel

Conservation de la géométrie de la place de l'église
Conservation de la sinuosité des voies de desserte du quartier



Carte postale ancienne, 5 FI 91/195



Carte postale ancienne, 5 FI 91/111

• Analyse des tissus

Le centre historique possède un tissu ancien hérité de l'époque médiévale présentant des rues étroites et sinueuses avec une forte densité du bâti. Le parcellaire est accidenté.

Le secteur présente majoritairement des maisons de ville sur des parcelles étroites et fines, ainsi que des hôtels particuliers et maisons de notables. Les édifices sont bâtis à l'alignement sur rue et mitoyen formant un front bâti quasi continu, avec quelques ruptures d'alignement.

Le secteur accueille principalement de l'habitat, des équipements et des commerces. Ces derniers viennent structurer la vieille ville tels que l'église et son presbytère, l'Hôtel de Ville ou encore les commerces de la rue Nationale.

Il y a peu de second corps de bâti dans la profondeur, laissant une place aux espaces non bâtis à l'arrière des parcelles. Le front bâti continu rend peu visibles, voir invisibles, les cœurs d'îlot verts et jardinés. Toutefois, la topographie du site - ville haute- permet, sur la partie sud du secteur d'ouvrir sur des parcelles maraîchères visibles grâce au dénivelé. Ces jardins donnent sur des espaces naturels, comme l'étang des Cardamines ou le lit majeur de l'Ernée.

Malgré cette densité, quatre places majeures de la commune constituent des aérations dans le centre historique.

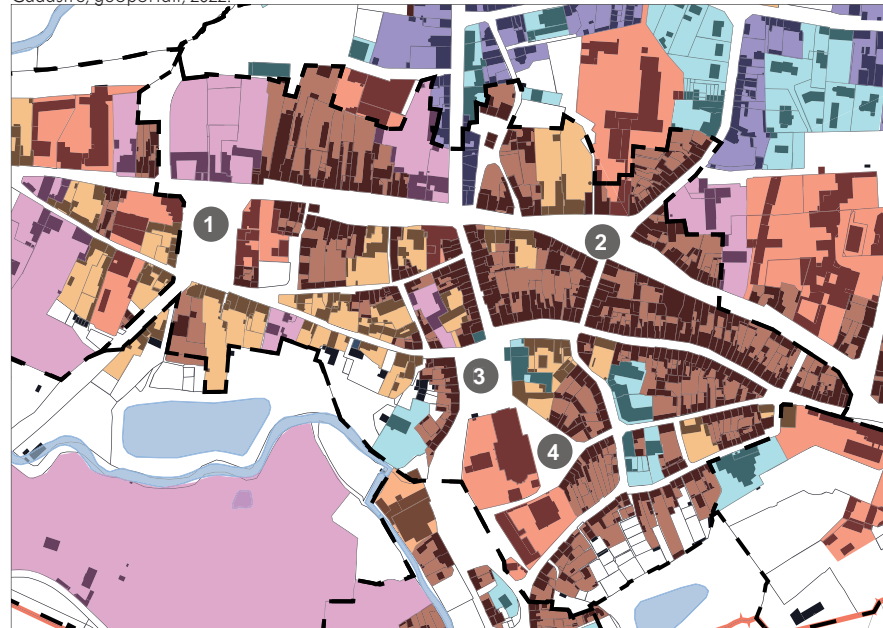
1. Place de l'Hôtel de Ville
2. Place Thiers
3. Place de l'Église
4. Place Voisin

Les quatre places principales servent actuellement d'aires de stationnement.

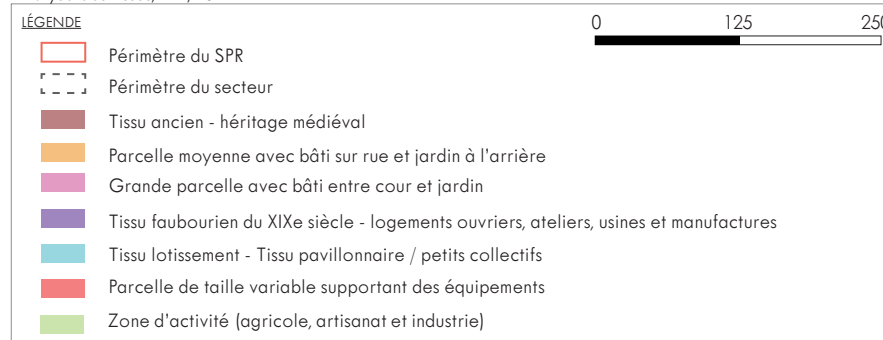
Le bâti est globalement ancien; un projet de pôle culturel au langage architectural contemporain est en réflexion dans ce quartier et insufflera une nouvelle dynamique au secteur.



Cadastre, géoportail, 2022.



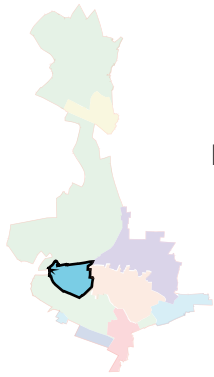
Analyse des tissus, AEI, 2022



Rue Nationale



Rue Amiral Courbet



b. Entrée Ouest de la ville - Les lavoirs

• Historique du secteur :

Il s'agit avant tout d'un quartier historique fonctionnant comme une entrée de ville.

Sa proximité avec le cours d'eau a permis d'y développer un quartier résidentiel et industriel (ateliers). Le cadastre napoléonien renseigne sur la nature des espaces non bâtis, comme des jardins, terrains agricoles, vergers... Il s'agit d'un secteur situé entre le quartier ouvrier des Chauffaux et des beaux hôtels particuliers toujours visibles aujourd'hui.

Une prison se situait dans ce secteur avant d'être déconstruite pour y permettre le percement de la route de Fougères. Ces grands travaux ont fait muter le quartier, d'un lieu de vie, il est devenu davantage un lieu de passage.

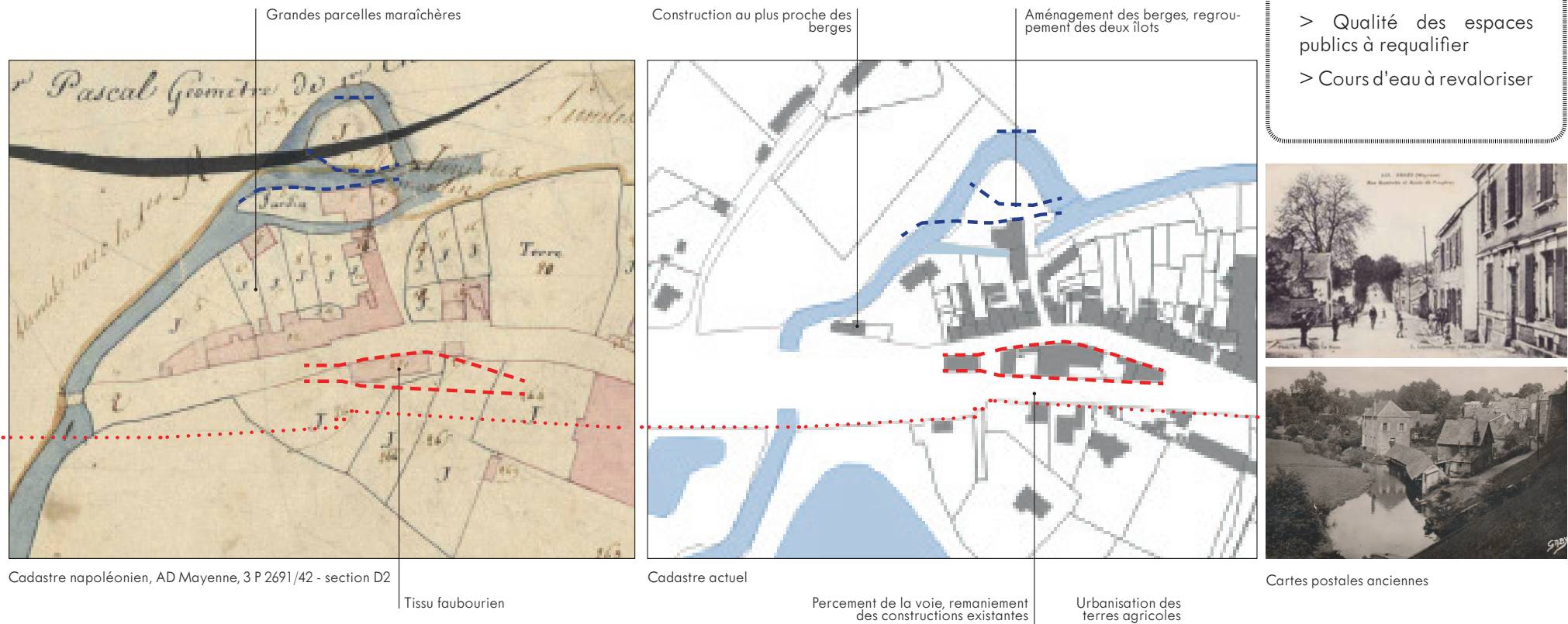
Enjeux du secteur :

ATOUPS :

- > Richesse du tissu ancien à préserver
- > Proximité directe avec le cours d'eau
- > Maisons anciennes formant quartier
- > Langage architectural et constructif commun

PROBLÉMATIQUES :

- > Entrée de ville peu mise en valeur
- > Qualité des espaces publics à requalifier
- > Cours d'eau à revaloriser



• Analyse des tissus

Ce secteur est l'un des anciens quartiers, développé autour de la boucle de l'Ernée. Il présente un tissu historique, avec un tracé sinueux débouchant sur la berge. Le quartier est en second plan et en contre bas après la création de la RN12.

Il s'agit d'îlots assez denses et compacts offrant une vue sur le grand paysage au-delà (le Haut Panard).

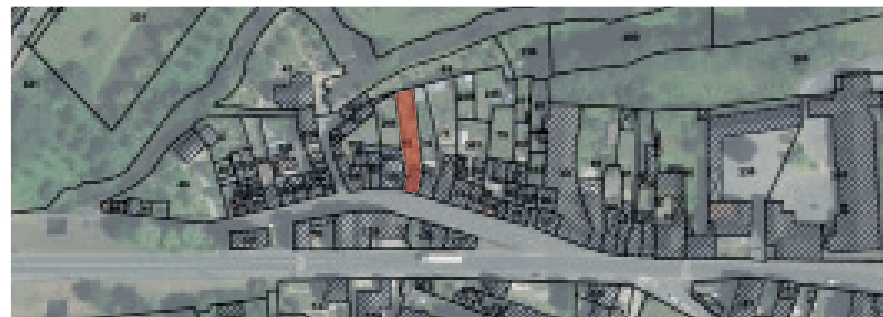
Le secteur est en limite géographique de la ville, mais qui n'est pas une entrée de bourg, il fonctionne plutôt comme une impasse (malgré le lien avec les Chauffaux).

Le réseau viaire est très hiérarchisé avec la route nationale et un réseau secondaire en contre bas, avec des voies assez étroites et quelques impasses.

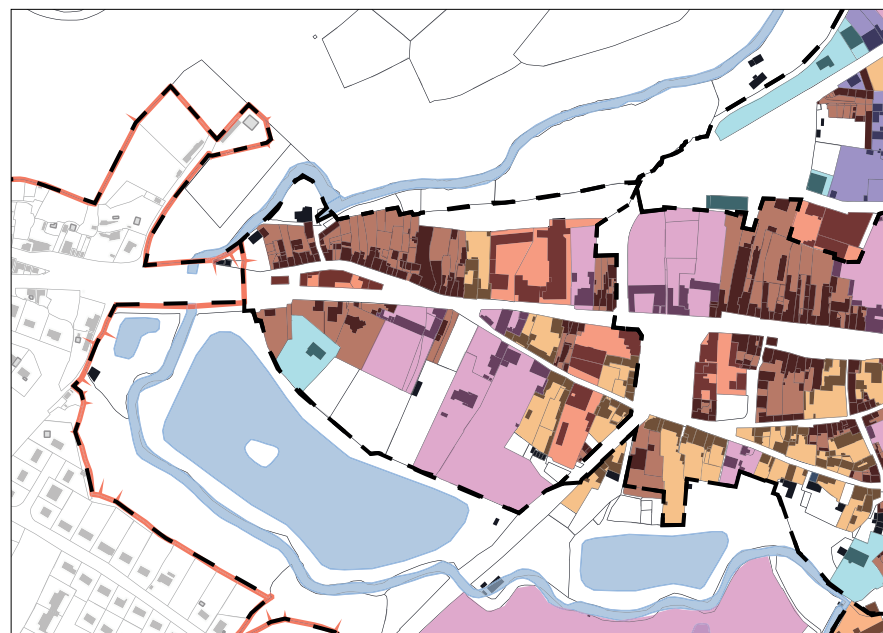
Le parcellaire est accidenté et se développe en diagonale par rapport à la rue, l'axe vient après la formation des parcelles. Il s'agit en majorité de parcelles étroites et profondes, où le bâti s'implante selon la topographie. L'îlot central, remanié avec la création de la grande percée, donne sur les deux niveaux (haut : RN12 et Bas - berges)

Les édifices sont bâtis à l'alignement sur rue et mitoyen formant un front bâti continu épousant la sinuosité de la voie, une parcelle maraîchère s'installe sur l'arrière et s'ouvre sur l'Ernée.

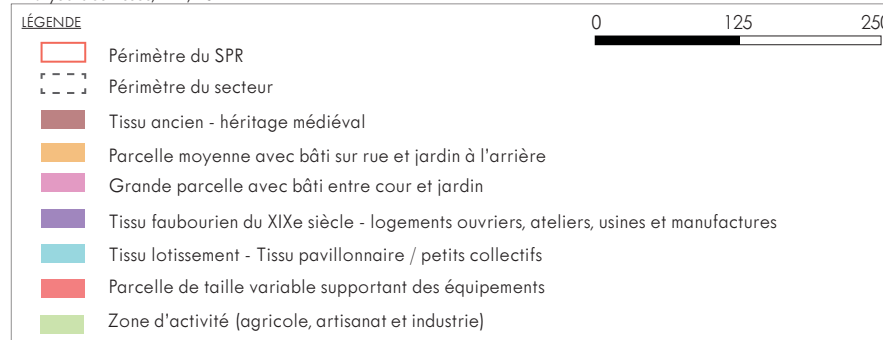
Le secteur accueille principalement de l'habitat, avec quelques ateliers. Ce sont des constructions successives, mais assez homogènes (R+1+combles à l'avant, un niveau à l'arrière), construites de matériaux similaires (moellons et ardoises pour la plupart).



Cadastre, géoportail, 2022.



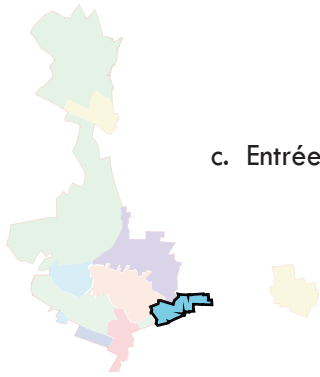
Analyse des tissus, AEI, 2022



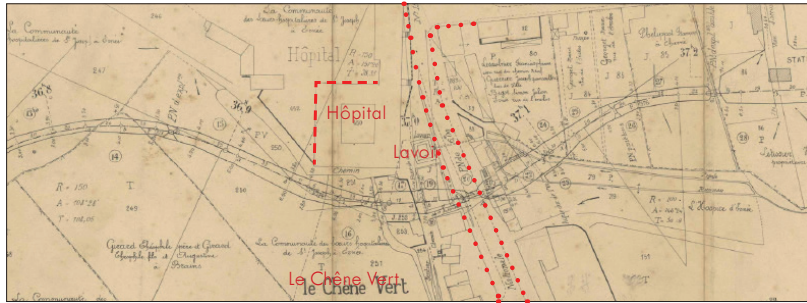
Rue Auguste Fortin (côté nord regardant au Sud)



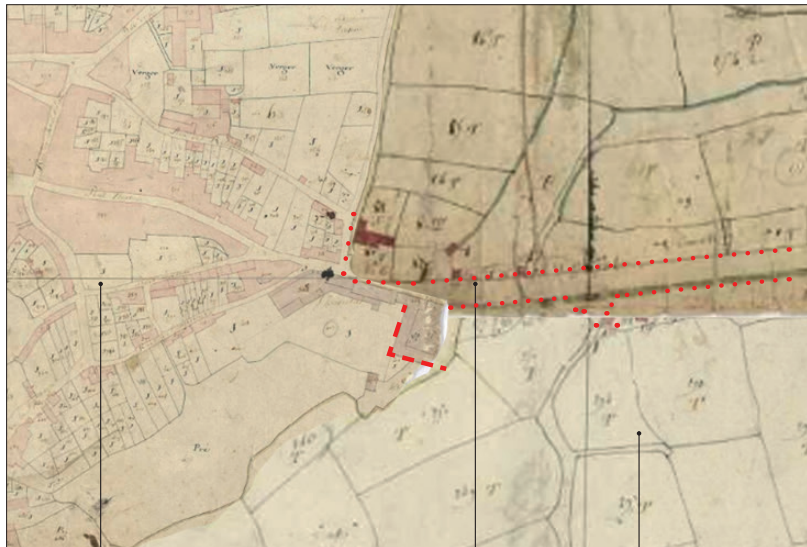
Rue Auguste Fortin (vue vers l'Est)



c. Entrée Est de la ville - Saint-Antoine



Traverse du bourg : Plan de voirie d'Ernée, AD Mayenne, 2 NUM 100/118 (1850-1900)

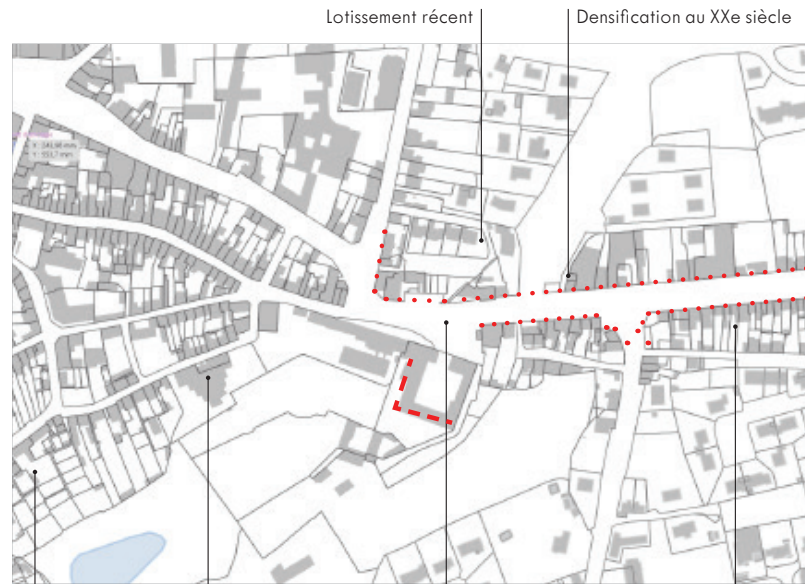


Cadastré napoléonien, AD Mayenne, 3 P 2691/42 - Assemblage

Tissu faubourien

Tissu faubourien

Terres agricoles



Cadastré actuel

Conservation tissu ancien

Petit collectif

Hôpital désaffecté

Quartier ouvrier le Chêne Vert

• **Historique du secteur :**

Ils s'agit de l'autre entrée de ville, et d'un accès privilégié au quartier historique.

Au XIIIe siècle, le bourg Saint-Antoine était un quartier à part entière directement relié aux activités de l'Hôtel Dieu, notamment avec la présence d'un ancien couvent du même nom.

Le percement de l'avenue Aristide Briand restructure le quartier, l'entrée de ville est plantée d'un alignement d'arbres. Un quartier ouvrier, celui du Chêne-Vert s'installe à proximité.

Enjeux du secteur :

ATOUTS :

- > Richesse du tissu ancien à préserver
- > Élément majeur d'Ernée: son ancien hôpital (dernier vestige des équipements médiévaux) récemment acquis par la commune
- > Entrée de ville historique

PROBLÉMATIQUES :

- > Valorisation de l'ancien hôpital
- > Qualité des espaces publics et voies de circulation à requalifier
- > Végétalisation de l'entrée de ville (Allée d'arbres faisant scénographie d'entrée de ville au XIX-XXe siècle)

Entrée de ville plantée, vue cadrée



Carte postale ancienne - Route de la Mayenne - l'hôpital

• Analyse des tissus

Le secteur se caractérise principalement pour son rôle d'entrée de ville. Aujourd'hui, il est davantage utilisé comme un lieu de passage. L'axe principal de circulation structure le secteur où son tracé est large, mais relativement sinueux, il présente un héritage des constructions antérieures au percement de la voie.

L'autre élément structurant majeur de ce secteur est la présence de l'ancien hôpital Saint-Antoine, grand équipement qui marque l'entrée de ville dès le XIIIe siècle avec ses jardins à l'arrière. Une opération contemporaine est venue s'implanter dans l'ancienne grande parcelle de l'hôpital.

Le tissu est assez hétérogène avec un tissu ancien présentant une urbanisation linéaire de faubourg à l'alignement. Le premier front bâti sur rue présente une continuité avec des architectures similaires. Le second plan bâti est un tissu plus lâche, avec des commerces, et de nouvelles formes de tissu telles que du lotissement en maisons en bande.

Le secteur accueille principalement de l'habitat avec quelques commerces et ateliers.

Il est très peu végétalisé si on le compare avec les cartes postales anciennes et ses divers alignements plantés. Les parcelles accueillent parfois un second corps de bâtiment à l'arrière articulé par une cour pavée, laissant peu d'espaces libres pour les jardins.

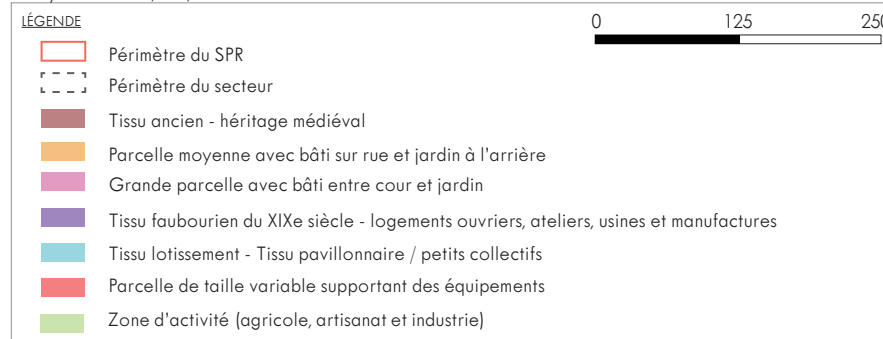
Aujourd'hui la voiture, ses voies de circulation, les deux nœuds de croisement et ses espaces de stationnements (surfaces avec enrobé noir de parking et places de stationnement le long des voies) sont omniprésents, laissant peu de places aux autres usages et circulations douces.



Cadastre, géoportail, 2022.



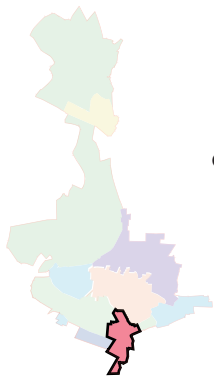
Analyse des tissus, AEI, 2022



Photographie de l'état actuel



Carte postale ancienne - L'Hôpital et route de la Mayenne



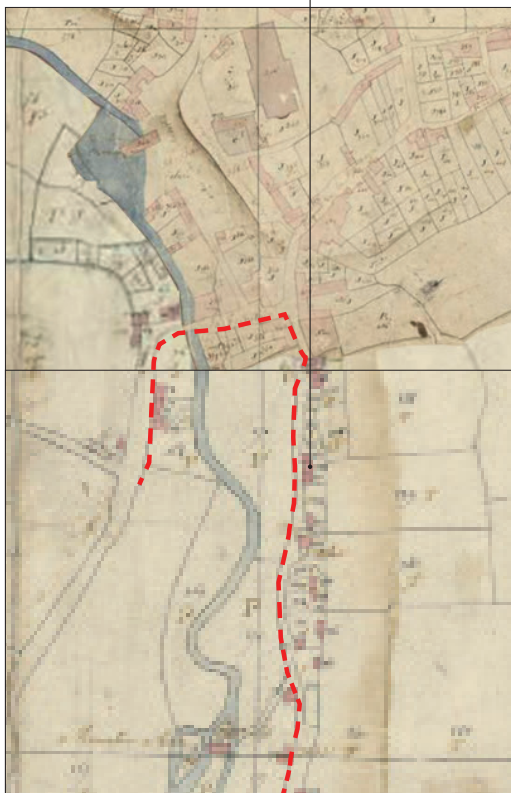
d. Ville basse - La tranchée et ru Marcellin Berthelot

- **Historique du secteur :**

La «tranchée» est héritée de la période médiévale, série de défenses du château. Le pont de la Tranchée date également du Moyen Âge. Moulins, lavoirs et autres installations hydrauliques profitent du cours d'eau.

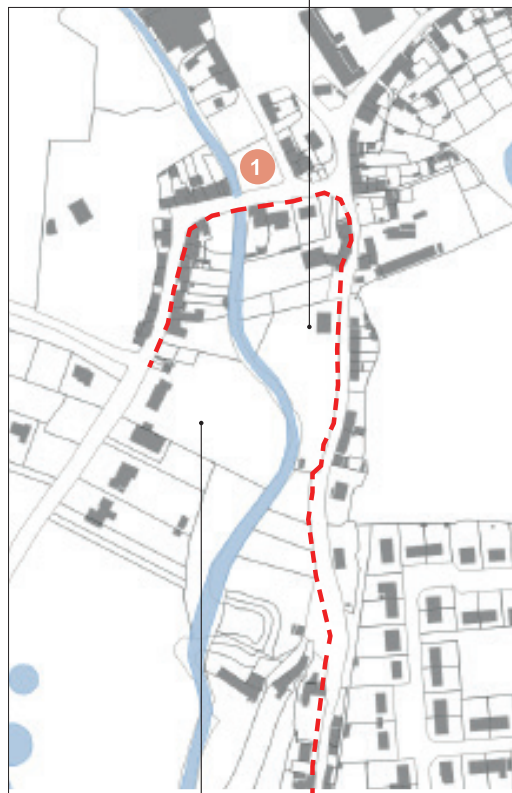
Néanmoins, ce quartier se dote de sa physionomie actuelle au XIXe siècle avec l'expansion urbaine, le long des voies historiques, du centre-bourg vers la campagne. Le quartier ouvrier de la tranchée voit le jour.

La Tranchée, Quartier ouvrier



Cadastre napoléonien, AD Mayenne, 3 P 2691/42 - Assemblage

Quelques constructions, mais peu d'évolutions majeures



Cadastre actuel

Lit de l'Ernée, Pâturages et vergers



Cartes postales anciennes - Pont de la Tranchée et le Moulin à Tan

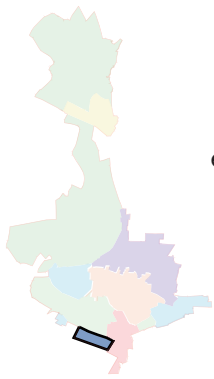
Enjeux du secteur :

ATOUPS :

- > Richesse du tissu ancien à préserver
- > Proximité directe avec le cours d'eau, lien avec les vergers
- > Maisons anciennes formant quartier
- > Langage architectural et constructif commun

PROBLÉMATIQUES :

- > Cohérence avec la continuité de la ville
- > Mise en valeur de l'espace de stationnement (rue du Moulin /1)
- > Espaces publics à requalifier



e. Ville basse - Lotissement de Guinefolle

- **Historique du secteur**

Le nouveau quartier du lotissement de Guinefolle prend place sur d'anciens terrains agricoles. Il est à proximité du château de Guinefolle, grande bâtisse probablement édifée au XIXe siècle.

La voie de communication est ancienne et son tracé n'a pas évolué. Toutefois, les enjeux patrimoniaux de ce quartier récent ne sont pas intrinsèques au bâti, mais à la connexion avec le tissu faubourien à proximité, rue Marcellin Berthelot.

Enjeux du secteur :

ATOUPS :

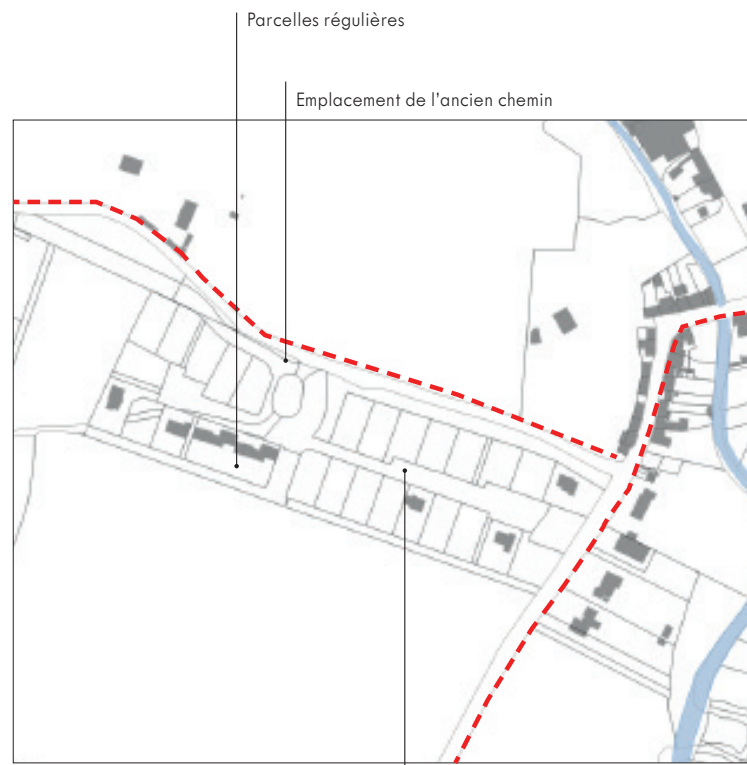
- > Château et domaine habités
- > Voies de circulation peu visibles en contrebas des espaces paysagers

PROBLÉMATIQUES :

- > Relation et connexion entre vieille ville et nouveau lotissement
- > Extension du lotissement à contrôler et encadrer
- > Qualité architecturale des constructions du lotissement La Guinefolle et son réseau de desserte



Cadastre napoléonien, AD Mayenne, 3 P 2691/42 - section D3



Cadastre actuel

Lotissement très récent
Parcelles encore non bâties



Image du projet de lotissement, Mayenne Habitat



Carte postale ancienne - Château de Guinefolle

• **Analyse des tissus**

La ville basse se caractérise par deux grandes typologies de tissus.

Le premier, en lien direct avec la ville haute, est l'extension du centre-bourg par l'implantation d'un quartier ouvrier le long de la voie (XIXe et XXe siècle). Le tracé des voies suit la topographie du terrain, au plus proche du cours d'eau. Il s'agit de parcelles étroites et peu profondes en raison de la topographie du site. Le bâti est ancien, présentant des petites maisons ouvrières sur un front bâti continu. Des vergers et jardins se développent à l'arrière et donnent, pour une partie d'entre eux jusqu'à la berge de l'Ernée. Le quartier offre des vues sur le clocher et la vieille ville haute.

Une seconde poche urbanisée similaire s'est implantée au niveau de la Longraie, et fonctionne comme une entrée de ville (1 sur la carte).

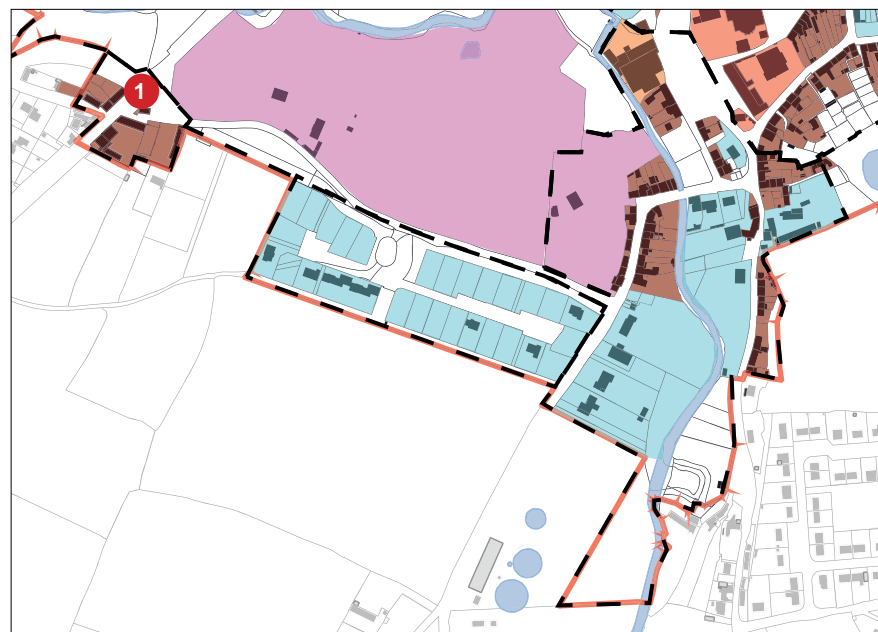
Sur les parties hautes de ce secteur et en limite de l'espace bocager du lit majeur de l'Ernée deux grandes propriétés avec de belles demeures, dont le château de Guinefolle vient s'implanter.

Enfin quelques parcelles avec des maisons modernes des années 1950-1970 se sont construites entre ses deux voies de circulations. Le lit de l'Ernée peut varier et les constructions viennent en retrait, laissant des zones humides à la culture ou aux petits pâturages.

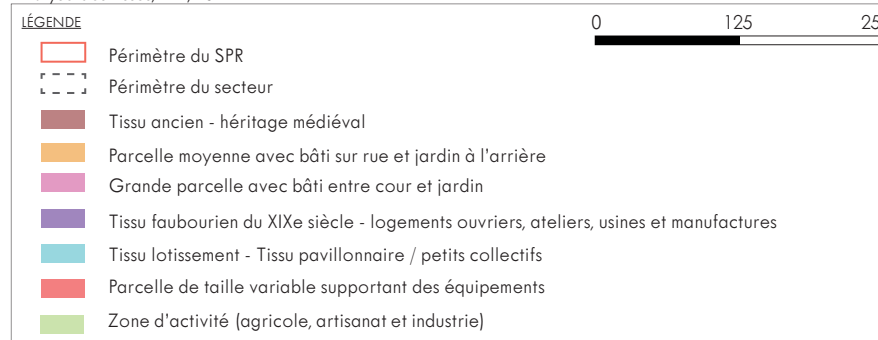
Le second type de tissu dans ce secteur correspond à un autre mode d'urbanisation ; il s'agit du lotissement récent de Guinefolle, réalisé en 2017. Il marque une rupture complète dans le tissu urbain existant à proximité, c'est une entité à part entière. Le lotissement est composé de parcelles de petite à moyenne dimension accueillant de l'habitat individuel. Sa densité bâtie s'installe en cœur de parcelles laissant une large place aux jardins très peu arborés pour l'instant, mais visibles depuis la voie publique. Les parcelles sont optimisées, l'espace foncier est rentabilisé avec une possibilité d'extension future. Toutes les parcelles ne sont pas loties. L'ensemble du secteur accueille majoritairement de l'habitat individuel.



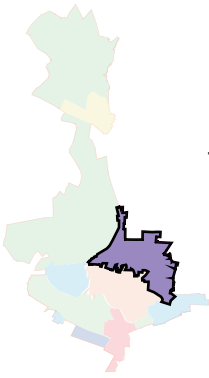
Lotissement de Guinefolle



Analyse des tissus, AEI, 2022



Photographies du quartier de la Tranchée et des berges maçonnées de l'Ernée



f. Faubourg de Belle-Plante

• Historique du secteur :

Ce secteur s'articule autour du quartier historique du Barry/ Baril. Les grands percements tels que celui de l'avenue Carnot ont permis d'aligner des constructions de l'ancien quartier du Barry/ Baril, issu de l'époque tardive médiévale.

Au nord, le quartier est un héritage du développement industriel du XIXe siècle, à proximité du quartier de la gare, il se compose d'un lotissement typique du XIXe siècle et de vestiges d'architectures industrielles.

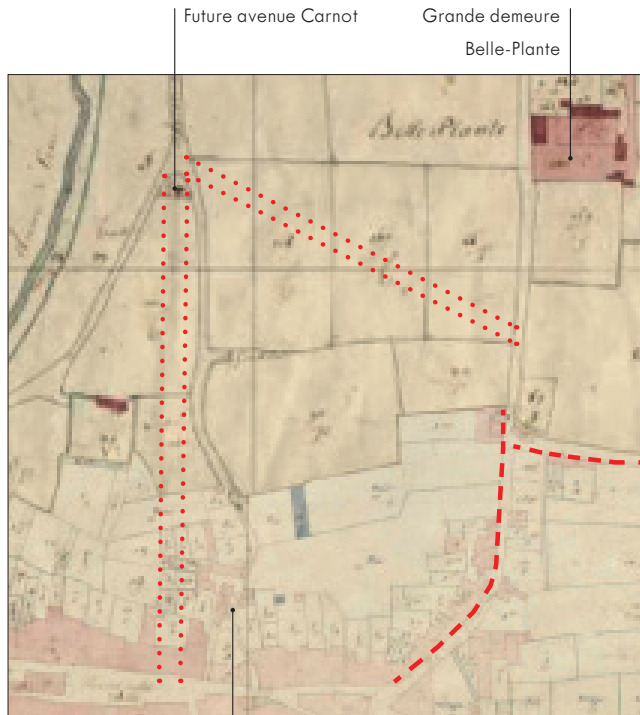
Enjeux du secteur :

ATOUPS :

- > Hétérogénéité des architectures
- > Vestiges du passé industriel aujourd'hui disparu
- > Grands îlots avec équipements

PROBLÉMATIQUES :

- > Circulations douces dans les îlots
- > Mise en valeur des espaces de stationnement
- > Espaces publics à requalifier



Cadastre napoléonien, AD Mayenne, 3 P 2691/42 - section D2 - B3

Tracé sinueux



Plan d'alignement, AD Mayenne, 2 NUM 100/119 - RN 12 : De Paris à Brest 1828-1875



Cadastre actuel

Percement de l'avenue Carnot et des 2 boulevards du Collège et de l'Ernée | Grand équipement en cœur d'îlot

• Analyse des tissus

Le quartier s'est développé à travers différentes époques ; il en résulte un tissu assez hétérogène. Remanié à plusieurs reprises (ancienne grande parcelle du Prieuré en cœur d'îlot, aujourd'hui un équipement, percement de voie, industrialisation...) Le tissu urbain principal est issu d'une deuxième vague d'urbanisation, avec le percement de voies assez larges et l'alignement des façades. Il s'agit d'habitations faubouriennes le long de l'axe principal.

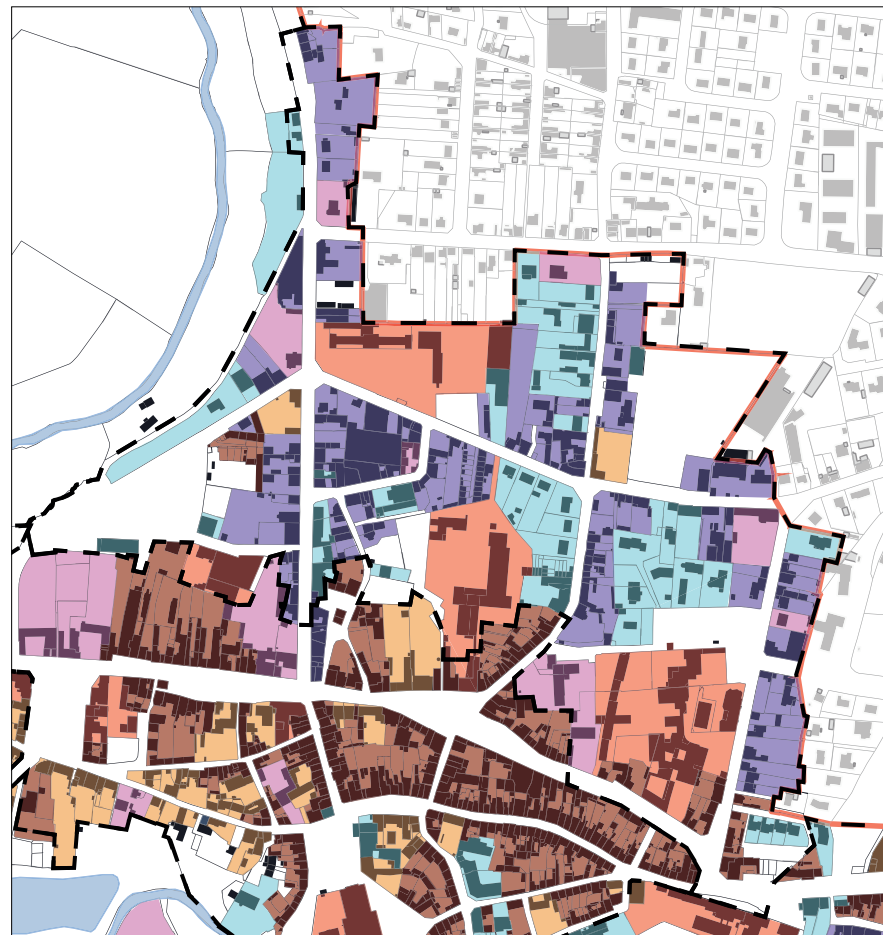
Le secteur se caractérise donc par une hiérarchisation des voies :

- Voies principales avec l'alignement du front bâti en premier plan et jardins/cours à l'arrière,
- Voies secondaires : plus sinueuses avec un front bâti quasi continu et des arrière-cours ou jardins. Quelques venelles piétonnes ou unidirectionnelles complètent le réseau secondaire.

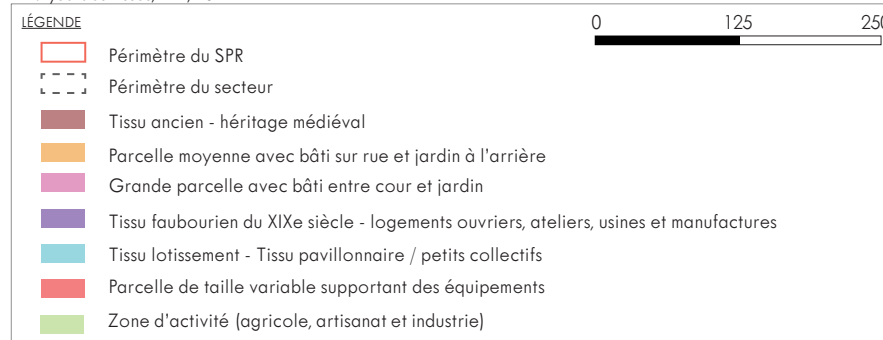
Le stationnement est très présent sur les places publiques, mais aussi le long des voies. Le quartier est très minéral avec quelques jardins privés arborés donnant sur l'espace public. Le jardin de l'Europe permet une zone végétalisée dans ce secteur.

Les typologies bâties rencontrées sont principalement des maisons de ville, des petits immeubles et quelques maisons bourgeoises. Certaines grandes parcelles se regroupent pour accueillir des hôtels particuliers ou de belles demeures bourgeoises avec une cour d'honneur, un corps de bâti principal, des dépendances (ou ailes de service) et un jardin à l'arrière.

De plus, il offre une urbanisation spécifique au développement de quartier industriel d'Ernée, tels que des logements ouvriers, comme la cité Robillard, des usines et manufactures. Il accueille également quelques parcelles loties dans les années 1950-1960.



Analyse des tissus, AEI, 2022



Avenue Carnot



Rue Morlière (bâtiments donnant sur l'avenue Carnot)



g. Secteur urbain en périphérie - La Gare

• **Historique du secteur :**

Ce secteur est porté principalement par l'implantation de la gare ferroviaire d'Ernée au XIXe siècle, situé en dehors du centre-ville. Cet équipement a pu être facteur de développement avec des habitations, commerces, hôtels liés au voyage. Le tissu urbain est assez distendu avec une centralité autour du croisement de voies historiques, et à proximité des berges de l'Ernée.

Des équipements hydrauliques tels que des moulins sont visibles et s'articulent avec des vestiges de manufactures, usines, bâtisses anciennes et quelques maisons modernes des années 1960.

Enjeux du secteur :

ATOUTS :

- > Patrimoine ferroviaire et commerces/ hôtels autour de l'ancienne gare
- > Qualité architecturale des édifices

PROBLÉMATIQUES :

- > Quartier délaissé, lieu de passage
- > Développement des circulations douces



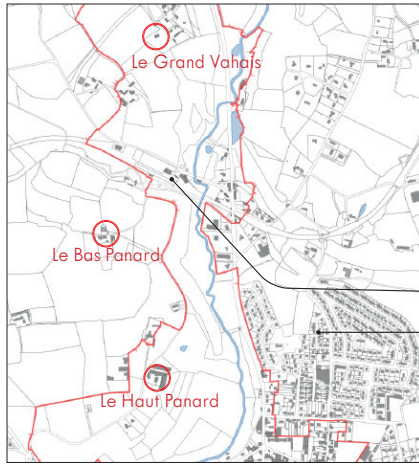
Carte postale ancienne



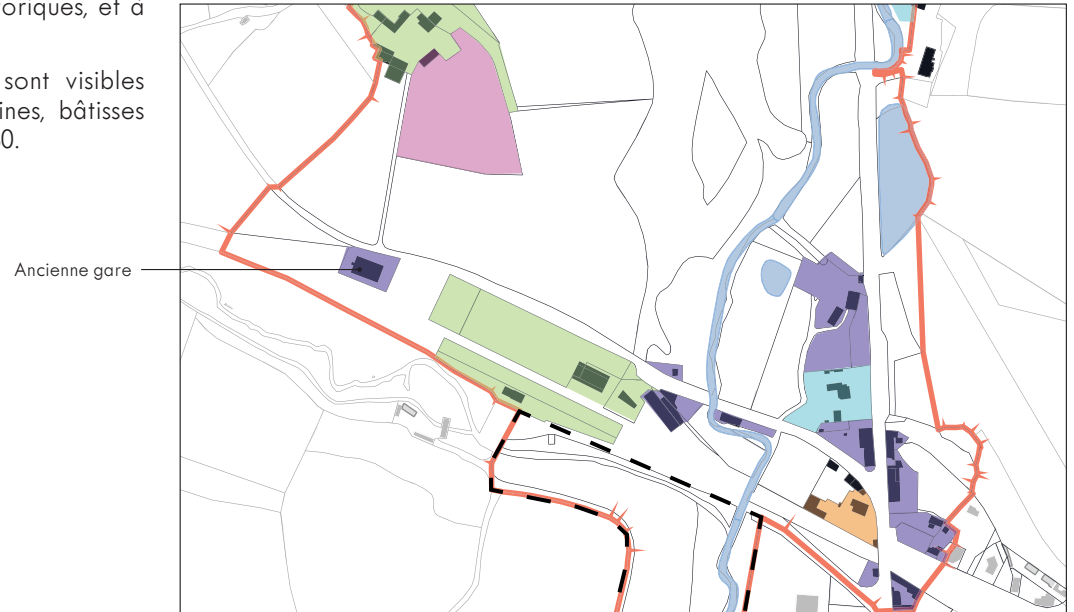
Photographie actuelle



Cadastre napoléonien, AD Mayenne, 3 P 2691/42 - Assemblage



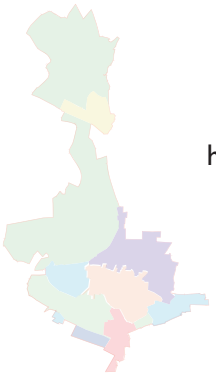
Cadastre actuel



Analyse des tissus, AEI, 2022

LÉGENDE	
	Périmètre du SPR
	Périmètre du secteur
	Tissu ancien - héritage médiéval
	Parcelle moyenne avec bâti sur rue et jardin à l'arrière
	Grande parcelle avec bâti entre cour et jardin
	Tissu faubourien du XIXe siècle - logements ouvriers, ateliers, usines et manufactures
	Tissu lotissement - Tissu pavillonnaire / petits collectifs
	Parcelle de taille variable supportant des équipements
	Zone d'activité (agricole, artisanat et industrie)

0 125 250



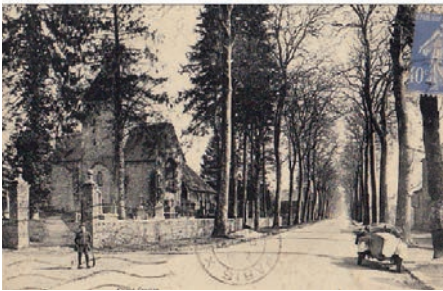
h. Secteur urbain en périphérie - Le bourg de Charné

L'église et le cimetière de Charné sont construits dès le Xe siècle.



Ancienne église paroissiale, Ernée et Charné étaient deux faubourgs distincts et se sont peu à peu fusionnés grâce à une urbanisation progressive.

L'édifice religieux a forcément été moteur dans le développement de ce secteur. Le tissu n'est pas dense et il se constitue de parcelles de moyennes tailles. Le secteur abrite principalement des logements avec quelques entrepôts de stockage industriel et grands magasins.



Carte postale ancienne



Photographie actuelle



Cadastrage napoléonien, AD Mayenne, 3 P 2691/42 - Assemblage



Cadastrage actuel

- Lotissement récent
- Tracé viaire conservé
- Densification urbaine des deux zones
- Chapelle Notre-Dame de Charné et son cimetière
- Tissu ancien

Enjeux du secteur :

ATOUTS :

- > Monument historique et ses abords
- > Peu de végétal

PROBLÉMATIQUES :

- > connexion avec les nouveaux lotissements
- > Traitement de la RN12



Analyse des tissus, AEI, 2022

LÉGENDE

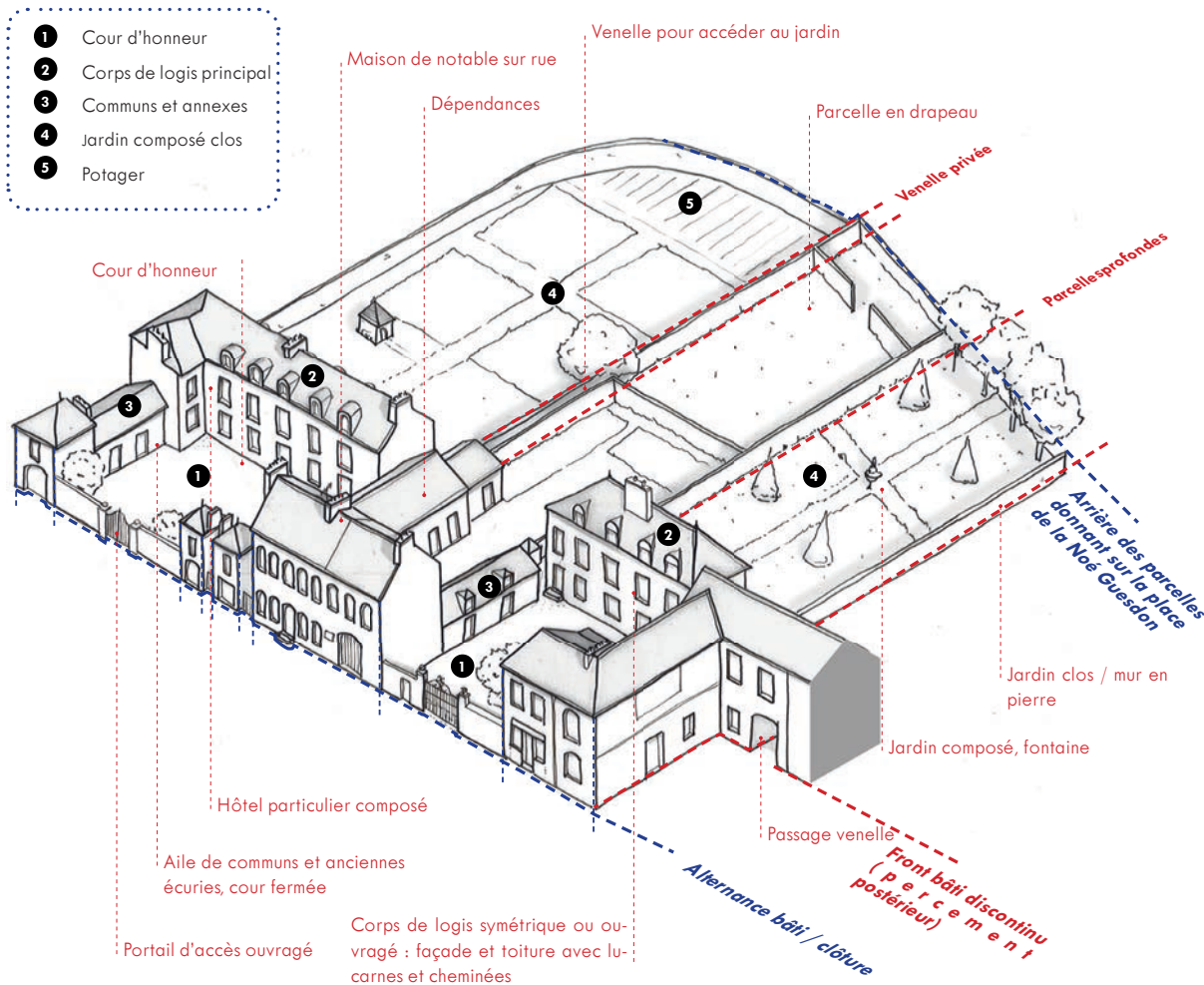
- Périmètre du SPR
- Périmètre du secteur
- Tissu ancien - héritage médiéval
- Parcelle moyenne avec bâti sur rue et jardin à l'arrière
- Grande parcelle avec bâti entre cour et jardin
- Tissu faubourien du XIXe siècle - logements ouvriers, ateliers, usines et manufactures
- Tissu lotissement - Tissu pavillonnaire / petits collectifs
- Parcelle de taille variable supportant des équipements
- Zone d'activité (agricole, artisanat et industrie)

0 125 250



VI ANALYSE TYPO MORPHOLOGIQUE

1 GRANDES ET MOYENNES PARCELLES DES HOTELS PARTICULIERS URBAINS ET MAISONS DE NOTABLES

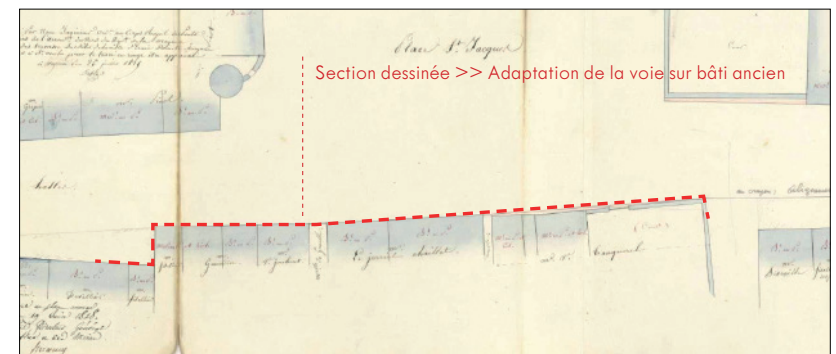


Cette typologie de maisons de notables est visible depuis le centre-ville, notamment le long de l'avenue Aristide Briand.

Il est intéressant de noter que le percement de cette avenue est postérieur à la construction des hôtels particuliers et que son tracé s'est adapté à ce bâti ancien.

L'hôtel particulier fonctionne comme un ensemble composé, hiérarchisé et scénographié. Le logis principal est en retrait par rapport à la rue, il s'accompagne de bâtis secondaires formant un front bâti discontinu avec une alternance de pleins et de vides (clôture et portails manufacturés).

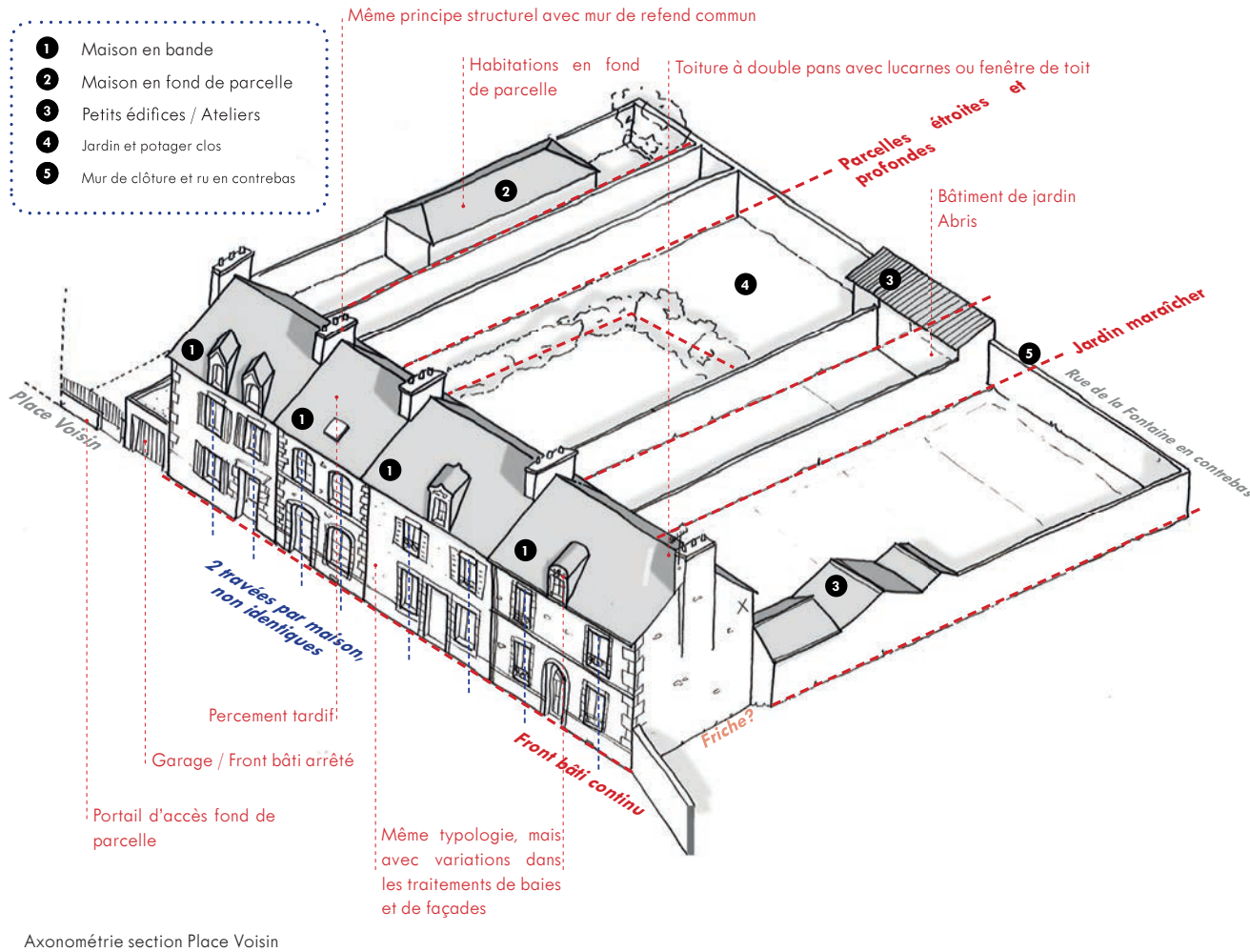
La particularité de ces architectures est leurs compositions et leur grande richesse dans les décors et modénatures.



Axonométrie section de boulevard de l'Ernée (RN12)

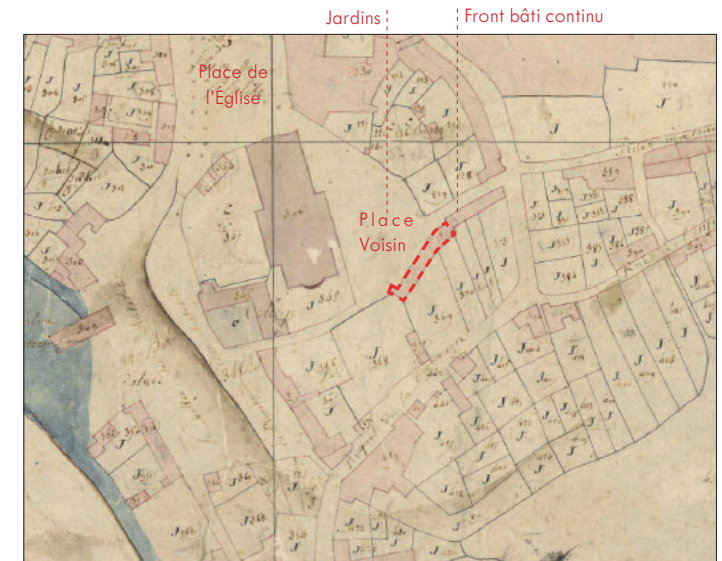
Extrait du plan d'alignement, AD 2MUN 100/119- RN 12 de Paris à Brest

2 PARCELLES RÉGULIÈRES ET ÉTROITES DES MAISONS EN BANDE

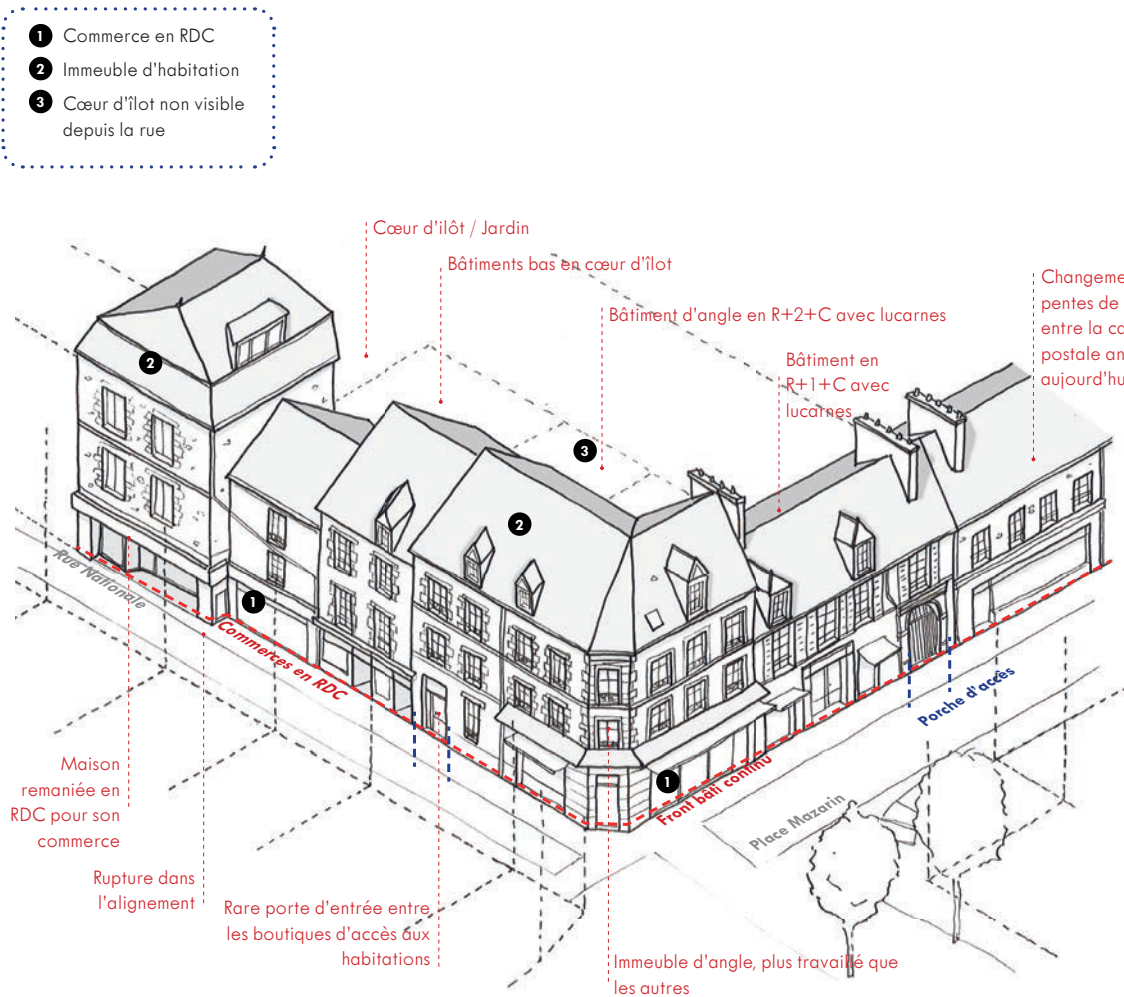


Ces maisons en bande s'articulent de façon groupée, à l'alignement sur rue et avec un front bâti continu. Les maisons sont regroupées à l'avant pour permettre l'exploitation d'un jardin potager à l'arrière, non visible depuis l'espace public.

Cette architecture est typique des maisons ouvrières qui utilisent le même principe constructif avec une composition similaire. Ces dernières possèdent toutefois des variations dans le traitement des baies et du traitement de façade.



3 III PARCELLES RESTRUCTURÉES DE LA VILLE ANCIENNE HÉRITÉES DU TISSU MÉDIÉVAL



Le bâti de cette typologie s'installe selon un front bâti continu. Les ruptures d'alignement témoignent des aménagements successifs de la voie.

L'illustration représente la rue Nationale ; la rue commerçante historique où des commerces s'ouvrent en rez-de-chaussée. Peu de portes d'accès indépendantes aux logements dans les étages sont visibles.

Les architectures sont variables, et remaniées selon les époques. Toutefois l'ensemble forme un ensemble bâti continu avec une typologie commune : le commerce en RDC et l'habitation dans les étages, et parfois avec les combles occupés, éclairés par des lucarnes.



Extrait de cadastre Napoléonien, AD 3 P 3691/42

VII LES TYPOLOGIES ARCHITECTURALES

1 LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

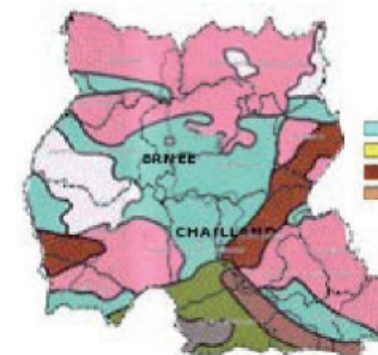


Planche photographique de la palette de matériaux utilisés à Ernée, 2022

Après avoir vu la formation du socle géologique dans les chapitres précédents, il est nécessaire de spécifier la nature des éléments architecturaux de la commune en fonction des réserves du sol ernéen :

- Le schiste et le grès du Biovérien sont utilisés comme matériaux d'empierrement et de moellons,
- Le calcaire pour la chaux et la marbrerie,
- Le granite, pierre très dure est utile pour en faire des pierres de taille et en particulier pour les ouvrages d'arts (ponts)
- Les argiles sont nécessaires à la fabrication de briques, briqueteries, à la fois pour la construction, mais également pour décorer les façades en utilisant la polychromie
- Les ardoises, matériau principal de couverture des toitures. Il n'y a toutefois plus de carrières d'ardoise dans la région.

Toutes ces ressources participent à l'identité du patrimoine ernéen et permettent une palette variée de couleurs et d'écriture architecturale.



■ Schistes et grès du Biovérien	■ Schistes et calcaires du Dévonien
■ Schistes, grès, poudingues du Cambrien	■ Terrains du Carbonifère
■ Grès armoricain et porphyre Ordovicien	■ Terrains granitiques
■ Schistes noirs du Silurien	■ Dépôts sédimentaires

Carte géologique du Pays de l'Ernée, PLUi CC de l'Ernée

2 ANALYSE DES TYPOLOGIES DANS DES SECTEURS DITS "URBAINS"

1. Maison de notable XVIII-XIXe siècle

Caractéristiques urbaines :

Disposition parcellaire : Moyennes à grandes parcelles aux géométries régulières

Implantation du bâti dans la parcelle : Au centre ou sur la partie avant de la parcelle au milieu d'un jardin / parc

Lien avec l'espace public : Cour d'entrée ou jardin, perron, voir scénographie d'accès, clôture en rapport avec la bâtisse

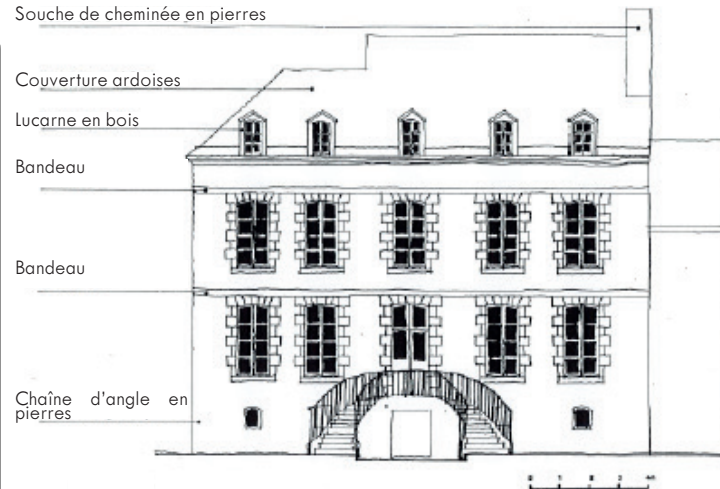
Caractéristiques architecturales :

Gabarit et hauteur : R+1+C à R+2+C

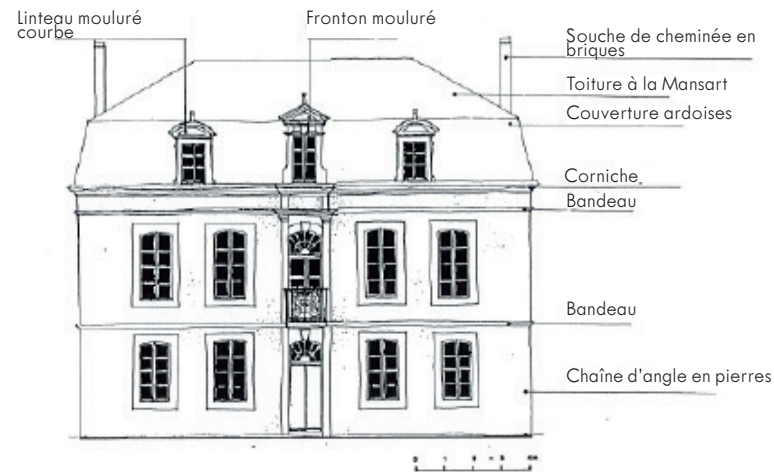
Caractéristiques : Façade très composée, symétrique, rapport façade/toiture presque égale, travée centrale mise en valeur

Mode constructif : Pierre de taille, avec encadrement et chaînage d'angle apparents, très peu enduite laissant voir le calepinage, Toiture de 2 à 4 pentes, parfois à la Mansart

Décors / particularités : Façade souvent soulignée par des modénatures, bandeaux, encadrement, linteaux, lucarnes avec frontons, ferronneries. Parfois façade polychrome, persiennes et volets, lambrequins...



10 rue Gambetta



11 place Renault Morlière

Dessins du rapport de présentation de la ZPPAUP



3, avenue Gambetta



19, rue Clouard



Rue Jeanne d'Arc

2. Maison de notable XVIII-XIXe siècle

Caractéristiques urbaines :

Disposition parcellaire : Parcelle îlot, clôturée sur son enceinte ; implanté au centre de la parcelle, dans un grand jardin / parc

Implantation du bâti dans la parcelle : Au centre ou sur la partie avant de la parcelle au milieu d'un jardin / parc

Lien avec l'espace public : Clôture et portail ouvragé

Caractéristiques architecturales :

Gabarit et hauteur : R+3+combles à R+5+combles

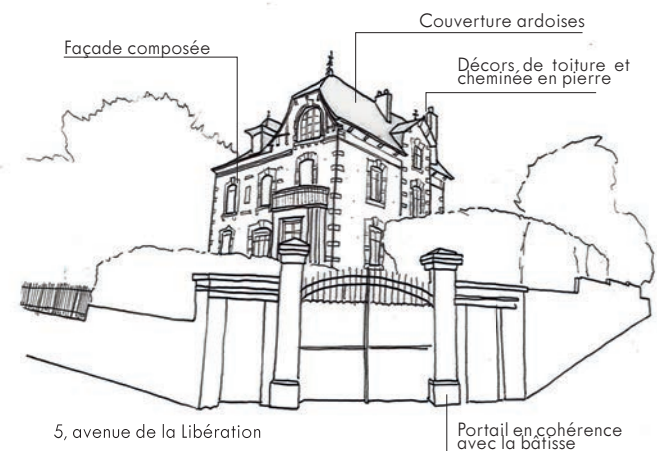
Caractéristiques : Architecture éclectique du XIXe siècle, proche d'une manufacture / usine

Mode constructif : Pierre de taille, avec encadrement et chaînage d'angle apparents, très peu enduite laissant voir le calepinage, Toiture de 2 à 4 pentes, parfois à la Mansard

Décor / particularités : Volumétrie avec tourelle, émergence de toiture, façade souvent soulignée par des modénatures, bandeaux, encadrement, linteaux, lucarnes avec frontons, ferronneries. Parfois façade polychrome, persiennes et volets, lambrequins...



Carte postale ancienne, Ernée : Fabrique de chaussures, rue de la Gare, avant 1908, AVD 5Fi 91/144



Dessins du rapport de présentation de la ZPPAUP



5, avenue de la Libération



1, avenue de la Libération



Boulevard de Belle-Plante

3. Maison de ville XVIII-XIXe siècle

Caractéristiques urbaines :

Disposition parcellaire : Moyennes à petites parcelles aux géométries régulières

Implantation du bâti dans la parcelle : Sur le front de rue avec jardin / cour à l'arrière, maison souvent mitoyenne

Lien avec l'espace public : Façade sur rue

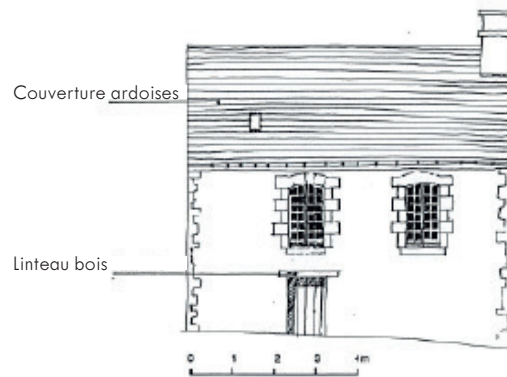
Caractéristiques architecturales :

Gabarit et hauteur : R+1+C à R+2+C

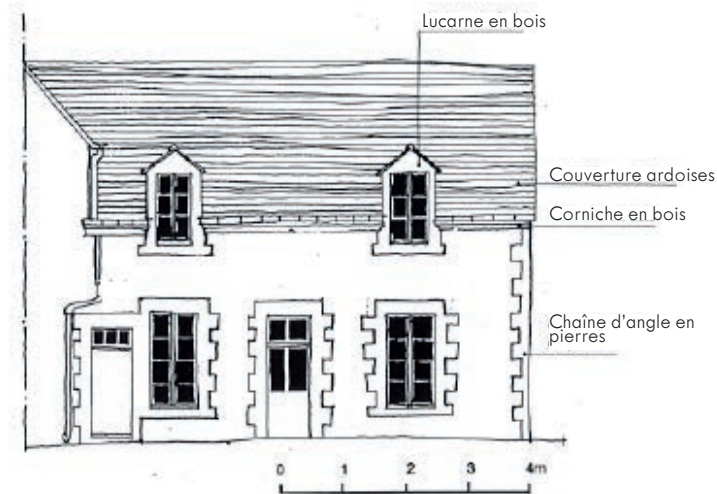
Caractéristiques : Façade pas forcément symétrique, toiture à deux pentes, lucarnes en toiture

Mode constructif : Brique ou pierre de taille, enduit avec encadrements apparents

Décors / particularités : Encadrements de baies et chaînes d'angle en pierre, lucarnes travaillées et corniches en bois, menuiseries et volets



297 rue du Moulin



Dessins du rapport de présentation de la ZPPAUP



10, rue Lelièvre



Rue Amiral Courbet



20, avenue Gambetta

4. Maison en bande, maisons ouvrières

Caractéristiques urbaines :

Disposition parcellaire : Moyennes à petites parcelles étroites et profondes,

Implantation du bâti dans la parcelle : Sur le front de rue avec jardin / cour à l'arrière, bâtisses mitoyennes

Lien avec l'espace public : Façade sur rue, parfois sur voie privée

>> Lotissement simultané

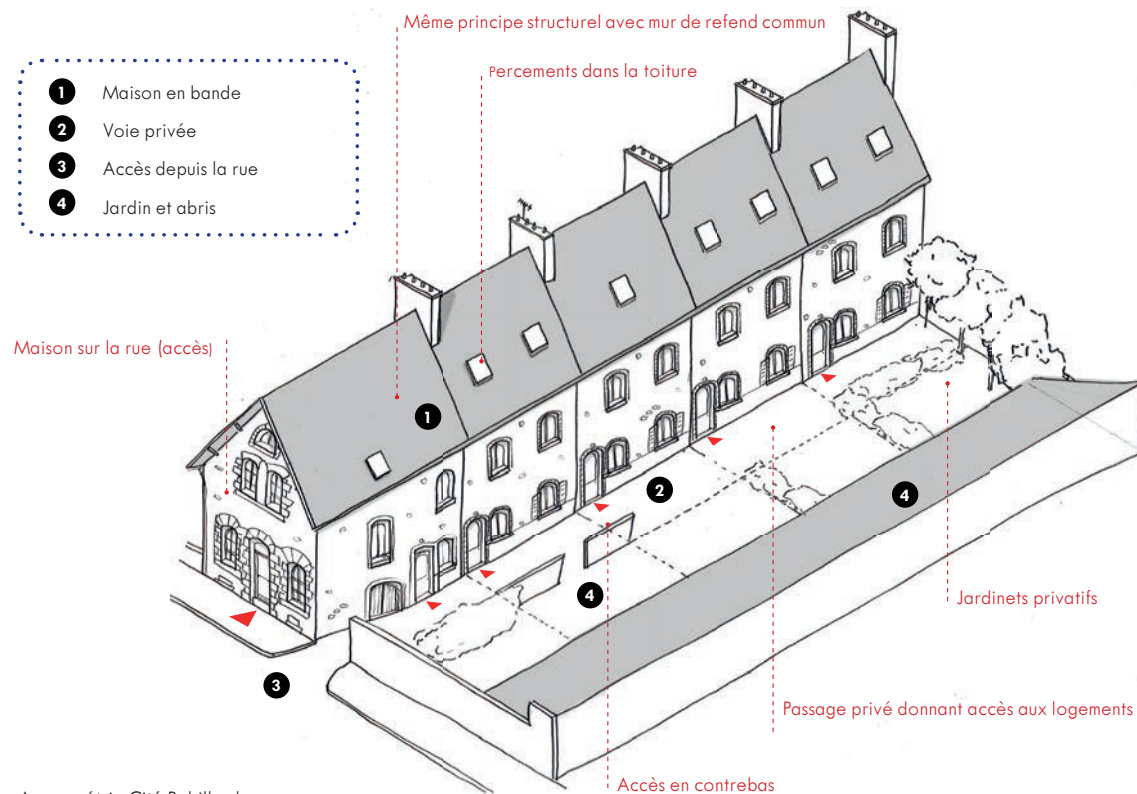
Caractéristiques architecturales :

Gabarit et hauteur : R+1+C à R+2

Caractéristiques : Maisons de même typologie, mais avec un traitement de façade variée

Mode constructif : Mur de refends communs à deux maisons, toiture à deux pans filante, trame régulière des cheminées

Décors / particularités : peu de modénatures, décors discrets (bandeaux, volets)



Axonométrie Cité Robillard



9, boulevard Général Duvivier



Cité Robillard

5. Immeuble bourgeois, XIX-XXe siècle

Caractéristiques urbaines :

Disposition parcellaire : Moyennes à petites parcelles aux géométries régulières

Implantation du bâti dans la parcelle : Sur le front de rue avec jardin / cour à l'arrière

Lien avec l'espace public : Façade sur rue, porte d'accès en rez-de-chaussée ou avec emmarchement

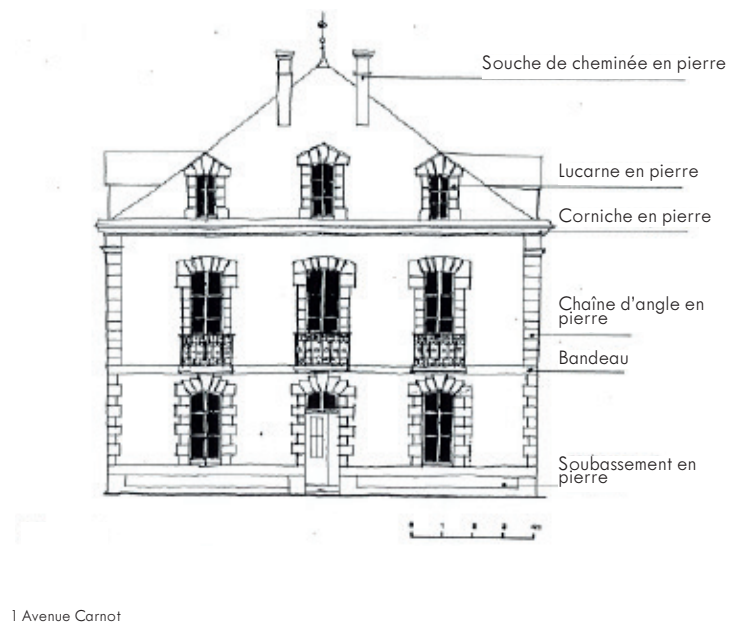
Caractéristiques architecturales :

Gabarit et hauteur : R+1+C à R+3+C

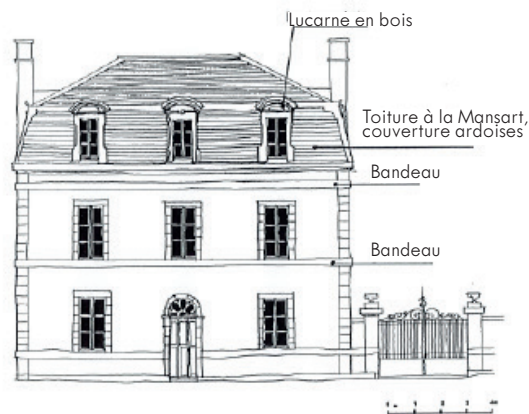
Caractéristiques : Façade composée de 2 à 6 travées

Mode constructif : soubassement en pierres dures, Moellons, pierre de taille, brique, enduit

Décors / particularités : bandeaux, encadrement de baies, fenêtres à petits bois, polychromie de la façade



1 Avenue Carnot



8 Boulevard Victor Hugo



24, avenue de la Libération



3A avenue de la Libération



Actuel commissariat de Police

6. Immeuble mixte : habitation et commerce

Caractéristiques urbaines :

Disposition parcellaire : Moyennes à petites parcelles étroites et profondes, dans le cœur historique, regroupées dans les voies commerçantes.

Implantation du bâti dans la parcelle : Sur le front de rue avec jardin / cour à l'arrière, bâtisse souvent mitoyenne

Lien avec l'espace public : Façade sur rue, RDC accessible au public grâce au commerce

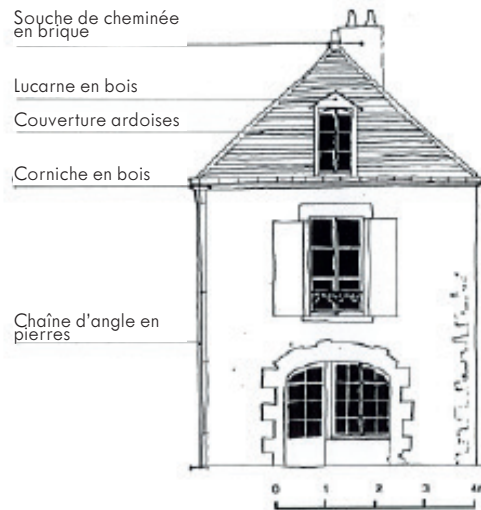
Caractéristiques architecturales :

Gabarit et hauteur : R+1+C à R+2+C

Caractéristiques : RDC avec traitement différent du reste, habitations dans les étages

Mode constructif : RDC avec vitrine, parfois reprise en RDC sur édifices antérieurs

Décor / particularités : Importance de la couleur et des devantures (vitrine et/ou affiche)



9 Place Thiers



27 rue Nationale

Dessins du rapport de présentation de la ZPPAUP



1, rue Nationale



Commerce rue Nationale



Devanture de 14, rue Nationale

7. Architecture moderne et contemporaine

Habitat collectif :

Grande parcelle, petit immeuble avec gabarit R+2+C sur le front de rue avec parking à l'arrière, Utilisation de divers matériaux (polychromie, pierre et enduit), toiture en ardoise à 4 pans/brisés + lucarnes, parking en sous-sol.

Habitat individuel :

Lotissement avec terrain et droit à bâtir, parcelles moyennes avec implantation de la maison au centre d'un jardin, Maison à plan rectangulaire R+1+C, cheminée, enduit sans aucune modénature.

Équipement : Moyenne à grande parcelle, en lien avec une place et un parking. Écriture architecturale moderne et contemporaine avec utilisation de matériaux et couleurs en contraste (bois, couleur jaune...), Bâtiment en RDC et R+C



7bis, rue Parmentier



Lotissement rue du Frêne



7bis, rue Parmentier (côté cour)



La Poste 13, boulevard Pasteur



22, route de l'Hôpital



École élémentaire Fernand Vadis, 15bis, boulevard Pasteur

8. Grand équipement

Caractéristiques urbaines :

Disposition parcellaire : Grande parcelle, parfois parcelle îlot

Implantation du bâti dans la parcelle : Sur le front de rue ou avec un parvis

Lien avec l'espace public : Façade sur rue, en lien le plus souvent avec une place (et un parking)

Caractéristiques architecturales :

Gabarit et hauteur : R+1+C à R+2, point repère

Caractéristiques : variété d'écriture architecturale, élément repère de la commune

Mode constructif : Variété des époques de construction

Décors / particularités : façade ouvragée pour les édifices anciens, langage contemporain pour les récents.



Salle des Fêtes Constant Martin, rue Gambetta



Mairie, Place de l'Hôtel de Ville



Chapelle Notre-Dame de Charné



Église Notre-Dame



Esplanade René Ballayer



Ancien Couvent, route de l'Hôpital

3 ANALYSE DES TYPOLOGIES DANS DES SECTEURS A DOMINANTE PAYSAGÈRE

1. Château et dépendances

Caractéristiques urbaines :

Disposition parcellaire : Grande parcelle, à l'écart de la ville

Implantation du bâti dans la parcelle : au centre d'un parc, scénographie d'entrée

Lien avec l'espace public : Peu visible depuis la voie, allée privée arborée

Caractéristiques architecturales :

Gabarit et hauteur : R+2+C à R+3+C, point repère

Caractéristiques : façade composée, toiture haute avec lucarnes, cheminée

Mode constructif : Moellons et pierre, parfois briques pour la polychromie

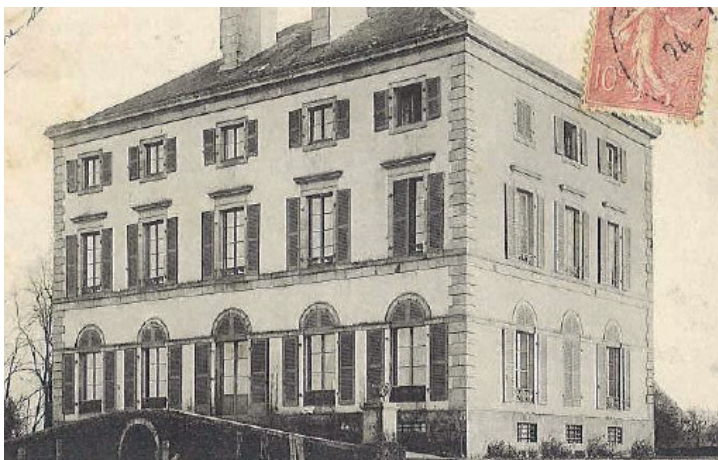
Décors / particularités : façade très ouvragée avec de nombreuses modénatures, exprime la richesse du propriétaire lors de sa construction / aménagement.



Château du haut-Panard



Château du haut-Panard - carte postale ancienne



Château de Montguerret



Château de Guinefolle

2. Ferme et exploitation agricole

Caractéristiques urbaines :

Disposition parcellaire : Grande parcelle, à l'écart de la ville entourée de parcelles agricoles

Implantation du bâti dans la parcelle : dans un corps de ferme

Lien avec l'espace public : Peu visible depuis la voie, émergence dans l'horizon peu bâti

Caractéristiques architecturales :

Gabarit et hauteur : R+1+C / hauteur pour engins agricoles

Caractéristiques : Bâtiment fonctionnel

Mode constructif :

- Vieilles bâtisses pierre, poteaux bois, toiture en ardoises.

- Exploitations contemporaines: structure métallique avec revêtement en tôle ondulée, bac acier et bardage bois

Décors / particularités : peu de décors, bâtiments utilitaires.



Ferme La Jeusserie



Ferme La Jeusserie



Petite ferme rue Marcellin Bertgelot



Ferme sur la route de Vaurogue



La Guédièvre



Château du Haut-Surgeoin

3. Équipement

Caractéristiques urbaines :

Disposition parcellaire : Moyenne à grande parcelle, à l'écart de la ville ou entrée de ville

Lien avec l'espace public : en lien avec une infrastructure (gare, cours d'eau)

Caractéristiques architecturales :

Gabarit et hauteur : R+1+C à R+3+C, point repère

Caractéristiques : Bâtiment repère

Mode constructif : différentes époques de constructions

Décors / particularités : façade ouvragée avec une composition symétrique, polychromie de la façade

Moulin : édifice agricole



Ancienne usine



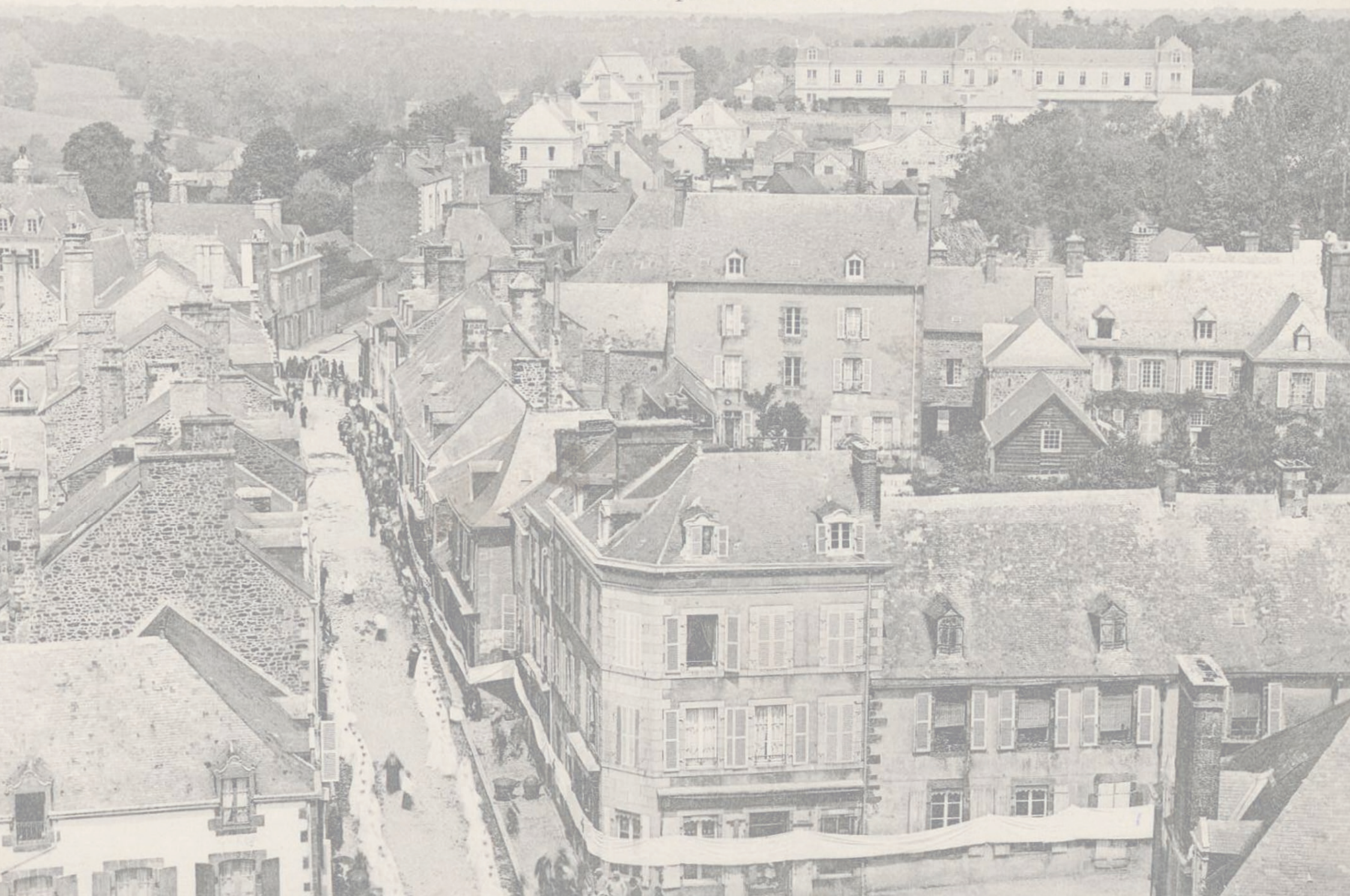
Ancienne Gare



Moulin de Pabard



Ferme proche du cours d'eau

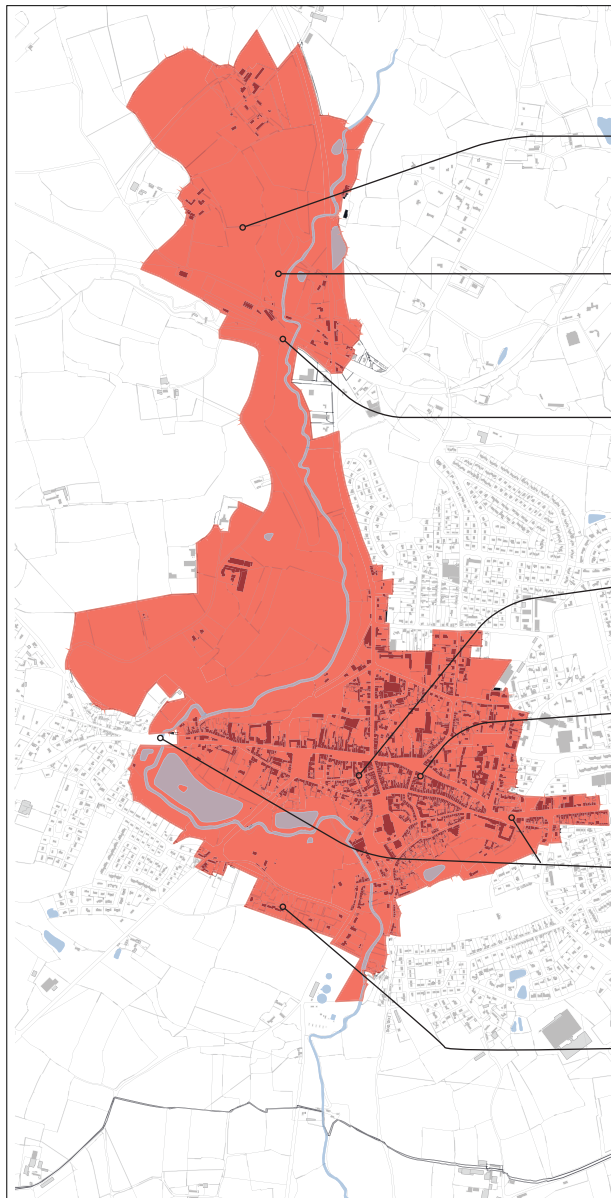


7

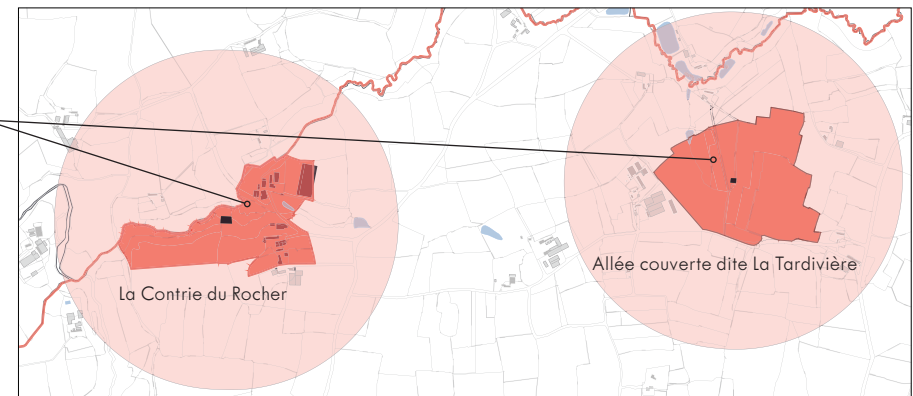
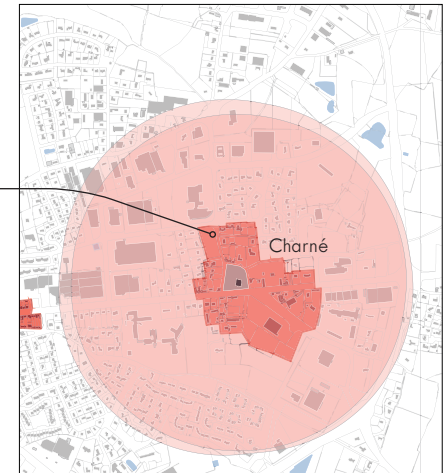
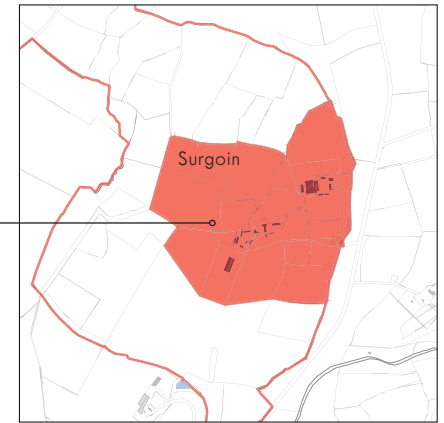
SYNTHÈSE ET ENJEUX

1 LES ENJEUX

Carte localisant les principaux enjeux repérés lors du diagnostic



- Préserver l'écrin paysager de Surgoin et son grand paysage
- Préserver le secteur naturel et son patrimoine bâti
- Mettre en valeur des berges de l'Ernée
- Revaloriser les anciens hameaux (gare)
- Assurer la cohérence des tissus et de l'aménagement urbain
- Améliorer l'habitat du centre-ville (et commerces)
- Végétaliser les espaces publics en centre-ville et mettre en valeur les espaces naturels aménagés (étangs des cardamines)
- Améliorer la qualité paysagère des entrées de ville
- Préserver les secteurs naturels et son patrimoine néolithique
- Accompagner et gérer l'étalement urbain des lotissements



Carte des enjeux, zone principale, AEI

Carte des enjeux, secteurs annexes, AEI

2 ENJEUX PAYSAGERS

1. Préserver les caractéristiques du grand paysage

Cet enjeu repose à la fois sur la protection de la perception du grand paysage ainsi que sur la protection des vues et des perspectives sur les monuments et le paysage identitaire du centre-ville d'Ernée.

- Les paysages bocagers des plateaux et ses motifs structurants
 - > Conserver et mettre en valeur l'ouverture visuelle afin de préserver les perceptions lointaines qu'offrent ces grands espaces mayennais
 - > Limiter et cadrer les constructions agricoles
 - > Valoriser la conservation et la réhabilitation des bocages
 - > Limiter et cadrer les constructions pavillonnaires
 - > Valoriser le patrimoine rural (secteur de la gare, moulins)
 - > Mise en valeur (même sommaire) de la Tardivière - panneau indicatif(?)
- Les berges de l'Ernée
 - > Dynamique d'aménagement du lit majeur de l'Ernée
 - > Préservation du cadre naturel au niveau de la Contrie du Rocher
 - > Préservation des jardins, pâturages au sud du SPR sur les berges naturelles de la rivière
- Les rus secondaires
 - > Préserver et valoriser le réseau chevelu du cours d'eau de l'Ernée
 - > Mettre en valeur le petit patrimoine (moulins)

2. Préserver et mettre en valeur les entités paysagères du paysage urbain

- Le réseau viaire
 - > Entretien et conservation des voies peu visibles grâce au talus à proximité.
 - > Dévoisement de la RN12, enjeu majeur de mutation d'usages et traitements de l'espace libéré.

ORIENTATIONS

> Assurer l'intégration du bâti agricole

- Maintenir une volumétrie et une hauteur de construction cadrée
- Maintenir une palette chromatique de matériaux afin de limiter les tâches visuelles
- Prévoir et limiter les équipements techniques associés (panneaux et tracker solaires)

> Valoriser les entrées de ville depuis la RN12 et D31

- Réhabilitation et renforcement des alignements d'arbres sur les axes interurbains
- Valorisation du traitement de l'espace public (revêtement de sol, accessibilité et circulation douce, mobilier)
- Traitement et aménagement paysager des espaces de stationnement

> Valoriser les points de vue remarquables depuis les coteaux sur la ville

- Assurer un entretien et proposer un accès piéton qualitatif aux zones naturelles aménagées (lit majeur de l'Ernée)
- Mettre en place des tables d'orientation mettant en lumière les éléments remarquables du paysage urbain
- Encadrer les hauteurs de construction >> à articuler avec le PLUi

> Valoriser les points de vue depuis la place de l'Église

- Réaménagement de la place de l'Église Notre-Dame

> Protéger les points de vue remarquables

- Encadrer les hauteurs de construction >> à articuler avec le PLUi

- Les espaces naturels faisant jonction entre ville haute et ville basse
 - > Valoriser des plans d'eau, des ripisylves, et des prairies humides
 - > Valoriser les dégagements sur les paysagers bocagers
 - > Valoriser les qualités de liaison publique et structurante des berges, au vu de leur rôle «charnière» dans le tissu urbain.
 - > Assurer l'insertion des dispositifs anticruces
 - > Protéger et valoriser les perspectives courtes dans le centre-ville : perspectives urbaines et point de vue sur un élément repère du patrimoine (Église)

Le végétal en espace urbanisé

- > Préserver les cœurs d'îlots jardinés, les espaces non bâtis des cœurs d'îlots et les mettre en valeur
- > Préserver, lorsqu'elle existe, la trame structurée des jardins d'agrément
- > Préserver la qualité des murs séparatifs (visibles également dans les fonds de parcelles)
- > Favoriser l'implantation de végétaux dans le centre-ville, notamment sur les places
- > Valoriser les talus végétalisés
- > Cohérence des espèces plantées

ORIENTATIONS

> **Préserver la structure de la ripisylve**

- Entretenir la végétation de la ripisylve en bord de rivière

> **Mettre en valeur le petit patrimoine hydraulique**

- Assurer l'accessibilité aux ouvrages hydrauliques toujours en place ou leurs vestiges tout en proposant une scénographie de mise en valeur. (Panneau pédagogique, illustration ancienne, mise en lumière en complément des existants...)

> **Préserver et valoriser les rus**

- Renforcer la lisibilité des anciens rus en proposant des parcours thématiques

> **Maintenir la qualité des espaces libres privés**

- Conserver et restaurer les murs en pierre, visibles autour des jardins
- Préserver et entretenir les haies végétales
- Limiter voire interdire la construction
- Améliorer l'accès (au moins visuel) à quelques cœurs d'îlots verts

> **La place du végétal en centre-ville**

- Conseiller sur les espèces végétales à planter et leur aménagement (jardins privés et espaces publics)
- Favoriser la plantations d'alignements d'arbres aux entrées de ville
- Préserver la ripisylve et les allées bocagères

3 ENJEUX URBAINS

1. Valoriser le cœur historique

- > Affirmer l'identité du cœur historique
- > Valoriser le patrimoine historique existant
- > Préserver la densité du bâti
- > Améliorer la lisibilité des contours du centre historique au sein des autres tissus bâtis
- > Valoriser les irrégularités et les respirations du tissu médiéval
- > Rationaliser le stationnement et limiter son impact visuel
- > Paysage urbain : Améliorer le traitement de l'espace public. Privilégier la sobriété, la simplicité et l'homogénéité dans l'utilisation des matériaux et des équipements, dans l'accompagnement des projets d'aménagements engagés
- > Améliorer les nombreux espaces publics tant dans le partage des usages que la qualité des aménagements
- > Préserver le tracé viaire ancien caractérisé par une urbanisation linéaire sur le parcellaire en lanière
- > Valoriser l'intérêt patrimonial des espaces publics et des espaces libres privés (cour, sentes, jardin)

2. Hiérarchiser et rendre plus lisible le réseau viaire existant

- > Affirmer les axes de circulation principaux et secondaires
- > Préserver la structure des voies : géométrie, alignement et front bâti continu (notamment par les clôtures et les murs)
- > Maintenir et préserver le gabarit des constructions bordant ces voies (notamment pour les nouvelles constructions)
- > Développer une trame pour la circulation douce lisible et confortable
- > Mettre en valeur les anciens faubourgs par un traitement similaire
- > Favoriser un meilleur partage de l'espace entre usagers

ORIENTATIONS

> Valoriser le patrimoine historique existant

- Favoriser la végétation de cœur d'îlot
- Aménager des espaces d'arrêt/de contemplation permettant de profiter des points de vue existants

> Homogénéiser le traitement des espaces publics

- Hiérarchiser les voies et leur usage (auto, piéton..) par le traitement de revêtement de sol et des choix dans le mobilier urbain
- Maintenir une certaine perméabilité du sol aux abords du bâti ancien pour limiter les remontées capillaires

> Valoriser les éléments bâtis structurants

- Proposer la réalisation d'aménagements identitaires des espaces publics au droit des éléments bâtis remarquables / complément d'aménagements écrits et ponctuels

> Structurer les espaces et limiter l'impact du stationnement

- Proposer un encadrement d'arbres structurants au niveau des places
- Sélectionner les aires de stationnement de la place de village, en lien avec les activités et les commerces préexistants
- Intégrer les plantations d'arbres d'alignement dans un traitement végétal plus généreux tant que possible
- Proposer des revêtements de sol alternatifs à l'enrobé

3. Sensibiliser les habitants à la préservation du patrimoine de la ville

- > Offrir un récit collectif et une identité propre aux habitants
- > Associer les citoyens à la gestion et à la sauvegarde du patrimoine de leur territoire

4. Affirmer l'identité de la ville-basse

- > Par la création d'un espace public qualitatif (actuel parking) sur les bords de l'Ernée
- > Par le traitement des espaces publics et de circulations

5. Recréer un lien entre la ville haute et la ville basse

- > Promenade piétonne plus accessible
- > Donner envie de descendre voir les berges de l'Ernée

6. Préserver et mettre en valeur les espaces publics et les espaces verts structurants

- La qualité des revêtements
 - > Poursuivre la valorisation des espaces publics du centre ancien
 - > Assurer une continuité de qualité de traitement des espaces publics le long des axes structurants et aux abords des éléments remarquables du paysage urbain
- Homogénéiser le mobilier urbain
 - > Poursuivre la mise en place de mobilier d'éclairage identitaire dans le centre ancien et favoriser les éclairages LED
 - > Optimiser leur implantation et impact dans le paysage
- Valoriser la présence du végétal en ville
 - > Préserver et renforcer les alignements
 - > Valoriser et végétaliser les délaissés

- Préserver et valoriser les mails plantés : Place de l'Église et place Voisin
 - > Préserver et étoffer les trames végétales structurantes
- Protéger les caractéristiques des places structurantes
 - > Mettre en valeur et adapter les usages piétons
 - > Rationaliser le stationnement

7. Valoriser la présence de l'eau en ville

- Assurer une veille sur la qualité des berges - ville basse et secteur «des Lavoirs»
 - > Assurer une veille sur la stabilité des berges anciennes
 - > Imposer une qualité de matériaux en cas de reprises en fond de parcelles individuelles
 - > Préserver et entretenir la végétalisation des berges en terre

ORIENTATIONS

- Empêcher la reprise de berges, ou fermeture, en parpaings ou palplanches en fond de parcelles privées afin de limiter la dégradation du front bâti sur l'Ernée (cours d'eau canalisé, secteur ville basse)

- Revaloriser les accès au cours d'eau par des aménagements qualitatifs, connectés au centre-ville

- Poursuivre la revalorisation des berges

- Valoriser les ouvrages hydrauliques
 - > Préserver et mettre en valeur les vestiges des anciens lavoirs et fontaines
 - > Mettre en valeur ces anciennes pratiques (vocation pédagogique)
 - > Homogénéiser le traitement des ouvrages (couleur et nature des matériaux)
- **8. Préserver et mettre en valeur les spécificités des tissus urbains**
- Le cœur historique & l'urbanisation faubourienne
 - > Conserver l'homogénéité des fronts urbains et les variations de l'épannelage
 - > Préserver la continuité du bâti sur rue
- Extensions - anciens hameaux
 - > Conserver la densité bâtie des fronts de rue
 - > Préserver la continuité du front bâti
- Extensions du XIXe siècle - nouveaux axes et lotissements (anciennes parcelles cultivées)
 - > Maintenir la cohérence urbaine de ces ensembles
 - > Préserver la discontinuité du rythme parcellaire

9. Créer du lien entre les différents secteurs de la commune

- > Valoriser les quartiers en périphérie proche du centre-ville historique, correspondant aux anciens hameaux et faubourgs : la gare, le faubourg de Belle-Plante et le lotissement de Guinefolle
- > Relier les différents secteurs de la ville, en particulier à la liaison nord-sud de la RN12 et entre la ville haute et basse

ORIENTATIONS

> **Mettre en valeur les constructions existantes**

- Maintenir la continuité du front bâti à l'alignement sur rue et entre mitoyens
- Privilégier un choix harmonieux des parements et leurs finitions (nature et type d'enduits, couleurs)
- Mettre en valeur les murs de clôture à l'alignement pour les secteurs issus des extensions XIXe
- Maintenir des secteurs présentant une forte cohérence urbaine et architecturale

> **Respecter les règles d'insertion des constructions nouvelles pour préserver les spécificités des fronts bâtis**

- Respecter le tissu urbain existant : forte densité et fronts bâtis continus
- Implanter la façade de façon parallèle à la voie et à l'alignement sur rue et entre mitoyens
- Respecter le gabarit et la volumétrie de la séquence urbaine (R+1/R+2 avec combles).
- Proposer des compositions de façades et de toitures permettant la lecture du type de tissu (hauteurs à l'égout et au faitage, niveau d'étage, proportions des baies)

> **Aménagement des liaisons inter quartiers**

- Proposer un traitement des espaces publics qualitatif et homogène sur l'ensemble du centre-ville
- Travailler les liaisons circulées et douces entre les zones périphériques et le centre-ville

4 ENJEUX ARCHITECTURAUX

1. Conserver et mettre en valeur les spécificités de chaque type de bâti

- Les maisons de notable XVIII-XIXe siècle et maisons de notable XIX-XXe siècle
 - > Conserver la morphologie et la silhouette spécifique de ces constructions
 - > Conserver les décors et les modénatures existants
 - > Maintenir ou restaurer les jardins composés
- Les maisons de ville XVIIIe siècle
 - > Conserver la morphologie et la silhouette spécifique de ces constructions.
 - > Conserver la densité bâtie
 - > Maintenir la composition de la façade
 - > Conserver les décors et les modénatures existants
 - > Pour les constructions, en retrait d'alignement maintenir une clôture cohérente avec l'architecture à l'alignement sur rue

ORIENTATIONS

- **Mettre en valeur les dispositions architecturales anciennes**
- **Se servir des dispositions architecturales anciennes conservées comme référence pour les interventions concernant la volumétrie, les façades, les toitures, les menuiseries et les ferronneries**
- **Privilégier les matériaux et mises en œuvre traditionnelles**
- **Conserver la proportion des baies existantes**
- **Conserver les modénatures ou éléments de décors, sans rajout ni pastiche**
- **Conserver les menuiseries et les ferronneries anciennes lorsqu'elles existent (privilégier la réparation au remplacement des éléments)**
- **Proscrire la mise en œuvre d'un nouveau revêtement (parement en fausse brique, etc.)**
- **Privilégier l'installation de persiennes métalliques pliantes ou contrevents bois**
- **Profiter des dispositifs de décors (lambrequin) pour dissimuler des équipements contemporains**
- **Se référer à un nuancier de couleurs**

ORIENTATIONS

- **Maintenir le profil et la pente des toitures, limiter les surélévations en centre-ville historique**
- **Accompagner les possibles extensions**
- **Conserver les modénatures existantes (appuis, bandeaux, corniche, etc.,) sans rajout ni pastiche**
- **Conserver les menuiseries et les ferronneries anciennes lorsqu'elles existent (privilégier la réparation au remplacement des éléments)**
- **Se référer à un nuancier de couleurs**

- Les maisons en bande, maisons ouvrières
 - > Conserver la simplicité et la sobriété architecturale de ces constructions
 - > Maintenir les décors et les modénatures simples réalisés par les jeux de briques
 - > Maintenir la cohérence architecturale de l'ensemble et éviter les «patchworks» de revêtement et traitement lors des ravalements de façade

ORIENTATIONS

- **Mettre en valeur les dispositions architecturales anciennes**
- **Prendre appui sur les dispositions architecturales anciennes conservées comme référence pour les interventions concernant la volumétrie, les façades, les toitures, les menuiseries et les ferronneries**
- **Privilégier les matériaux locaux et mises en œuvre traditionnelles**
- **Mettre en œuvre des guides/chartes spécifiques pour les cités ouvrières pour orienter les riverains lors des travaux afin de maintenir la cohérence de l'ensemble de la cité**
- **Se référer à un nuancier de couleurs / promouvoir une cohérence des teintes et couleurs**

- Les immeubles bourgeois
 - > Conserver la morphologie et la silhouette spécifique de ces constructions
 - > Conserver les décors et les modénatures existants
 - > Conserver la composition de la façade (même si restructuration des intérieurs)

ORIENTATIONS

- **Mettre en valeur les dispositions architecturales anciennes et matériaux traditionnels**
- **Prendre appui sur les dispositions architecturales anciennes conservées comme référence pour les interventions concernant la volumétrie, les façades, les toitures, les menuiseries et les ferronneries**
- **Se référer à un nuancier de couleurs / promouvoir une cohérence des teintes et couleurs**

- Les immeubles mixtes - habitation et commerce
 - > Conserver la morphologie et la silhouette spécifique de ces constructions
 - > Intégrer les devantures commerciales à la typologie de l'immeuble et son écriture architecturale
 - > Choisir les teintes, les matériaux et les équipements de la devanture en accord avec l'activité exercée et l'écriture architecturale de l'immeuble
 - > Adapter la devanture pour l'accès des personnes à mobilité réduite
 - > Permettre l'interaction d'équipements techniques nécessaires à la mise aux normes des logements (accès PMR) sans dénaturer le caractère patrimonial des immeubles

ORIENTATIONS

- **Le projet doit tenir compte de la façade de l'immeuble, de sa composition, des rythmes et éventuelles symétries. Les devantures commerciales doivent respecter l'ordonnance des façades, respectant la partition parcellaire et les proportions entre pleins et vides**
- **Le choix des couleurs est établi en fonction de l'ambiance générale de la rue et des commerces voisins afin de préserver une cohérence à l'échelle de la rue**

- Architecture contemporaine
 - > Intégrer et encadrer les projets d'immeubles neufs dans le tissu ancien
 - > Assurer la cohérence des nouvelles constructions et notamment leur implantation, leur gabarit et leur composition au regard des constructions avoisinantes

ORIENTATIONS

- **Privilégier des traitements contemporains réinterprétant les modèles anciens (attention aux pastiches)**
- **Privilégier l'utilisation de matériaux de qualité**
- **Se référer à un nuancier de couleurs**
- **Définir les gabarits de constructions sur la base des types de tissus et typologies de bâti rencontrés**
- **Promouvoir l'architecture contemporaine avec un chapitre dédié**

- Grand équipement
 - > Préserver leur rôle repère dans la commune
 - > Aménager leurs abords
 - > Mettre en valeur leur caractère patrimonial fort
 - > Équipement en cœur d'îlot : accessibilité et abords à végétaliser

ORIENTATIONS

- **Privilégier l'utilisation de matériaux de qualité**
- **Se référer à un nuancier de couleurs**
- **Langage d'aménagement urbain cohérent et de qualité**

Enjeux environnementaux

- > Renforcer les qualités de centre-bourg afin d'endiguer l'étalement urbain
- > Lutter contre l'imperméabilisation des sols
- > Favoriser le renforcement de la présence végétale
- > Favoriser les cheminements piétons
- > Permettre l'intégration des dispositifs d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable

ORIENTATIONS

- **Protection des zones naturelles et des espaces boisés classés**
- **Définition d'espaces libres à préserver**
- **Encadrement des dispositifs d'économie d'énergie sur la base de la qualité architecturale de l'édifice, la visibilité depuis l'espace public, l'organisation et la valeur patrimoniale des espaces libres**

5 IDENTIFICATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE DU BATI

Le site patrimonial remarquable permet d'effectuer le repérage des édifices et éléments mobiliers patrimoniaux afin de les protéger et les mettre en valeur. Un premier repérage a été effectué en 1997, il constitue une base solide sur laquelle le nouveau repérage viendra s'appuyer afin de le mettre à jour et/ou le compléter.

Les édifices les plus remarquables sont repérés. Ce classement recoupe l'intérêt architectural du bâti, sa valeur patrimoniale, mais aussi la cohérence de son gabarit/ architecture dans l'ensemble urbain. Il prend également en compte l'authenticité de l'édifice, s'il n'a pas, ou peu, subi d'altérations dans son architecture extérieure. Si ces dernières sont réversibles, alors la reconquête patrimoniale est possible et l'édifice est protégé au sein du PVAP.

Le présent repérage est à valeur indicative, et ne constitue pas le règlement graphique du PVAP du SPR d'Ernée. Il vise à indiquer les éléments patrimoniaux et paysagers les plus remarquables, à l'échelle paysagère, urbaine et architecturale du périmètre conservé de l'actuelle ZPPAUP, devenue Site Patrimonial Remarquable.

- Définition des éléments repérés



Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques : Les immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques sont identifiés par le logo des monuments historiques



Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées : Il s'agit de constructions dont les parties extérieures (façades, toitures, second œuvre, etc.) présentent une grande qualité architecturale, mais ayant un intérêt particulier, à savoir, un caractère unique de construction, un intérêt dans l'histoire de la ville ou un fort impact dans le paysage urbain. On regroupe dans cette catégorie les édifices ayant subi peu d'altérations ou présentant un intérêt architectural très fort.



Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère : Il s'agit des constructions présentes dans le périmètre du SPR et formant un ensemble urbain et paysager cohérent. Ces immeubles ont un caractère remarquable inférieur aux immeubles bâtis dont les parties extérieures sont protégées en raison de leur qualité architecturale et/ou leurs altérations irréversibles.



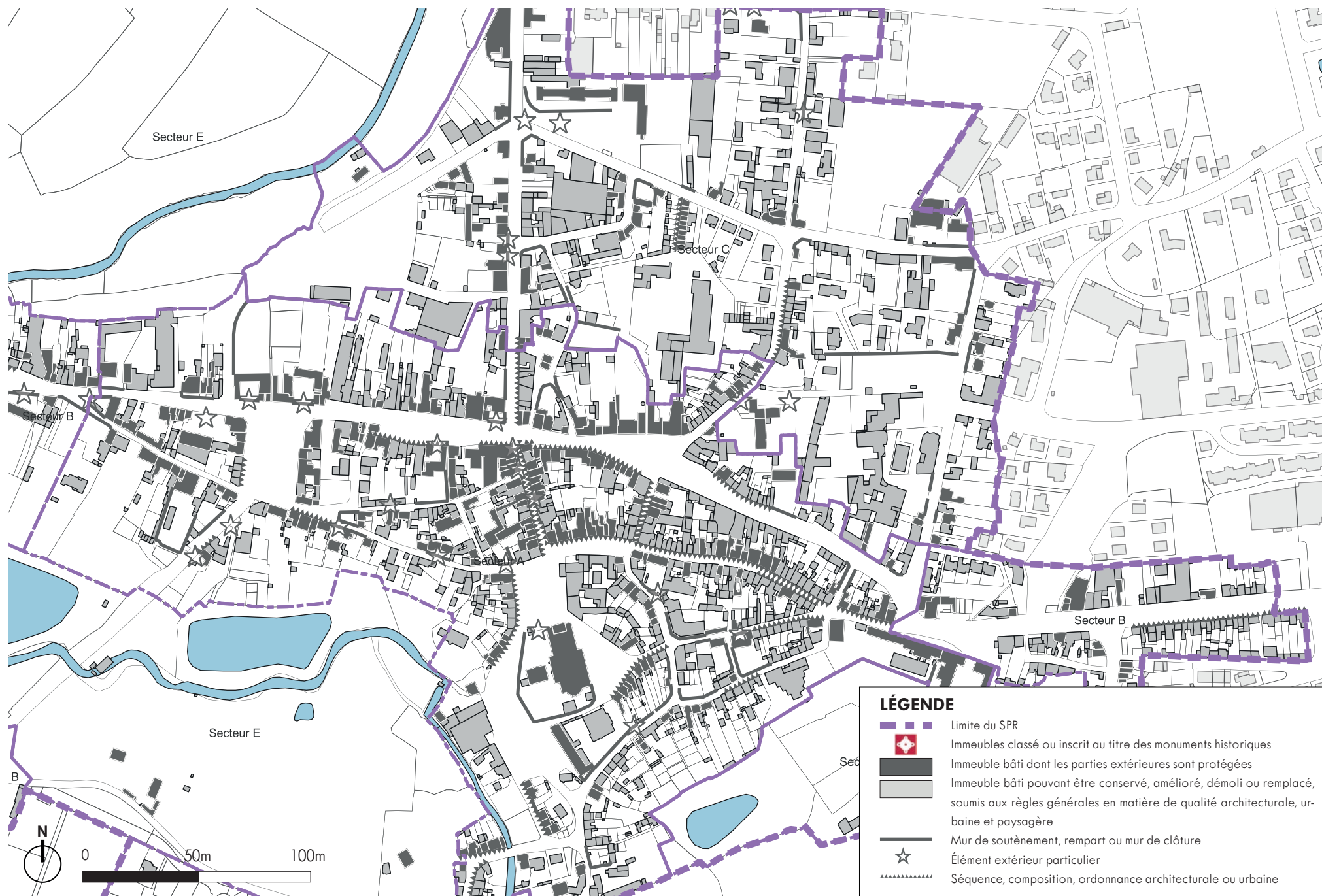
Mur de soutènement, rempart ou mur de clôture : Les murs et clôtures sont des ouvrages de qualité, qui participent de l'identité et de la cohérence du paysage urbain



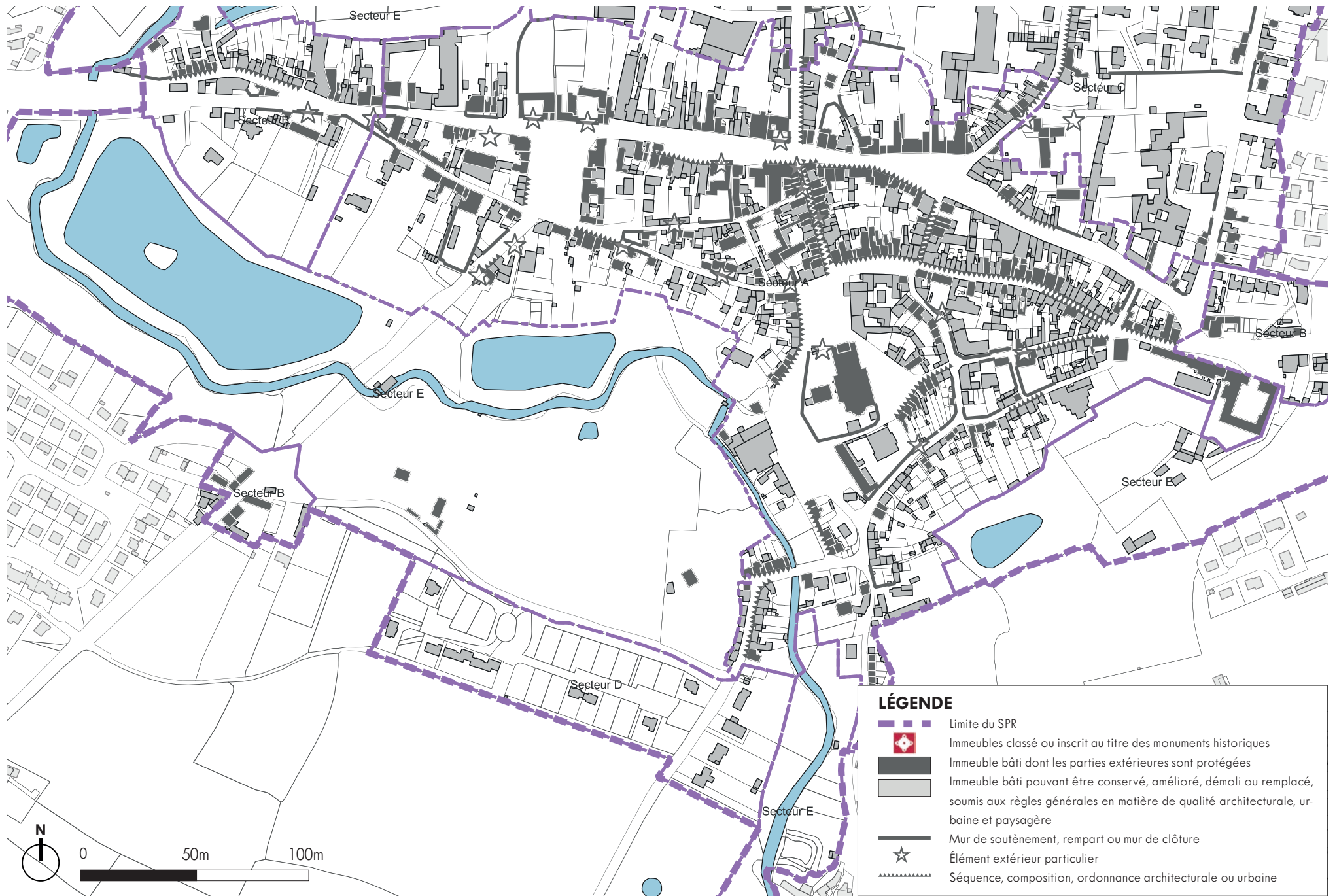
Élément extérieur particulier : les éléments extérieurs particuliers présentant un intérêt patrimonial urbain, architectural et/ou paysager, qui méritent d'être mis en valeur : il s'agit des portails, fontaines ou décors...



Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine : Il s'agit de constructions de facture plus modeste, mais ayant conservé leur volumétrie et leur gabarit d'origine. Ces édifices participent à des séquences urbaines cohérentes ainsi qu'à l'identité de la commune.



Carte du repérage patrimonial du SPR Ernée, centre-ville, partie nord AEI 2023.




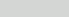





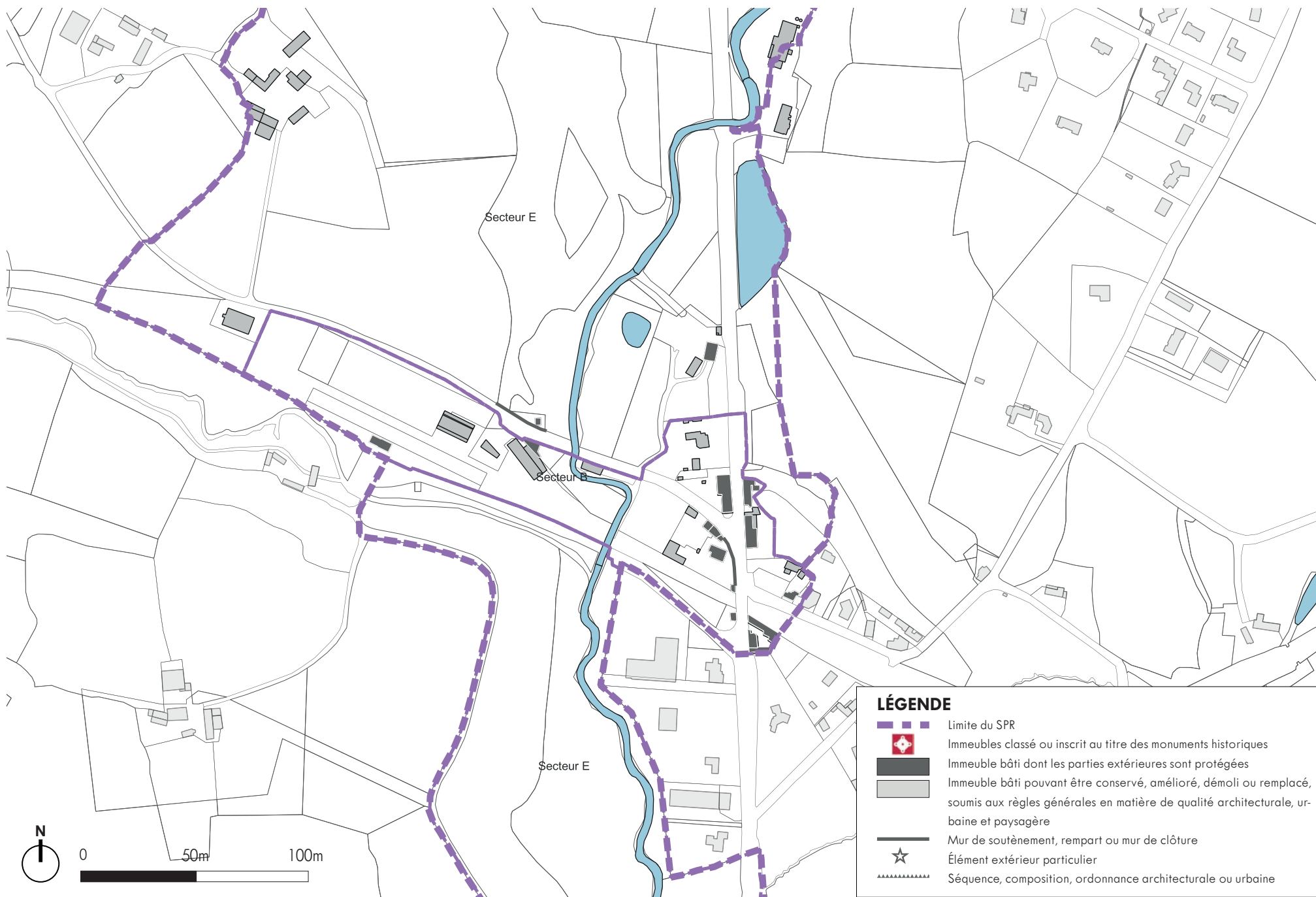
Carte du repérage patrimonial du SPR Ernée, centre-ville, partie sud, AEI 2023.



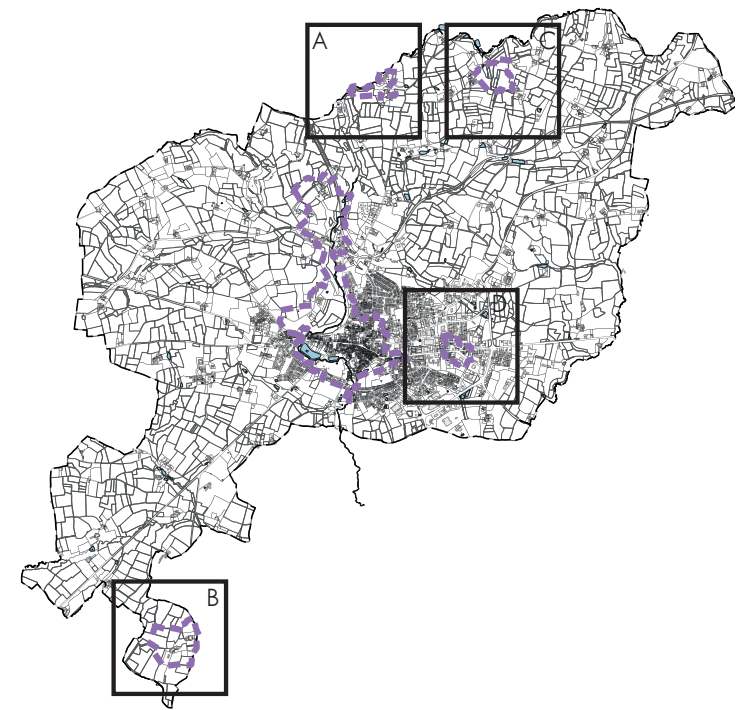
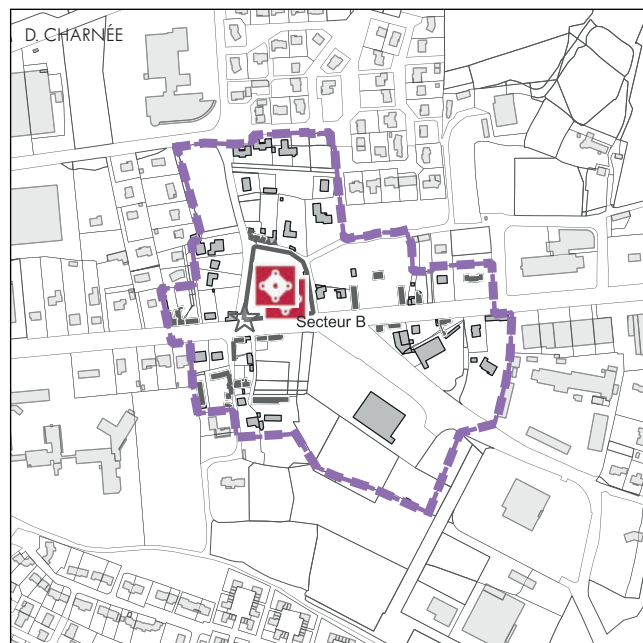
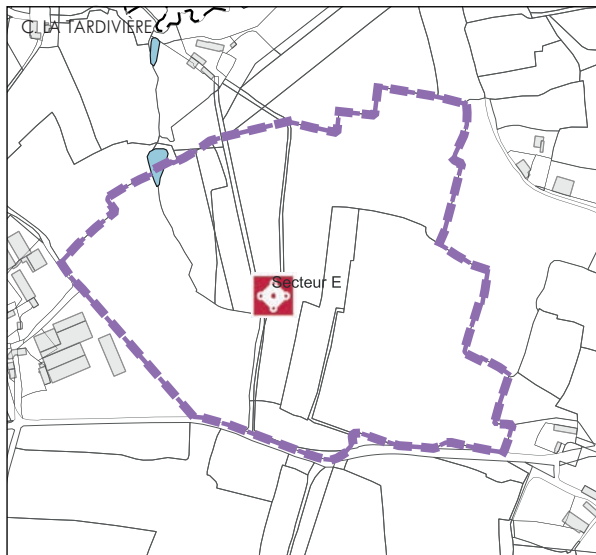
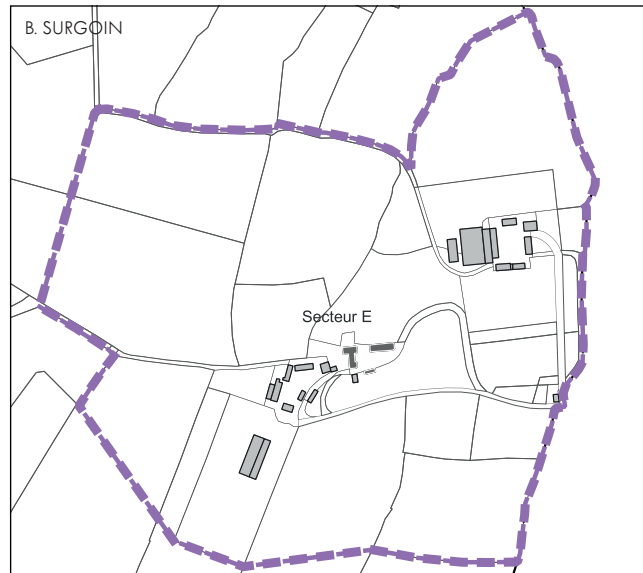
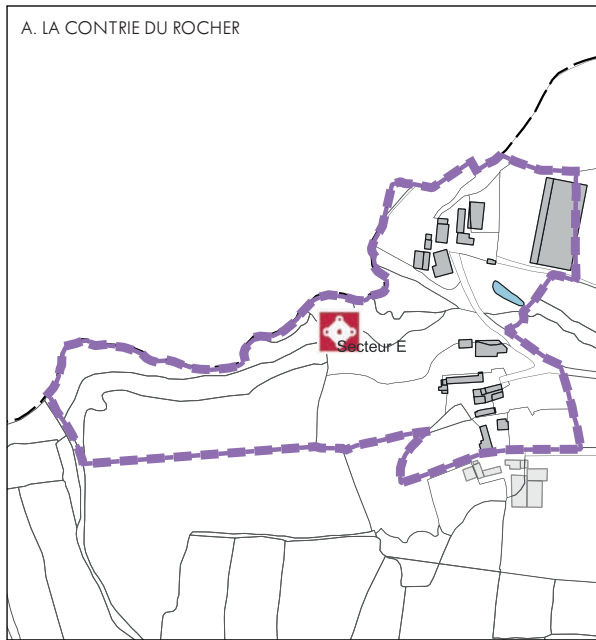
Carte du repérage patrimonial du SPR Ernée, partie nord de la RN12, autour de Belle-Plante, AEI 2023.

LÉGENDE








-  Limite du SPR
-  Immeubles classé ou inscrit au titre des monuments historiques
-  Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
-  Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
-  Mur de soutènement, rempart ou mur de clôture
-  Élément extérieur particulier
-  Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine




Carte du repérage patrimonial du SPR Ernée, nord du SPR, vers la Gare, AEI 2023.

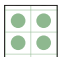



LÉGENDE


-  Limite du SPR
-  Immeubles classé ou inscrit au titre des monuments historiques
-  Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées
-  Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
-  Mur de soutènement, rempart ou mur de clôture
-  Élément extérieur particulier
-  Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine


• Définition des éléments non bâtis dans le PVAP


 **Séquence naturelle** : Elle correspond aux front rocheux, falaises, etc. visibles dans le paysage. Elle souligne les caractéristiques paysagères du territoire qu'il est nécessaire de protéger et de mettre en valeur.


 **Espace boisé classé** : Les espaces boisés classés relèvent du code de l'urbanisme (art L. 113-1 et suivants). Il s'agit d'une indication sur le document graphique qui fait référence au PLUi.


 **Parc ou jardin de pleine terre** : Les parcs et jardins de pleine terre sont des espaces de qualité, souvent associés à de belles demeures et/ou correspondants à des parcelles constituées de masses végétales significatives dans le paysage urbain et/ou proposant une composition particulière

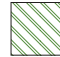
 **Espace libre à dominante végétale** : Il correspond à des espaces mettant en valeur le bâti. Il s'agit d'espace de cours et jardins en avant ou en arrière des belles façades des constructions. Leur objectif est de conserver leur rôle de dégagement et de respiration pour le patrimoine urbain.

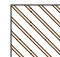
 **Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble** : Les séquences, compositions et ordonnances végétales présentent un intérêt dans leur composition d'ensemble, notamment les alignements arborés.


 **Arbre remarquable ou autre élément naturel** : Il s'agit des arbres à préserver pour leur caractère remarquable. Les arbres remarquables ou autres éléments naturels (grotte, rocher, etc.) sont les éléments majeurs du patrimoine naturel.


 **Espace libre à dominante minérale** : les espaces libres à dominante minérale, qui concernent des espaces de cours privées ou des places qui participent au caractère du bourg et à la mise en valeur du bâti (calades, pavés, etc.).

 **Cours d'eau ou étendue aquatique** : Il s'agit du cours d'eau de l'Ernée et de ses étendues d'eau, contenues dans le périmètre du SPR mais également au-delà de la commune.

 **Espace vert à créer ou à requalifier** : Il s'agit d'espaces présentant aujourd'hui un aspect dégradé ou ne participant pas à la cohérence et à la mise en valeur du paysage urbain

 **Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier** : Il s'agit d'espaces présentant aujourd'hui un défaut de qualification de mise en valeur du site patrimonial remarquable (délaissés, aménagements vieillissants et hétérogènes...) et constituant des lieux prioritaires d'intervention.

 **Emplacement réservé (PLUi)** : L'emplacement réservé est une servitude qui permet de geler une emprise délimitée dans le plan local d'urbanisme (PLU, PLUi) en vue d'une affectation prédéterminée.

 **Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer** : Il s'agit de passages piétons urbains (venelles, passages sous porches...) faisant partie de la forme urbaine des bourgs anciens, ou de chemins ruraux constituant des liaisons douces à maintenir.

 **Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur** : Ils correspondent à des ouvertures paysagères, des perspectives cadrées ou des points de vue sur des éléments architecturaux à préserver et valoriser.